



ANT \$5

VIEUX PAPIERS
DU TEMPS DES ISLES



DU MÊME AUTEUR :

Les colonies allemandes et leur valeur. 2^e édition, 1917.

EN COLLABORATION :

La guerre économique dans nos colonies. Préface de Paul Deschanel, de l'Académie française, 1916.

L'Afrique du Nord et la guerre. Préface de A. Maginot, ministre des Colonies, 1918.

L'effort colonial des Alliés. Préface de P. Doumer, 1919.



g 04
BES

MAURICE BESSON

VIEUX PAPIERS DU TEMPS DES ISLES

ORNÉS D'IMAGES D'AUTREFOIS,
ET DE SEIZE DESSINS DE JEAN KERHOR.

AVEC UNE PRÉFACE DE JEAN BRUNHES



PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS
GÉOGRAPHIQUES, MARITIMES ET COLONIALES
17, RUE JACOB (VI^e)

10053

—
1925

PETITE PRÉFACE

POUR PETITE HISTOIRE

Aussi bien, la Petite Histoire n'est-elle pas le sous-bassement réel de la Grande ?

La *Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales* nous gâte en vérité avec de la Grande et avec de la Petite Histoire.

Combien déjà de faits explicatifs, jusque-là inconnus, et de documents inédits en deux de ses plus importantes publications coloniales récentes :

Guillaume Grandidier, dont le nom et l'œuvre sont si intimement associés à l'histoire et à la connaissance scientifiques de Madagascar, nous a révélé bien des négociations et bien des événements ignorés ou déformés dans son livre de l'an passé : *LE MYRE DE VILERS, DUCHESNE, GALLIENI, Quarante années de l'histoire de Madagascar.*

Le colonel Monteil vient de nous procurer la joie

singulière de nous dévoiler une part essentielle de l'histoire coloniale, celle à laquelle il a été directement mêlée. Cette histoire « montélienne », qui est par excellence africaine, s'épand bien au-delà du continent noir ou plus exactement des pays noirs de l'Afrique occidentale et centrale, elle s'étend de Berlin jusqu'à l'Indo-Chine !... Il n'est pas un historien de la troisième République et de l'expansion française au XIX^e et au XX^e siècle qui ne doive tenir compte des révélations contenues dans *Souvenirs vécus, Quelques feuillets de l'histoire coloniale*. Le général Mangin, en une préface de quelques pages synthétiques, vigoureuses et belles — rédigées à sa manière et selon son rythme propre — et qui seront malheureusement parmi les dernières écrites par cette plume trop soudain brisée — a montré le symbole historique de la vie du colonel Monteil. Quant à lui, il se raconte avec la grande simplicité d'un héros, qui a su être par ailleurs, et à un si haut degré, un organisateur et un diplomate, par-dessus tout, et dans la plus forte acception du terme, un chef.

La Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales se fait aussi gloire d'éditer les travaux de l'Académie des Sciences coloniales et de l'Académie de Marine...

Et voici qu'elle nous offre, sous ce titre si avenant, la *Petite Histoire du temps des Iles*.

L'auteur ? Il est connu de tous les milieux coloniaux ; il est à la fois juriste — je le crois docteur en droit — économiste — il est, je le sais, diplômé de l'École des

Sciences politiques —, historien, surtout journaliste...
Il écrit pour agir. Il agit en écrivant.

Il a publié quelques plus volumineux ouvrages ; il publie aujourd'hui ce livre fait d'histoires menues et jolies, souvent mêlées, on le verra, à des événements d'importance capitale.

Il a illustré son volume de bois et de culs-de-lampe du xvii^e et du xviii^e siècle et aussi de frontispices pittoresques de Jean Kerhor.

Tout cela, texte et images, révèle ces rouages souvent cachés qui font saisir et qui expliquent la marche des aiguilles sur le cadran de l'histoire plus apparente... L'histoire est trop souvent encadrée, comme les pendules de nos grands'mères, d'un socle banal de marbre et de sujets allégoriques conventionnels... Maurice Besson, délaissant les ornements figés — aussi bien la bergère et les moutons de bronze qu'Hercule aux pieds d'Omphale — préfère ouvrir la boîte, démonter les pivots et les roues, étudier avec conscience les moindres pièces, finalement décrire les ressorts vrais des actions humaines : c'est ce qu'il appelle la « Petite Histoire ».

JEAN BRUNHES,

*Professeur de Géographie humaine
au Collège de France*

AVANT-PROPOS

La trame de notre Epopée Coloniale est intimement liée à celle de notre Histoire Nationale et si, parfois cherchant d'un geste hélas ! furtif à arrêter l'aiguille des Heures, nous nous penchons vers le... Temps des Isles, nous y retrouvons les mêmes héroïsmes, les mêmes qualités et les mêmes défauts chez les Coloniaux d'hier que chez ceux de nos jours. Les uns et les autres ont fait de grandes choses avec peu de moyens, les uns et les autres ont su s'attacher les populations indigènes, les uns et les autres ont connu le « cafard », la fièvre, la mort et parfois la... gloire !

Les historiens se doivent de broser en de grandioses fresques cette chanson de gestes coloniale depuis le départ des flutes rouennaises pour les côtes inconnues de la Sénégambie en passant par les Antilles, les Indes, la Floride, la Louisiane, Madagascar, le pays du Tunquin, l'Océanie jusqu'à la conquête des dunes fauves du Sahara. Mais, à côté de ces grands tableaux historiques, il m'a semblé qu'une place, bien modeste toutefois, pouvait être faite à des tableautins, que leurs vivants reflets rendent attachants. Aussi, en sortant de la poussière des archives ces petites gravures anciennes, en époussetant un coin d'une liasse délaissée, en y découvrant un épisode, en y déchiffrant une lettre, tout le parfum des « Isles » monte à nous. Et on revoit la lutte jour-

nalrière, l'action isolée, l'allant des uns, la prudence des autres, le patriotisme de tous, la valeur individuelle de cette anonyme cohorte des habitants, des soldats et des marins qui ont été nos coloniaux de jadis auxquels nous devons cette tradition, force obscure mais combien agissante, élément vital de notre belle œuvre de colonisation moderne.

J'ai voulu réunir ces miniatures d'Histoire Coloniale ; je les avais insérées à la « Dépêche Coloniale », à la « Revue de l'Histoire Coloniale », au « Bulletin de l'Afrique Française », j'en avais conservé quelques-unes dans mes papiers, sans même... les encadrer dans une publication quelconque.

Il me semble que, rassemblées, leur vieux parfum des Isles est plus fort encore, et qu'elles permettent de croire que le Passé est moins loin. Puissent ces lignes apporter un nouveau témoignage qu'habitants et colons, grenadiers de Montcalm et matelots de Francis Garnier, canonniers de Dupleix et marsouins de Mangin ne forment qu'une grande famille issue de la vieille souche française.



LES DERNIERS NATCHEZ

ÉPISEDE DE LA COLONISATION DE LA LOUISIANE

(1730)

Chateaubriand a couronné d'une poétique et mélancolique auréole le cacique Calchas et ses fidèles Natchez. Ces « Sauvages » romantiques, évoqués dans *Atala*, ont sur leur peau rouge un reflet de néo-catholicisme et de civilisation qui n'a qu'un très lointain rapport avec les lueurs des incendies qui marquèrent le massacre des colons français en 1729 et les coups de feu de la colonne « répressive » qui anéantit en janvier 1731 la tribu indienne des Natchez.

Nous avons pu retrouver dans les Archives coloniales des détails précis sur ces faits, image des conditions où se trouvait vers 1730 la colonisation française et qui illustrent le heurt de deux races, de deux civilisations, inassimilables et dont l'une a disparu au contact de l'autre.

De longues années s'étaient déjà écoulées en 1723 depuis le passage de Cavelier de la Salle au travers des forêts de la Louisiane. Le financier Crozat avait essayé d'y faire du

commerce et, malgré le monopole obtenu par lui en 1712, avait été obligé d'abandonner la partie en 1717. Le Conseil de la Marine, tout en prenant acte de cet abandon, signale au Roi ¹ que la colonisation de la Louisiane « est une entreprise trop considérable pour qu'un seul particulier en demeure chargé, qu'il ne convient point au Roy de s'en charger lui-même attendu que Sa Majesté ne peut entrer dans tous les détails du commerce qui en sont inséparables. Qu'ainsy ce que l'on peut faire de mieux est de choisir une Compagnie assez forte pour soutenir cette entreprise ». Cette compagnie ce fut, comme on le sait, Law qui la constitua sous le nom de Compagnie d'Occident, mieux connue sous le nom de Compagnie du Mississipi, par lettres patentes datées d'août 1717.

L'œuvre de colonisation fut alors activement poussée ; en 1717 il n'y avait en Louisiane que 700 blancs établis à l'embouchure du Mississipi, à l'île Dauphine et à Mobile, et dans deux postes à l'intérieur : celui des Natchitoches sur la Rivière Rouge et celui des Natchez. Ce dernier était doté d'un ouvrage de défense, le fort Rosalie « entouré seulement de pieux et de terre ». Sous l'impulsion de Law, et pour le plus grand profit des agioteurs de la rue Quincampoix, les colons et les « techniciens » débarquaient en grand nombre. En 1720, par exemple, « il estoit arrivé au commencement de cette année à la rade de l'isle aux Vaisseaux, vis-à-vis le nouveau Biloxi, sept vaisseaux de France nommez la *Gironde*, l'*Eléphant*, la *Loire*, la *Seine*, le *Dromadaire*, le *Traversier* et la *Vénus* ² ». Ces bâtiments amenaient plus de quatre mille colons. La Nouvelle Orléans,

1. Registre 5, 1717-1719. *Correspondance générale de la Louisiane*. Archives du Ministère des Colonies.

2. Magry, *Mémoires*, tome V, page 575.

fondée en 1718, prenait corps, mais c'est aux Natchez que se porta le plus gros des efforts de la colonisation.

Le pays des Natchez était situé à peu de distance du Mississipi, quelques lieues plus haut que le confluent de la Rivière Rouge. La région était grandiose. Le village des Natchez est le plus beau qu'on puisse trouver dans la Louisiane... « Il est embelli par de très belles promenades que la nature y a formées sans artifices. Ce sont des prairies à l'entour garnies de fleurs, entrecoupées de petits costeaux sur lesquels sont des bosquets de toutes sortes d'arbres odoriférants... On y trouve toutes choses nécessaires à la vie comme bœufs, vaches, biches, cerfs, chevreuils, poules et poulets d'Inde... A l'égard des fruits il y en a plus qu'en aucun endroit de la Louisiane ». Cet éden ne tarda pas à y attirer les colons. Le Page de Pratz qui avait obtenu d'y accompagner M. Hubert, commissaire ordonnateur, manifesta en ces termes l'impression première de son arrivée en janvier 1720 : « Le pays n'est qu'une grande et belle plaine entrecoupée de petits monticules sur lesquels les habitants avaient bâti et formé leurs habitations ; le coup d'œil en était charmant ». M. Hubert emmenait avec lui un spécialiste de la culture du tabac et trente ouvriers de Clérac qui installèrent une « manufacture ». Celle-ci produisit, dès la seconde année, plus de cent mille livres. Peu à peu, du reste, les « habitations » s'élevaient de-ci de-là ; un moulin à eau « dirigé par un garçon meunier fort entendu » rendait les plus grands services ; le sieur Hubert fit, en outre, bâtir « un moulin à forge pour y faire travailler un armurier et un taillandier qu'il avait emmenés, qui servirent beaucoup tant pour les armes que pour faire des socs et autres ouvrages en fer ».

Ces diverses concessions étaient dominées, comme placées

sous sa garde, par le Fort Rosalie. Mais celui-ci « n'a jamais été autre chose qu'une pallissade debout tout autour seulement ». En avant du fort, surplombant de quelques toises la plage de débarquement du Mississipi, il avait été élevé un retranchement appelé Fort Provisionnelle « fait de terre cleionnée de cannes et de meurtrières, au haut taillé entre des pièces de bois couchées et une pallissade en frize ¹ ». Entre le Fort Rosalie et la redoute se dressait la chapelle, longue baraque de planches et un presbytère, puis, sur la droite, un vaste hangar « couvert d'écorce avec une galerie tout autour sous lesquels étaient les presses à presser le tabac que la Compagnie y recevait des habitants ».

Les bois et les collines voisines constituaient les terrains de parcours de la grande tribu indienne des Natchez qui possédaient un Temple du Soleil, célèbre dans toute la région du Mississipi. Le Père Le Petit, dans un mémoire sur les Natchez, décrit, en ces termes, ce sanctuaire : « La forme « de leur Temple ressemble à un four de terre qui aurait « cent pieds de circonférence ; on y entre par une petite « porte haute de quatre pieds et qui n'en a que trois de « large ; on n'y voit pas de fenêtres. La voûte de l'édifice « est couverte de trois rangs de nattes posées l'une sur « l'autre afin d'empêcher que la pluie ne dégrade la maçon- « nerie et en dehors sont trois figures d'aigles de bois peints « en rouge, en brun et en blanc. Au devant de la porte est « une espèce d'appentisse où le gardien du temple est logé « Tout autour règne une enciente de pallissade sur laquelle « on voit exposés les crânes de toutes les têtes que leurs « guerriers ont rapportées des combats qu'ils ont livrés « aux ennemis de leur Nation. Dans l'intérieur du temple

1. Commentaire d'une carte du Fort-Rosalie : Archives du Ministère des Colonies. Louisiane.



Sauvagisse Troquoise

(Collection Duchartre).

« il y a des tables posées à certaines distances les unes des
« autres ; on y a placé des paniers de cannes de figure ovale
« où sont renfermées les offrandes de leurs anciens chefs
« et à côté celles des victimes qui se sont fait étrangler pour
« suivre leurs maîtres dans l'autre monde. Une autre table
« séparée porte plusieurs corbeilles bien peintes où se con-
« servent leurs idoles. Ce sont des figures d'hommes et de
« femmes faites de terre cuite, des têtes et des queues de
« serpents extraordinaires, des hibous empaillés, des mor-
« ceaux de cristaux et de machoires de grands poissons ». Les Natchez, toujours d'après le Père Le Petit, « entre-
tiennent dans le temple un feu perpétuel », les Anciens
étaient chargés à tour de rôle de veiller sur ce feu et seuls
entraient dans l'enceinte sacrée. Le culte était « celui du
Soleil » dont le grand chef se prétendait être un des descen-
dants ainsi d'ailleurs que les autres chefs indiens.

La « nation des Natchez » était vers 1699 très puissante, elle comprenait alors soixante villages et 800 chefs ; en 1729 elle était réduite à six villages et onze chefs. Les mœurs natchez étaient celles de toutes les tribus indiennes, brutales et sauvages mais non dénuées d'une indiscutable noblesse, la femme était bien la « squaw » des romans de Fenimore Cooper et les guerriers maniaient le scalp avec autant de maestria que les Sioux modernes. « Pour mériter le titre de tueurs d'hommes il faut avoir fait dix esclaves et levé vingt chevelures ».

C'est cette « nation » qui, le 28 novembre 1729, massacra subitement les Français établis aux Natchez et brûla toutes les habitations. L'affaire fut fort bien préparée du côté des « Sauvages », ainsi qu'il ressort des rapports envoyés par M. de Bienville, à Paris, et ce fut la surprise brutale et farouche avec le cri de guerre dominant le tumulte, la fuite

éperdue des femmes et des enfants, la chasse à l'homme par les guerriers rapides et çà et là des, ilots de résistance tenant jusqu'au bout. Cette scène fut, certes, maintes fois répétée dans « l'Ouest » américain et la chronique indienne est riche en récits semblables, mais la ruée des Natchez fut le premier contact brutal des nôtres avec la férocité et l'astuce des peaux-rouges.

Depuis plusieurs jours les Natchez erraient hors de leurs différents campements, annonçant qu'ils se préparaient à faire une grande expédition de chasse. « Ils étaient tous armés et accomodés comme s'ils dussent aller à la chasse et en passant devant les établissements qu'ils connaissent le plus ils y empruntaient un fusil avec promesse d'apporter du chevreuil en quantité. Pour ôter tout soupçon aux Français, ils leur apportaient ce qu'ils leur devaient en grain, en huile et autres denrées tandis qu'un parti allait aux Deux Calumets voir le sieur de Chépan qui commandait et lui porter de la poudre pour le maintenir dans la confiance où il était que les Sauvages ne disaient rien de mauvais contre les Français. » Certains habitants étaient, cependant, moins tranquilles, ils se méfiaient des allées et venues des peaux-rouges et, le 27 novembre, on bavarda à la sortie de la messe ; deux colons, les nommés Colly et Longuais, crurent aller en conférer avec le commandant du Fort des Natchez, l'officier Chapare. Celui-ci se fâcha, les traita de séditieux, de mutins et de lâches et, incontinent, les fit mettre aux fers pour leur apprendre sans doute qu'en tous temps et qu'en tous lieux le militaire seul a toujours raison, surtout lorsqu'il porte des galons. Les Natchez avaient vu les deux colons monter au Fort et « un moment après, le chef de cette nation appréhendait quelque chose de ce mouvement qu'il avait vu

parmi les Français porta au commandant une cinquantaine de volailles afin de lui ôter tout soupçon¹ ». L'officier fut enchanté et s'en alla sur-le-champ proclamer « qu'il était le maître des Sauvages et que ceux-ci n'oseraient jamais rien entreprendre contre les Français tant ils les aimaient ». Tel n'était pas l'avis de son sous-lieutenant M. Massé, qui s'en étant ouvert à son commandant, alla rejoindre dans les fers les habitants Colly et Longuais, ainsi que, une heure plus tard, deux autres colons, Nicolas Lacour et Nicolas Blond.

L'après-midi du dimanche se passa chez les Français à blaguer les peureux, une demoiselle des Noyers fut proclamée Reine des Sauvages, on désigna parmi les dames plusieurs princesses d'honneur et l'on ouvrit le bal. A dix heures, M. le vicaire Bailly et l'interprète crurent bon, toutefois, d'aller faire un tour au village indigène et naïvement demandèrent aux peaux-rouges s'ils avaient l'intention de les massacrer ; et ceux-ci de protester. D'autres Français, serrant de près quelques « sauvagesses », voulurent savoir si cette nuit on danserait chez les Natchez, « elles leur répondirent que ce serait demain qu'on danserait une belle danse ». Puis la nuit étendit son calme manteau lunaire, troublée des hululements des chouettes se répondant de colline à colline au fur et à mesure de la marche des indiens sur le sentier de la guerre.

Il était six heures du matin quand le commandant Chappare fit sortir des fers ses mutins « et leur dit que si quelques-uns venaient encore lui tenir de pareils discours il les ferait pendre ! » A sept heures les libérés qui venaient de quitter le Fort rencontraient un colon arrivant en courant avertir

1. *Relation du massacre des Français par les Natchez. Louisiane, Pièce 38. Archives du Ministère des Colonies.*

qu'il avait vu un « rassemblement de sauvages », ils lui conseillèrent de se taire. Deux heures après, une forte troupe de peaux-rouges ayant leur grand chef à leur tête, portant le calumet de paix à la main, pénétrait dans le Fort. Le commandant descend dans la cour, sans défiance, pendant que certains sauvages pénètrent dans les concessions apportant aux colons des présents divers, canards, poissons, etc... Soudain, un coup de feu éclate sur le bord du Mississipi que le Fort domine de plusieurs pieds, c'est le signal de l'attaque générale ; un coup de casse-tête jette bas le commandant alors penché sur les présents remis à l'instant. Blessé à mort, l'officier demande grâce en promettant aux sauvages l'octroi de toutes les marchandises qui étaient dans le magasin. Sur le fleuve, amarrée à la rive se balance la galère de l'Administration, où, sans gardes, se tient le patron, des peaux-rouges y sautent et lui tranchent la tête ; au même moment, d'autres meurtres se perpétuent : ici, c'est le garde-magasin Vicard massacré, plus loin c'est le vicaire Bailly tué dans son lit, et d'autres assassinats ont lieu dans toutes les « habitations » ; les soldats désarmés sont tués dans les cours du Fort et à peine trente personnes peuvent s'enfuir. Le tout n'a pas demandé plus d'un quart d'heure.

Après ce rapide massacre, des Natchez pillèrent consciencieusement les magasins, puis « ils ont ramassé toutes nos femmes et nos enfants et nos nègres ; ils ont exercé envers ces femmes les plus grandes cruautés qu'on puisse s'imaginer ; ils ont violé les unes, tué, massacré et empalé les autres ; ils ont fait tout ce que l'esprit de vengeance leur a pu dicter pour contenter leur rage et pour assouvir la brutalité de leurs passions. Ce sont les Sauvages de la Pomme qui se sont distingués à commettre tant de crimes et à faire tant de mal ». Un colon, le sieur de la Boize des Ursins, put

se défendre et luttant comme un lion « descendit » douze Natchez mais succomba sous le nombre. Et lorsque la nuit du 29 décembre tomba, douze cents Français gisaient morts et, autour de leurs chevelures scalpées, les Natchez dansaient la « belle danse » promise la veille par les squaws à leurs galants à tricorne.

La nouvelle de la victoire des Natchez courut vite de tribus à tribus. Les Sioux voyant passer quelques rescapés, fuyant sur des troncs d'arbres au fil de l'eau, les « cueillirent » et les remirent aux Natchez, puis, entrant sur le territoire des Tromikas, à dix-huit lieues de la Nouvelle Orléans, voulurent s'emparer des quelques colons qui y résidaient, mais les indiens Tromikas s'y opposèrent ; les Sioux, remontant la Rivière Noire, durent se contenter d'attaquer la concession de la marquise de Mélières où dix-huit personnes furent massacrées. La rébellion gagna toutes les tribus et des massacres eurent lieu chez les Saloux, les Chactas.

A la Nouvelle Orléans, la consternation régnait, on connaissait le drame depuis le 3 décembre au matin et le gouverneur de Périer prit ses mesures de défense. Tout d'abord, un capitaine d'infanterie, le sieur Merveilleux, était expédié « seul et en pirogue » pour avertir les habitants des deux rives de se tenir sur leur garde. Les « habitants » reçurent l'ordre de se rassembler aux Tromikas pendant que le lieutenant Merveilleux avec cinquante soldats « formait la couverture ». Cet officier était sans conteste quelque Fanfan La Tulippe, arrivé à décrocher un brevet de capitaine, volant les « habitants », donnant des coups de plats de sabre, épouvantant et jetant la panique. Mais c'était un froussard, car « quand il allait à la selle il se faisait escorté « par quatre fusiliers et lorsqu'il dormait il avait toujours

« quatre soldats qui le gardaient bayonnette au bout du « fusil ». Et l'auteur d'une relation de ces événements, le sieur Delage, capitaine de la milice, pouvait écrire, en vrai broussard colonial qu'il était : « On ne peut mieux comparer le caractère de cet homme qu'à celui du soldat aux gardes qui fait le brave à la ville et qui en campagne est un grand poltron ». M. de Périer averti fit rentrer Merveilleux et le remplaça par le lieutenant de Loubois.

Les jours suivants furent employés à réunir les volontaires, pendant que le lieutenant de Loubois était détaché en avant-garde à la Pointe Coupée avec l'ingénieur Boutin. Ceux-ci envoyèrent deux reconnaissances, l'une aux Natchez, l'autre chez les Chactas. Au 1^{er} janvier aucun Français n'était revenu ; inquiet, M. de Périer expédiait le lieutenant Régis, qui « venait d'arriver par l'*Alexandre* » chez les Chactas ; le 8 du même mois arrivait à la Nouvelle Orléans le père Jésuite Douteau, venant de l'Illinois et qui avait essuyé deux coups de feu en le blessant au bras, à l'entrée de la rivière des Zucour alors qu'il disait sa messe. M. de Périer envoyait incontinent des éclaireurs dans l'Illinois pour avertir tous les « habitants et les trappeurs » de se replier sur la Pointe Coupée.

Le 16 janvier, le gouverneur est avisé que le lieutenant Régis est parvenu à obtenir l'alliance de la tribu des Chactas : « Voilà la première bonne nouvelle que nous avons apprise depuis 45 jours. » Le lendemain, un coureur apporte une lettre de M. de Saint-Denis, l'officier commandant le cercle des Natchitoches, donnant de bonnes nouvelles. Un canot et deux canons sont expédiés aux Tromikas et, pendant toute l'année 1730 ce ne sont qu'escarmouches entre partis français et peaux-rouges. Pendant ce temps, M. de Périer fit remonter le Mississipi par deux vaisseaux, le *Duc de*

Bourbon et l'*Alexandre*, véritables forteresses mobiles ; des retranchements furent creusés en avant de la Nouvelle Orléans, on organisa plusieurs compagnies de milice bourgeoise et on développa les défenses des forts des Chapitoulas, des Cannes brûlées, des Allemands, des Bayagoulan et de la Pointe Coupée¹. Un coureur de bois, nommé Le Sueur, ralliant une troupe de sept cents Chactas, fondait, le 27 janvier 1730, sur les Natchez et leur arrachait 59 Français détenus, dont le charpentier et le tailleur de la concession et scalpait 60 chevelures. Par contre, une reconnaissance française essayait des pertes sensibles. En février, le lieutenant de Loubois parvenait en plein pays Natchez et enlevait le fameux Temple du Soleil. Mais les Natchez, retranchés dans le Fort, résistaient, « se battaient en désespérés ». Faute d'un bon canonnier les sept pièces amenées par les Français ne rendaient guère de service et les sauvages proposèrent de restituer les prisonniers si on levait le siège. Une trêve sur cette base était conclue le 25 février et un petit fort fut établi sur la colline, face au vieux fort des Natchez toujours aux mains des Peaux-Rouges. Le retour à la Nouvelle-Orléans des malheureux prisonniers fut très émouvant : « On ne put s'empêcher d'être attendri lorsqu'on vit arriver en cette ville les femmes françaises que les Natchez, avaient fait leurs esclaves, les misères qu'elles ont souffertes étaient peintes sur leurs visages et cependant il paraît qu'elles les ont bientôt oubliées, du moins plusieurs d'entre elles se sont fort pressées de se remarier et on assure qu'il y a été de grandes démonstrations de joie à leurs noces ». Les « habitants » adoptèrent les petits garçons orphelins mais non les petites filles qui s'en allèrent grossir le nombre

1. Lettre du Père le Petit écrite à la Nouvelle Orléans en juillet 1730. Archives du Ministère des Colonies. Carton Louisiane, n° 40.

des orphelines élevées par les sœurs de la Nouvelle Orléans.

Dès avril 1730, la trêve était rompue, coups de feu, coups de surprises se succèdent. M. de Périer voulait en finir une bonne fois et n'attendait que l'arrivée des troupes de France, mais celles-ci tardaient à arriver et l'été de 1730 se passait dans l'expectative. Toutefois, le gouverneur parvenait à reprendre entièrement en mains les tribus Chaactas en désignant le grand chef mais restait décidé à ne pas faire appel à leur concours dans « l'expédition répressive » contre les Natchez « pour les tirer de l'erreur où ils sont que nous ne pouvions pas nous passer de leur secours sans lequel il nous faudrait quitter notre établissement ¹ ».

Vers la fin de l'année les préparatifs du corps expéditionnaire étaient très avancés ; c'était le frère de M. de Périer qui en avait reçu la charge et qui s'en était acquitté avec diligence. Le 9 décembre, le bataillon de la marine « débarqué du vaisseau du Roy » cantonnait au village de Carlestin où M. de Périer venait le rejoindre avec les troupes de la Colonie et les munitions le 13 au matin. Le lendemain, les troupes montaient au Bayagoulan où arrivaient quatre jours après les corps francs formés des habitants sous le commandement de M. de Benac et les deux bâtiments l'*Alexandre* et le *Duc de Bourbon*. Le temps était épouvantable, il avait gelé et neigé et ce ne fut que le 3 janvier 1731 que la colonne, suivie le long du Mississipi par les bâtiments, atteignait l'entrée de la Rivière Rouge. La « division des habitants » était allée occuper les hauteurs des Natchez, mouvement masquant la marche des réguliers le long de la Rivière Rouge. Mais où était l'ennemi ? M. de Périer et ses officiers l'ignoraient : « n'ayant pu savoir depuis neuf

1. Rapport de M. de Périer, commandant général de la Louisiane. Archives du Ministère des Colonies. Louisiane, p. 44.

mois l'endroit positif où les Natchez avaient fait leur fort quoique j'eusse envoyé vingt partis différents tant forts que faibles ». Un petit déserteur peau-rouge « de 12 à 13 ans » put seul conduire « l'armée » ; le pays était marécageux et à tous égards dangereux, heureusement que le petit indien put amener sans encombre la colonne française à une « lieüe du fort » le 19 janvier ; des trappeurs « accompagnés de MM. de la Grenadière et de Lussac » ayant reconnu le terrain, M. de Périer fit commencer l'investissement du Fort. En avant des éclaireurs Tromikas « attaquèrent quelques cases aux environs du fort d'où ils chassèrent les Natchez et y mirent le feu ». La générale ayant battu sur toute la ligne, « l'aile gauche » sous le commandement de Salvers, frère du gouverneur, se portait en avant, l'aile droite, dirigée par M. de Périer, s'avancait par bonds successifs, utilisant l'abri des arbres « jusqu'à 35 toises » mais n'y pouvant tenir rétrogradait derrière une botte « qui était à cent vingt toises et qui se trouvait fort à propos pour mettre une partie de notre camp à couvert ». C'est là que fut installé « le P. C. de l'attaque ». La nuit tombant, le combat fut arrêté ; le 21 janvier, le gouverneur fit déployer le drapeau blanc et parlementa avec les Natchez en vue de la remise d'esclaves nègres enlevés par eux quelques temps auparavant. Les Peaux-Rouges tirèrent sur le parlementaire et déclarèrent à l'interprète « qu'ils ne voulaient pas parler avec des chiens comme nous ». C'était la résistance à outrance ; les fusiliers de la marine hissèrent un mortier et incontinent le fort reçut quelques grenades royales qui mirent le feu à des pailottes. « Nous entendîmes des pleurs de femmes et d'enfants, ce qui redoubla notre feu de mousqueterie et doubla les grenades ». Mais les cercles du mortier éclatèrent le rendant hors d'usage. Les Peaux-Rouges en



profitèrent pour faire une sortie attaquant un poste avancé, à vingt toises du Fort et y tuèrent « un grenadier de la marine et un sergent » ; ils furent refoulés par la milice du capitaine Delage. Le temps était affreux et cependant « l'armée » se mit à creuser des tranchées, poussées jusqu'à trente toises mais pas plus « faute de gabions ». Le 22, un canon et un mortier sont halés du fleuve jusque sur la colline et de part et d'autre on remua la terre. Les Peaux-Rouges avaient construit un fortin « qui enfilait nos travaux », M. de Périer ordonna à douze grenadiers d'emporter ce « nid à mitrailleuses », l'opération échoua, il fallut la reprendre et ce fut le frère du gouverneur qui enleva l'ouvrage.

Le 23, les travaux continuèrent ainsi que « la guerre de tranchée ». Le 24 au matin, le feu commençait à gêner considérablement les Natchez qui envoyaient un « Sauvage qui parlait un peu français » le gouverneur lui déclara « qu'avant de parler de rien ils eussent à me renvoyer tous les nègres qui étaient dans le fort ». Les Peaux-Rouges s'étant exécutés, M. de Périer leur fit savoir qu'il ne pouvait « donner sa parole sur rien » avant la reddition. Un chef, « un soleil » puisque c'est ainsi que se nommaient les chefs Natchez, se présenta alors, le gouverneur le renvoya réclamant le « grand soleil », appelé la Farine. Le premier « soleil » et le grand chef se présentèrent alors à quatre heures du soir. Cette scène est des plus typiques : au dehors il fait un temps épouvantable, il pleut et neige, la tempête hurle ; le « grand soleil », gardé par « douze français et sauvages » est là, sous la tente du gouverneur, et humblement avoue « qu'il avait fait une grande bêtise, qu'il n'osait demander la vie ». Le gouverneur répond : « Je l'accorde et l'accorderai aux hommes mêmes qui se rendraient le lendemain mais

que, passé ce jour de grâce, je ferai brûler ceux qui n'en profiteraient pas ». Puis, malgré ses liens et ses gardes, la nuit venue, « La Farine » rampe hors de la tente, on tire sur lui, on le manque et le voilà sauvé dans la forêt !

Mais la résistance faiblit, le lendemain un par un, alertant continuellement les sentinelles, 450 femmes et enfants et 45 guerriers se rendaient. « La journée se passa qu'il restait encore dans le fort une vingtaine de personnes qui demandèrent qu'on les laissât jusqu'au lendemain ». « Je fus forcé de leur accorder leur demande, écrit M. de Périer, parce qu'il ne faisait pas un temps à les aller prendre, nous étions entre deux eaux ». Le temps ne se leva que vers neuf heures du soir et 16 Peaux-Rouges en profitèrent pour se sauver ; « le poste des Habitants s'en aperçut, mais il leur fut impossible de tirer un seul coup de fusil dessus non plus qu'à moi à faire marcher nos sauvages, il est vrai que la pluie tombait au seau depuis deux jours ». Plus un coup de fusil ne répondait à la mousqueterie des troupes françaises dès le 25 janvier 1731 et la première reconnaissance qui escalada les fossés du Fort des Natchez « n'y trouva que deux hommes et une femme ».

Le 26, à l'aube, on se mit « à démolir le Fort et à brûler le bois qui le composait », on continua à raser les défenses et le 28 janvier tout était brûlé « tant fort, maisons que pirogues ». La tribu des Natchez était dispersée, la plus grande partie de ses guerriers avait été tuée et la colonne ramenait à la Nouvelle Orléans deux cent cinquante Natchez, en majorité des femmes et des enfants, réduits à l'esclavage. L'expédition « répressive » avait eu son plein effet mais avait demandé un gros effort et beaucoup d'allant : « Si on n'avait pas pressé l'ennemy aussy vivement que nous avons fait, indique en terminant son rapport M. de

Périer, nous eussions perdu la moitié de nos forces ; tout le monde étant excédé on ne peut trop louer ceux qui ont servi dans cette expédition, chacun à l'envy l'un de l'autre a voulu se signaler par la valeur et par le travail, l'officier ayant partout donné l'exemple et la main à tout ce qui était nécessaire pour terminer promptement et heureusement cette expédition ».

Parmi les prisonniers Natchez se trouvaient deux « soleils de cette nation ». Par décence, la Compagnie des Indes n'osa pas les traiter en esclaves. Ils furent internés avec leur famille au Cap Français, mais leur entretien était onéreux : 1.888 livres 7 sous pour trois mois. La somme parut bien considérable même pour honorer des « caciques » et la Compagnie écrivit à M. de Maurepas pour obtenir le remboursement par l'État de cette dépense de... politique indigène. Nous possédons la réponse du Ministre, elle est datée du 22 avril 1731 et elle est brève : « Je ne crois pas, écrivait M. de Maurepas aux syndics de la Compagnie, qu'il y avait aucune chose à faire que d'ordonner la vente ou de les renvoyer à la Louisiane ». Les syndics de la Compagnie n'hésitèrent pas : « Il a été délibéré d'ordonner la vente de ce qui reste desdites deux familles sauvages Natchez ¹ ». Ainsi finirent dans l'esclavage ces Peaux-Rouges habitués aux longs parcours de la sylvie du Mississipi. Quant au « grand soleil », échappé de la tente du gouverneur, il courait encore du côté des Sioux de nombreuses « lunes » après son évasion. Peut-être un jour, là-bas, sur les confins du Missouri et du Far West, ce dernier des Natchez rencontra-t-il à la tombée de la nuit le dernier des Mohicans ?

1. Registre de la Compagnie des Indes. Pièce justificative n° 4. Archives coloniales.



LE RETOUR DU CORSAIRE

Il faisait bien brumeux encore les derniers jours de février 1728 dans la Basse-Bretagne et l'Océan lançait à l'assaut des rochers du Pouliguen ses vagues rageuses et jaunes aux franges écumeuses. Les maisons du hameau, s'arqueboutant les unes les autres, tenaient contre le vent du large à grands renforts de poutres apparentes sur le crépis de chaux et les toits de chaume se serraient autour de l'église, massive avec son toit d'ardoise et ses murs de granit, comme autant de moutons auprès de la roulotte du berger. Aussi, ce matin les coiffes blanches battaient de leurs ailes alors que les portes des maisons claquaient comme galoches sur la glace. Malgré le vent, Dame Dulaïen était dans la cour de sa petite demeure, aussi basse et aussi courbée que sa propriétaire, occupée à soigner ses poules et ses canards nantais.

Le Pouliguen, situé au milieu des marais salants, possé-

dait à cette époque un poste de la maréchaussée du roi qui avait fort à faire pour lutter contre les faux saulniers, Dame Dulaïen ne fut donc pas surprise en voyant passer sur la route le tricorne du brigadier aux larges bottes à la mousquetaire, mais quel fut son étonnement en voyant le gendarme arrêter son cheval, et se penchant par-dessus la haie, l'entendre crier : « Hé, Madame, votre fils le corsaire vient de jeter l'ancre dans la Loire et demande sa grâce au roi. » — « Madoué ! mon fils est revenu ! » Et voici la bonne dame Dulaïen de trembler d'émotion ; déjà averties de la nouvelle, les commères du voisinage venaient prendre langue, mais la mère du corsaire n'en savait pas plus long qu'elles.

Comment Dame Dulaïen a-t-elle achevé sa matinée, vaqué aux soins de sa basse-cour, donné dans la salle les coups de balais nécessaires, allumé le feu dans l'âtre, mis la soupe au pot et préparé son repas de 11 heures, elle ne pourrait pas le dire à Monseigneur l'Archevêque de Nantes lui-même. Il est pourtant midi, l'*Angelus* sonne. Au loin, se répondent les clochers de la plaine depuis ceux du bourg de Batz et du Croisic jusqu'à ceux de Guérande. Dame Dulaïen est là, assise dans son fauteuil de paille aux quatre pieds tournés unis d'un croisillon ; les boiseries du lit, alors fermé, brillent dans la pénombre sous la patine des ans ; ici et là dans la cheminée la crémaillère est pour l'instant veuve de sa marmite ; les bassinoires, les chandeliers dorés, les bassines de cuivre luisent d'une teinte douce ; le vent agite le buis du crucifix de faïence venu de Quimper alors que dans le buffet mi-clos les assiettes aux fleurettes bleues et rouges jettent une note gaie. Sur la table de chêne toute polie, posée près des assiettes d'étain, la soupière où courent des personnages à larges chapeaux et à pantalons bouffants, laisse échapper

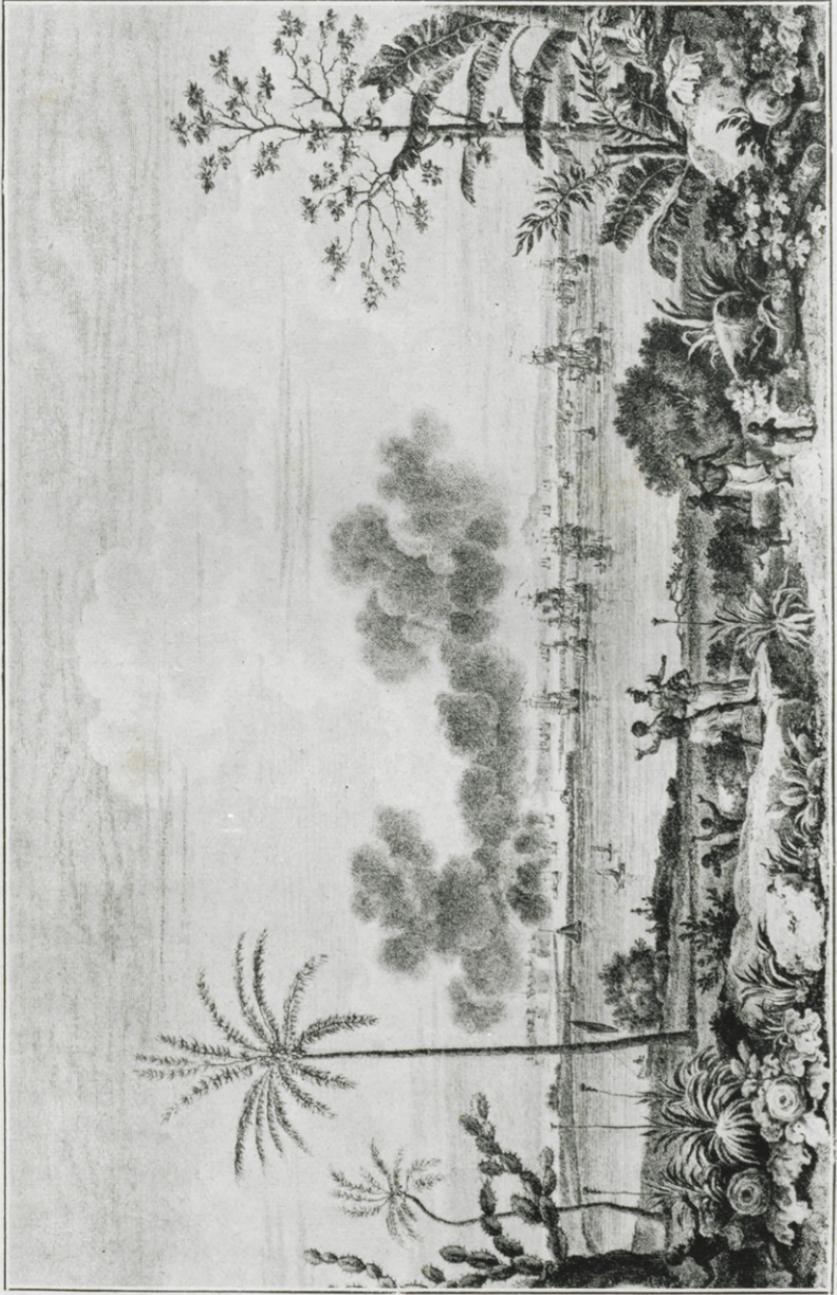
une légère fumée qui monte tout doucement se perdre dans les sombres rainures du plafond à caissons. Mais Dame Dulaïen ne voit ni les bassinoires, ni les faïences de Quimper, ni la soupière fumante, les yeux mi-clos elle revit ses années passées et retrouve ainsi son fils, le petit gars qu'elle aimait tant et qui, pourtant si sage et si travailleur, avait « mal tourné » un jour, là-bas dans les Isles, par-delà les flots de cet Océan qui gronde à cette heure derrière le bourg.

Et Dame Dulaïen se revoyait dans la boutique de feu son mari, située dans une des rues moyenâgeuses de Guérande lorsque le soir, à la clarté de la chandelle, le « petit » étudiait les leçons qu'il devait apprendre pour la classe du lendemain. Les bons pères du collège de Guérande avaient poussé l'enfant qui avait suivi des cours d'hydrographie et était nanti, comme les pièces officielles le mentionnent, du brevet de « navigateur de profession », c'est-à-dire d'officier de la marine marchande. Le père mort, Dame Dulaïen quitta Guérande et alla vivre « sur un bien sis au Pouliguen ». Le gars, lui, navigua, pilotin d'abord, puis « navigateur », ensuite à bord de divers bâtiments du port de Nantes.

A cette époque, il était fort difficile dans les parages des Antilles de distinguer si tel ou tel navire de commerce faisait honnêtement son métier ou n'avait pas parfois tendance à activer les choses en... emportant d'assaut les cargaisons des voiliers rencontrés sur les grandes routes de l'Océan. A dire vrai, la flibuste était vers 1725 plus active que jamais, et du côté de la mer des Caraïbes corsaires anglais, espagnols et français s'en donnaient à cœur-joie. On n'était plus à l'heure où les « frères de la côte » étaient raccolés par le gouverneur de Saint-Domingue, Jean

Ducasse, pour aller ravager les possessions espagnoles ; les autorités coloniales, faisant état des doléances des colons, ne cessaient de signaler à Versailles l'insécurité du trafic maritime. Aussi l'Amirauté royale cherchait-elle à faire disparaître la flibuste et de véritables croisières furent organisées dans ce but ; l'année 1724, par exemple, M. de Genouilh était parti avec toute une escadre pour « purger de la gente corsaire » les côtes de Saint-Domingue ; deux ans après, en 1726, l'amiral de la Jonquière effectuait, toujours avec le même objet, une croisière sur les côtes de la Martinique. Mais les flibustiers, montés sur leurs fibots légers, se jouaient des vaisseaux du Roy et passaient à travers les mailles des filets établis par les corvettes et les flûtes. Toujours dans l'espoir de tarir la source des maux engendrés par les corsaires, le ministre de la Marine fit publier une ordonnance royale, datée du 5 septembre 1718, accordant amnistie pleine et entière aux « forbans » qui se rendraient en France pour vivre en honnêtes bourgeois.

Le « capitaine navigateur » Dulaïen bourlinguait donc sur les vagues océanes depuis plusieurs années lorsqu'en l'an de grâce 1727 il se trouvait, en qualité de second, dans les eaux du centre Amérique à bord d'un bâtiment assez louche, à l'équipage ni espagnol ni français. Dulaïen avait alors vingt-trois ans et sentait que l'heure était venue pour lui de se faire une bonne situation. Sa fréquentation des mers des Antilles lui inspira sa conduite et un soir « par calme plat » une violente querelle ayant éclaté sur le pont entre Français et Hidalgos, Dulaïen se révéla. Prenant le commandement des gens de « sa nation », notre second dirigea l'attaque contre la partie espagnole de l'équipage ; la lutte fut âpre, on se battit sur le pont, dans les parties basses, sur les hunes, et au petit jour les Français jetaient dans la



LA PRISE DE CARTHAGÈNE PAR LES CORSAIRES DE SAINT-DOMINGUE.

mer des Sargasses les derniers cadavres espagnols. Dulaïen était proclamé capitaine fibustier et incontinent dénommait le bâtiment le *Sans Pitié* ; à la poupe montait alors dans le ciel bleu des Tropiques le pavillon du nouveau pirate fait « d'étoffe noire sur laquelle se détachaient des marques blanches comme figures de testes coupées, coutelas, restes d'ossements et sabliers » suivant les termes d'une lettre de Mellier, maire de la ville de Nantes, à M. de Maurepas.

Le corsaire Dulaïen et son équipage de forbans gagnèrent l'île-mère de la fibuste, la célèbre « Isle de la Tortue », et, partant des eaux de Saint-Domingue, allèrent écumer avec le *Sans Pitié* les mers voisines. Il faut croire que les affaires de Delaïen marchaient bien puisqu'il agrandit « sa flotte », c'est-à-dire joignit un voilier à son *Sans Pitié* et, pour ne pas déroger à ses habitudes, le capitaine baptisa son second bâtiment le *Sans Quartier*.

Les opérations de fibusterie de Dulaïen duraient depuis un an et sa « flotte » venait de s'emparer d'un bateau marchand bien lesté en produits divers, le *Saint-Louis*, capitaine Jacques Dausset, lorsque le capitaine corsaire se décidait brusquement à rentrer à l'île de la Tortue.

Nous possédons dans les papiers de la Chambre de Commerce de Nantes la déposition faite à l'amirauté de Nantes par Jacques Dausset sur les événements qui suivirent l'arrivée de l'escadre de Dulaïen à la Tortue. Le *Sans Pitié* et le *Sans Quartier* jetèrent l'ancre devant le vieux fort de l'île, bâti par d'Ogeron, et les équipages mirent sac à terre en mettant le branle dans toutes les auberges et tous les bouges. Dulaïen ordonna de caréner le *Sans Pitié*, fatigué par une longue campagne, et il était entendu que le *Sans Pitié* devait reprendre la mer, sitôt retapé pendant que le *Sans Quartier* irait à sa place au radoub.

L'opération du carénage du *Sans Pitié* fut rapidement exécutée et le vaisseau était de nouveau à flot. L'équipage encore à terre, attendait les ordres du « patron ». Dulaïen venait de faire enlever du *Sans Quartier* son « vaisseau amiral » tous ses effets personnels ainsi qu'un « grand coffre où était le trésor consistant en monnaie d'or et d'argent, poudre d'or et objets d'or, le tout pouvant valoir 160.000 livres ». Les mathurins de Dulaïen jugèrent à ces préparatifs que leur chef allait diriger en personne la croisière du *Sans Pitié*. On était au début de janvier 1728 et une houle légère faisait balancer le bâtiment dans la rade de la Tortue ; dix hommes seulement étaient à bord et Dulaïen, montant dans son you-you, quittait le bourg laissant ses fibustiers jouer dans les tripots au lansquenet, au pharaon et autres manières de perdre leurs parts de prise. Échoué sur la plage, le *Sans Quartier* présentait ses flancs aux carèneurs.

D'un geste rapide, Dulaïen escalada l'échelle de corde et, sautant dessus le bastingage, lança un coup de sifflet modulé avec art. Incontinent les dix gaillards présents à bord du *Sans Pitié* larguèrent l'ancre et, courant de droite et de gauche, commencèrent à hisser les voiles. Cette manœuvre étrange ne fut pas sans surprendre les fibustiers restés à terre ; accourant au rivage, ils s'interrogeaient mutuellement sans comprendre. Mais soudain, le *Sans Pitié* ayant mis le cap vers la sortie de la rade et le vent gonflant sa voilure, nos fibustiers aperçurent sur le rebord du bastingage Dulaïen armé d'un porte-voix. Et ils entendirent la voix du maître leur crier alors : « Adieu ! Adieu, canailles ! Je vais en France et je ne suis plus forban ! » Les plus malins des fibustiers comprirent que le « capitaine » abandonnait à jamais le métier et allait en France pour se faire amnistier grâce aux dispositions de l'ordonnance du 5 septembre 1718.

Bientôt le petit bâtiment courbé sur les flots filait à grands renforts de cacatois et de ris vers la mère-patrie.

* * *

Un mois après, au petit jour, pour éviter les gardes-côtes de l'Amirauté, le *Sans Pitié*, son capitaine corsaire et son équipage de flibustiers en rupture... de bancs passait devant l'humble bourg de Batz, longeait le hameau du Pouliguen et remontait la Loire jusqu'à l'entrée du port de Nantes. L'ancre à peine jetée, Dulaïen, qui connaissait les us et coutumes maritimes, envoyait un express au commissaire ordonnateur de la Marine à Nantes, M. Renault, lui faisant savoir son désir et celui de son équipage d'obtenir la grâce royale. Ces messieurs du bureau de l'Amirauté furent fort troublés ; c'était une affaire importante, la maréchaussée fut avertie, on en parla à droite et à gauche, et c'est ainsi que, quelques jours après, le maréchal-des-logis du Pouliguen annonçait à Dame Dulaïen le retour de l'enfant sinon prodigue du moins corsaire.

Quant à l'ordonnateur de la Marine, M. Renault, il n'osa prendre aucune décision sans en aviser au préalable le gouverneur de Nantes, le comte de Menou. Celui-ci demanda conseil aux syndics du commerce et en référa ensuite au ministre en personne, M. de Maurepas. « L'affaire Dulaïen » était née. A Versailles, les bureaux rédigèrent des notes et, de notes en notes, M. de Maurepas fut amené à en toucher un mot à Louis XV en son conseil. Une décision fut prise et nous en connaissons les termes tels qu'ils parvinrent à M. Renault : « Sa Majesté à qui j'en ai rendu compte, écrit le comte de Maurepas, et des représentations de M. de Menou, gouverneur de Nantes, et des principaux négociants

« bien voulu accorder une amnistie ». Mais M. de Maurepas ajoutait : « Il eut été préférable de saisir ces pirates ; ils sont en petit nombre et si le vent leur eut permis de sortir, on les eut aisément fait suivre par quelques bâtiments bien armés. Ce parti étant manqué, il faut les laisser jouir de la grâce que Sa Majesté leur fait. »

Cette grâce n'était pas pleine et entière car le Roy ne l'accordait « à la condition que Dulaïen et ses adhérents remettent ledit bateau, les armes et autres effets qui s'y trouveraient entre les mains des officiers de l'Amirauté et fassent une déclaration exacte de ceux qu'ils pourraient avoir laissés ailleurs ou débarqués à la côte de Bretagne à leur arrivée comme aussi de toute la conduite qu'ils ont tenue jusqu'au temps de leur retour ».

Des semaines étaient passées depuis le jour de l'arrivée du *Sans Pitié* dans l'estuaire de la Loire et nos onze corsaires avaient déjà fait les quatre cents coups dans tous les villages avoisinants. Dulaïen s'était bien rendu au Pouliguen embrasser sa vieille maman mais il était allé aussi se montrer à Nantes où il s'était déniché une maîtresse, une hôtelière du port nommée Hesly. Par ailleurs, l'équipage avait fait de nombreuses navettes entre le plancher des vaches et le pont du *Sans Pitié* emportant nombre de paquets plus ou moins volumineux ; plusieurs de ceux-ci avaient été « entreposés » chez la mère du capitaine. Aussi, les conditions proposées par Versailles ne plurent qu'à moitié aux forbans. Dès patron minet, à la réception de la lettre officielle, Dulaïen et ses compagnons débarquèrent le fameux coffre si bien rempli et dont la contenance représentait « 160.000 livres » et oncques ne sut où ils le cachèrent. Ils eurent le temps, du reste, de bien vider les cales du *Sans Pitié* car ces messieurs les Officiers de l'Amirauté ne grimperent à bord du corsaire que le neu-

vième jour après en avoir reçu l'ordre. Le *Sans Pitié* remonta alors la rivière et fut amarré à quai, puis l'administration procéda à l'inventaire : on ne trouva à bord que dix canons, deux pierriers, des mousquets, des haches, des épées, et comme cargaison quelques lots de vieilles vestes et de vieux pantalons, des vivres avariés, des marchandises plus ou moins rossignolesques et quelques rares parcelles de poudre d'or. Les armes furent envoyées dans les « Magasins du Roy » et les quelques onces de poudre d'or à la « Monnoie ».

Les armateurs nantais qui avaient maintes fois souffert de la piraterie de Dulaïen ne doutèrent pas que les passagers du *Sans Pitié* se moquaient de l'autorité. Des plaintes affluèrent et M. de Maurepas manda à M. du Rocher, procureur général de l'Amirauté, de tirer au clair cette affaire. Toute une procédure fut alors entamée, expertises et contre-expertises se succédaient, les grimoires s'entassaient et, depuis deux ans que l'affaire Dulaïen était engagée, on ne parvenait pas à découvrir les cachettes des forbans. Versailles donna l'ordre alors de recourir à une procédure d'exception dite des monitoires. D'après cette procédure, l'évêque invitait les fidèles de faire l'aveu sous peine d'excommunication d'avoir acheté ou recélé des marchandises provenant de la cargaison du *Sans Pitié*. Chaque « recteur » dut lancer du haut de la chaire à ses ouailles l'anathème épiscopal et, dame, la peur de l'Enfer délia les langues. On apprit ainsi que Dulaïen avait bien une cachette au Pouliguen dans l'humble chaumière de sa mère et une autre dans l'hôtel borgne de sa maîtresse ; on sut que le sieur Provost, marchand quinecaillier à Nantes, rue des Chapeliers, avait acheté pour 450 livres de poudre d'or et que la dame Thérèse Caire, brodeuse, avait pris à son compte pour 18 aunes de bon drap d'Angleterre ; on révéla qu'un bourgeois de

la ville, François Gaidon, avait fait l'emplette de 10 aunes de droguet anglais et bien d'autres précisions. On n'ignora même pas qu'un très honorable marguillier de la paroisse de Frossay avait accepté des forbans il est vrai et non acheté de l'indienne pour faire... trois devants d'autel !

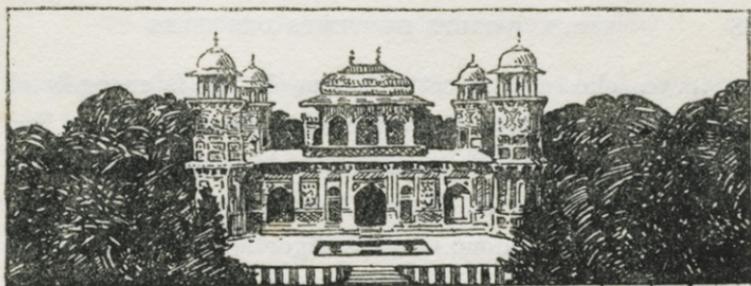
Mais en attendant et pendant cette longue procédure, Dulaïen et ses dix corsaires menaient joyeuse vie dans le quartier Saint-Nicolas et ne manquaient pas, le soir venu d'errer en fumant leur pipe sur les quais de la Fosse, se mêlant au mouvement du port. Dulaïen y rencontrait ses anciennes victimes dont le capitaine Dausset qui était revenu de l'île de la Tortue et avait déposé devant l'Amirauté et les armateurs qu'il avait détroussés sur les routes maritimes. Ceux-ci... enguirlandaient copieusement le capitaine corsaire et l'autre répondait, d'où des rixes journalières. C'était un vrai scandale ; aussi le colonel de la milice, M. le comte de Montaudoïn, fit arrêter notre corsaire et le mit à l'ombre pour quelques jours dans le donjon du château d'Anne de Bretagne.

Mais Dulaïen et ses « adhérents » commençaient à avoir assez de cette interminable procédure et, prenant la plume, le capitaine expédiait une supplique au roi. Il se pose, dans ce document qui a été conservé, en victime, et se plaint qu'ayant obéi « point par point » aux ordres du roi il restait en but à l'hostilité des nantais. « Ils (les corsaires) sont demeurés les uns et les autres sans avoir de quoi se survivre et même ne trouvant aucun refuge ni asile dans la ville de Nantes. (Dulaïen omet de parler à Louis XV le Bien-aimé de Dame Hesly qui lui a offert en son hôtel borgne le gîte et le reste). Ils sont cependant demeurés en cet état depuis leur arrivée sans que personne ait eu compassion de leur misère ; bien au contraire, tout le monde les a chassés et

n'a pas voulu les souffrir et même s'est porté jusqu'à proférer contre eux des injures et des imprécations qui sont indignes de gens de notre nation. » Le comte de Maurepas eut pitié des gens du *Sans Pitié* et intima aux autorités de Nantes de « finir l'affaire et de remettre aux pirates leurs lettres d'amnistie, Dulaïen excepté ».

Nous ne savons pas ce qu'est devenu Dulaïen. Est-il mort dans quelque cul de basse fosse, a-t-il fini comme syndic du bourg du Pouliguen ? Les archives sont muettes sur ce point et Dulaïen fait partie de la cohorte des énigmes historiques avec le Dauphin, le Masque de fer, Joseph Balsamo, la chevalière d'Eon. Ce que nous savons c'est que le Tribunal de l'Amirauté rendit le 26 juillet 1738, sept ans après l'entrée dans la Loire du bateau corsaire, sa sentence d'apurement des comptes de l'affaire du *Sans Pitié*. Le bâtiment fut vendu, nous dit l'arrêt en question, 1.020 livres par le Domaine et le greffier du Tribunal reçut « pour vacations diverses, procès-verbaux, dépositions et honoraires » la somme de 2.060 livres. Pour ce greffier, les Isles étaient vraiment des contrées à épices !





Jean Kerhar

UN COLONEL FRANÇAIS A LA COUR DU GRAND MOGOL EN 1774

Le Grand Mogol était fort peu connu en France du temps de Marie-Antoinette, même à l'Opéra-Comique. Il fallait un esprit d'aventure peu commun pour aller chercher fortune auprès de l'Empereur des Mogols, dans le fond de l'Indoustan, à « Dehly l'inconnue ». C'est ce que fit pourtant le colonel-comte de Maudave que des revers de fortune amenèrent à tenter sa chance comme partisan européen au service des chefs mogols et de l'Empereur lui-même.

Le comte de Maudave débarqua de la frégate du Roi *l'Etoile* le 2 octobre 1773, « au bas de la branche du Gange, que nos anciennes relations appellent la rivière d'Ongly ». Un boutre le transporta à Calcutta dont l'activité émerveilla le voyageur ; passant de là à Chandernagor il ne trouva que de tristes images : des monceaux de ruines, des rues désertes sans édifices et sans habitations et partout un morne silence. « Le comptoir de Chandernagor n'est plus à présent que l'ombre de ce qu'il était il y a 25 ans ». M. de Maudave resta un an à Chandernagor et étudia pendant ce temps les ressources économiques du Bengale, région qu'il déclare être « un des plus beaux pays de l'Asie, fertile et abondant

en toutes choses ». A cette époque les chefs mongols et mahrattes se partageaient cet opulent territoire dont l'un des centres était la ville commerciale de Patna, alors placée sous le contrôle de « M. Warren Hastings ».

Le comte quitta donc Chandernagor le 6 septembre 1774 pour se rendre par la voie d'eau « ce qui est une façon très agréable de voyager dans le Bengale » à Patna. Son bateau atteignit le 16 septembre Cazimbazar, il en repartit le 24 quittant alors la branche du Gange où il voguait pour entrer dans « le Gange et toute sa majesté ». La navigation n'était pas sans périls, vu le faible tirant d'eau de ces coches hindous. « Pour prévenir les accidents, nos matelots firent un grand sacrifice au Gange auquel je dus prendre part en leur donnant quelques roupies. Ils lui jetèrent en grande cérémonie avec beaucoup de prières et de prosternations du riz, des fruits et deux pigeons ». Ainsi, sans encombre on parvint à Nonquièrre, ville forte, « environnée d'une mauvaise muraille de briques avec des tours de distance en distance à la façon des Asiatiques, » puis delà à Bahar et, enfin, le 14 octobre à Patna.

M. de Maudave tenait à ne pas tarder comme il le dit lui-même « à s'enfoncer tout de suite dans l'Indoustan » malgré la défense qu'opposaient messieurs les Anglais, ne faisant pas « grand cas de toutes ces menaces ». Le comte quitta Patna dix jours après y être arrivé, exactement le 24 octobre, remontant dans un petit bateau le Gandock, « grande et belle rivière, large et profonde venant du Thibet, du Bengale et de l'Indoustan ; elle traverse les États du Radjah du Nepal ». Les Anglais avaient cherché à l'époque où le comte de Maudave effectuait son voyage à s'implanter dans ce pays, « mais le Radjah profita avec tant d'habileté et de bonheur des gorges, des défilés et de

l'épaisseur des montagnes qui environnent son royaume que les Cipayes anglais conduits par des officiers de cette nation furent tués ou pris jusqu'au dernier. Les officiers ne sont pas revenus mais les cipayes échappés au massacre ont été renvoyés sans armes ».

Le comte de Maudave passait donc à l'insu des Anglais dans le Nepal atteignant l'aldée de Basti ; chemin suivant il rencontra un fakir « qui avait le bras gauche étendu perpendiculairement en l'air. C'est le second de cette espèce que j'aye rencontré en ayant vu un pareil à Calcutta. Ce bras était absolument desséché, les jointures remplies, les doigts repliés dans la main, les ongles longs de plus de deux pouces et toute cette partie devenue paralitique par cette attitude forcée ne recevait de nourriture que ce qui lui était nécessaire pour ne pas tomber en mortification ».

Toujours remontant le Gandock, de Maudave passa à Pateira, puis à Parsa. Là, il dut abandonner la voie d'eau et suivre la piste de terre menant à Naraham ; au cours de ce trajet l'aventure suivante lui advint : « Le 27, une heure après avoir quitté Parsa, traversant une grande plaine assez cultivée et garnie de bouquets de bois, j'entendis une musique que je ne connaissais pas. L'étonnement et la frayeur des noirs qui portaient mon palanquin m'apprirent bientôt à quel musicien j'avais à faire. Un gros tigre sortit d'un buisson à vingt pas de moi et fut incontinent suivi de deux autres. Ceux de mes gens qui étaient armés avaient pris les devants, mes porteurs me paraissaient avoir grande envie de s'enfuir. Cependant les tigres s'amusaient à me considérer et ne trouvant pas apparemment que nous fussions leur fait, tournèrent le dos de concert et s'en allèrent chercher fortune ailleurs ». En passant à Sarudépour, notre voyageur vit de vieilles tours dont il attribue dans son

mémoire la construction à Alexandre le Grand et se trouva en terre d'Islam ; le comte de Maudave note en effet : « On commence à s'apercevoir à Sarudépour que l'on est dans un gouvernement musulman. Il n'y a presque plus de culture, la terre est couverte de bruyères et de mauvaises herbes. Sa fécondité naturelle dépose également contre la paresse des habitants et les vices de l'administration. » Faisant chaque jour une étape régulière, le comte de Maudave traversa successivement Copa, Sadiampour, Sultanpour et la vallée du Gogra, enfin, le 4 novembre, il entra à Feizabad, ville intéressante, où il visita « un assez beau parc qui renferme toutes sortes d'animaux curieux, des cerfs de trois ou quatre espèces, des gazelles, des tigres, des léopards, des nilyaux qui sont des espèces d'élangs, des moutons de Kaboul remarquables par la finesse et la blancheur de leur laine et la grosseur de leur queue, des chevaux du Tibet. La ville de Feizabad possédait des souks que de Maudave appelle des « chocko », « il en fait la description suivante : le chock consiste en une rue large de plus de 80 pieds et fermée à chaque bout par un grand portique d'arcades qui en occupe presque toute la largeur et qui a deux étages d'élévation. Les côtés de la rue sont garnis de petites boutiques où se tiennent une partie des marchands avec leurs effets, les autres étalent sans façon au milieu de la rue dans de petites hûtes de bamboux couvertes de chaume ou sous une toile soutenue par quatre piquets ou tout en plein air. Les marchandises y sont fort variées. Ce sont des toiles blanches et peintes de toutes les façons, des tapis, des poteries, des graines, des viandes mêmes, des fruits et jusqu'à l'herbe pour la nourriture des chevaux. Il y a une telle presse depuis dix heures jusqu'à quatre heures qu'il est assez difficile d'y passer. Le soir la scène change ; on allume de

petites lampes de tous les côtés et les petites boutiques volantes sont remplacées par un si grand nombre de cadres en bois de lit que l'on croirait être dans les salles de quelque grand hôpital ». La ville de Feizabad est bâtie au bord du Gogra, puissant affluent du Gange, c'était en 1774 un des centres de la puissance de l'Empire mongol. « La position topographique de Feizabad fait un triangle irrégulier avec Benarès et Ellabar. Elle est à 30 lieues de cette dernière, à 45 de Benarès et Benarès est à 30 lieues d'Ellabar, ainsi Nezabad est à la tête de ce triangle supposé ». Le gouverneur mongol était un radjah, le « Sudjah Dowlah, fils d'un cavalier persan Manson Alikan qui fit une rapide fortune à la cour de Delhi ».

M. de Maudave rencontra à Feizabad un partisan français établi là-bas comme « instructeur militaire » à la solde du Radjah Daulat, M. Gentil, qui lui déconseilla, vu l'hostilité des Anglais, à prendre du service auprès de ce Nabab. Du reste notre voyageur, reçu par ce prince, fut vivement conseillé par lui de se présenter à Nagefkan, « généralissime des armées de l'Empereur et lieutenant du grand vizir à Delhy ». Une lettre de recommandation fut remise à M. de Maudave. « La volonté de Dieu a amené ici M. de Modave, colonel et M. Dieu, officier, tous deux Français et je vous les envoie. Le premier est un homme distingué par les avantages de sa naissance et élevé aux premières dignités militaires dans le noble royaume de France où il a souvent dirigé des opérations de guerre et de gouvernement de la plus grande importance. Vous les garderez tous deux à votre service et auprès de votre personne et vous les traiterez avec les égards et l'honneur qui leur sont dus. Vous employerez l'un et l'autre et les chargerez des opérations auxquelles le mérite de chacun d'eux les rendent propres.

Je vous enverrais incessamment un corps de mes troupes pour renforcer votre armée. C'est au colonel que vous en donnerez le commandement. Que Dieu vous protège et vous conserve ! » Voilà donc pour Maudave le pied à l'étrier. « Je pris donc, en conséquence, le parti de me rendre à Delhy muni de la lettre pour Nagefkan, résolu de me fixer au service de ce Nabab si j'y trouvai mon compte et de m'attacher à celui de l'Empereur suivant le conseil des circonstances ».

* * *

Peu de jours avant de quitter Feizabad, le colonel de Maudave fut témoin d'un « sarraj ». « L'occasion ne s'étant pas trouvée sous la main je parle d'une femme que je vis brûler vivante avec le cadavre de son mary. Pendant le séjour que j'avais fait à Bengale il s'en était brûlé plus de vingt dans les environs des comptoirs européens sur la rivière d'Angly, mais je n'avais pas été averti assez à temps pour m'y rendre. Je vis un jour au-dessous de Bernagar, les restes d'un bûcher encore fumant et les assistants qui s'en retournaient chez eux me dirent que c'était une femme qui venait de se brûler. Enfin, dans les séjours que j'ai fait à diverses reprises à la Côte de Coromandel et ensuite à Bengale, il ne s'était point présenté une occasion d'assister à ce terrible et dégoûtant spectacle. Je l'ai vu et n'y retourne plus.

« On pense communément en Europe, sur la foi de gens mal informés, que cet usage s'abolit insensiblement aux Indes. On avait d'abord refusé de croire qu'il y fut établi ou du moins que les exemples en fussent aussi fréquents que les voyageurs l'affirmaient. Il est certain que les Euro-

péens s'opposent autant qu'ils peuvent dans les lieux où ils sont les maîtres à ces barbares tragédies ; j'en excepte les Anglais du Bengale qui laissent à cet égard une assez grande liberté aux veuves surtout quand elles sont vieilles ou laides. Les musulmans attaquent aussi en mille manières cette horrible coutume. Il faut une permission du Nabab ou de tout autre chef pour qu'une femme se brûle sur le corps de son mary. Je reviens à celle que j'ai vu brûler à Feizabad.

« On vint nous avertir le 31 décembre qu'un écrivain cachemirien, nommé Mandaram Gentil¹, qui était au service du Nabab, venait de mourir et que sa femme avait déclaré qu'elle voulait le suivre conformément à leur rite religieux. On nous dit en même temps qu'on avait obtenu le Paravana du Nabab et que la cérémonie se ferait à midy à deux casses de la ville. Nous sûmes que Sudjah Dowlah avait envoyé des Choupdars à cette femme pour la détourner de sa résolution et l'engager à vivre et à prendre soin des trois enfants qu'elle laissait dont le dernier était encore à la mamelle. Il lui fit offrir de l'argent et lui promit de conserver les appointements de son mary si elle céda à ses représentations.

« Cette femme, après avoir remercié le Nabab de ses bontés, répondit que ce n'était pas l'embarras de sa subsistance qui la déterminait à mourir, qu'elle voulait rejoindre son mary et que ses enfants restant sous la tutelle de leur oncle seraient élevés avec soin sans que rien ne manque à leur éducation. Les envoyés du Nabab lui parlèrent en particulier. Elle fit de même sa réponse dont elle rendit compte aux personnes de sa famille en présence de ces envoyés. Cette femme avait à peu près trente-quatre ans.

1. Gentil signifie ici brahminique par opposition aux musulmans.

« Je me rendis au lieu marqué sur les dix heures du matin et je vis qu'on charriait le bois destiné à faire le bûcher. Il n'y avait sur la place que 3 ou 4 brahmes et cinq à six charpentiers qui faisaient des mortaises à quelques grandes pièces de bois pour y planter des chevilles. On balaya d'abord la place où l'on devait dresser le bûcher. Un brahme y dessina quelques figures mystérieuses et marmotant des formules de prières il y sema ensuite une espèce de poudre blanche que je crois être de la bouze de vache calcinée et réduite en cendres.

« On fit ensuite dans la longueur qu'on voulait donner au bûcher six trous profonds de deux pieds, quatre pour les coins, un à la tête, un aux pieds du bûcher. On y planta les pièces de bois garnies de leurs chevilles et on fit ensuite un massif de gros bois sec et de la hauteur de 8 à 9 pieds. Sur ce massif, à l'aide de quelques traverses appuyées aux chevilles des six grandes pièces, on forma une espèce de niche pour y loger le corps et la femme. Cette niche fut garnie en-dessus d'une multitude de rondins rangés en arcades. Cette espèce de dôme fut couvert de bottes de pailles, on en mit aussi une couche dans l'intérieur de la niche et on en garnit les quatre faces du bûcher. Tous ces ouvriers travaillaient avec un empressement féroce qui me jetait dans un étonnement inexprimable. Le fils aîné de cette malheureuse femme, jeune garçon de neuf à dix ans, fut amené à six pas du bûcher et on lui fit faire quelque cérémonie dont je ne devinai pas l'objet ; il jetait à droite et à gauche des bûches de paille, il répandait de l'eau d'un côté et d'autre et répétait des prières qu'un brahme prononçait à haute voix. On traînait cet enfant plutôt qu'il ne marchait. Il me parut tout hors de lui. Sans doute, la nature lui parlait avec force ; il ne jetait point de larme mais son air, sa dé-

marche, tous les traits de son visage décelaient une âme épouvantée et déchirée.

« Cependant la femme arriva, suivie d'un nombreux cortège et montée sur un petit cheval. Ses parents et ceux de son mary l'environnaient ainsi que quelques joueurs d'instruments. Elle s'arrêta sous un arbre où je la considérai vivement. Elle était en face du bûcher. Elle parlait à ceux qui étaient autour d'elle. Elle s'informa de quel côté était l'étang où elle devait faire ses ablutions et aussitôt qu'on le lui eut montré elle poussa son cheval pour s'y rendre.

« On avait placé son fils de manière qu'elle ne put pas le voir, on le fit alors se rapprocher du bûcher. On y porta le cadavre du père sur un brancard orné de petites banderolles, le corps était enfermé dans un suaire d'étoffe couleur jonquille. Le fils recommença la cérémonie des bûches de paille et de l'eau ; il mit ensuite à côté du cadavre quelque plat rempli de riz et de quelques autres aliments et il s'en retourna à la place qu'il avait quittée. On étendit alors le cadavre sur un des côtés de la niche.

« La femme revint de l'étang et s'approcha du bûcher toujours à cheval. Je me trouvais à côté d'elle. Elle s'arrêta, ôta un challe de cachemire qu'elle avait sur la tête et tira de sa poche une feuille de bétel et quelques graines de cardamome qu'elle se mit à manger en parlant aux personnes de sa connaissance. Elle demanda par deux fois de l'eau dont elle but. Elle dit ensuite qu'elle voulait monter sur le bûcher. Plusieurs personnes l'aidèrent à descendre de cheval et à monter dans la niche où elle s'assit à côté du corps de son mary. On en ferma alors l'entrée par des bois qu'on mit en travers avec des paquets de bois, ensuite on amena l'enfant auquel on donna un brandon allumé ; il fit le tour du bûcher

après il en alluma un côté et dans le même moment d'autres parents faisaient la même cérémonie, de sorte qu'en un clin d'œil toute cette paille fut embrasée. J'oubliais de dire qu'au moment où la femme voulut entrer dans le bûcher des choupdars du Nabab s'approchèrent pour lui parler, mais les Cachemiriens les repoussèrent avec de grandes huées. Aussitôt que le bûcher fut en feu, tous ces gentils se mirent à tourner autour en jetant des cris et en faisant de la musique.

« Je remarquais qu'on promenait autour du bûcher deux ou trois filles de trois ou quatre ans et vraisemblablement destinées à donner un jour le même spectacle.

« Je ne pus rien distinguer du tout du mouvement de cette femme dans l'intérieur du bûcher. La flamme et la fumée en dérobaient la vue mais sept ou huit minutes qu'on y eut mit le feu un de mes gens que j'y envoyai le plus près que je pus la jugea morte et je crois bien qu'elle avait été étouffée en peu d'instant. Les spectateurs s'écoulèrent insensiblement et moi-même je partis à deux heures.

« Cet horrible spectacle m'occupait si fortement que pendant deux jours je ne pensais à autre chose. L'image de cette femme est tellement gravée dans ma mémoire qu'elle ne s'effacera jamais. Elle ne montra ni trouble, ni agitation et s'acquitta de toutes ces affreuses cérémonies comme de la chose du monde la plus indifférente. *Tantum religio potuit succedere naturam.* »

*
* *

Le colonel de Maudave avait donc pris le parti de tenter fortune à Delhi même. Mais les chefs mongols de Nezabab

« oublièrent » leurs promesses et toute remise d'argent. Les finances du colonel étant fort basses, « quelques honnêtes français s'empresaient d'y remédier », le logeur qui l'hébergeait, un sieur Canuyler, lui fournit une tente et un fourgon « pareil à ceux dont nous nous servons en Europe et qu'il fit atteler de six bœufs ». C'est en cet équipage que le colonel de Maudave comptait se rendre à Agra pour s'y rencontrer avec M. Madec ¹, d'autres Français se décidèrent à se joindre à lui. « Nous étions 13 en tout, ce qui joint à cette multitude de valets dont on ne peut se passer dans l'Indoustan, aux charretiers, aux cipayes, etc., fesaient une troupe d'environ 300 personnes. Nous avions 22 voitures et quelques chameaux. » Curieuse était la composition du groupe d'aventuriers allant chercher la gloire et... les trésors à la Cour du Grand Mogol ; il y avait un ancien capitaine de cavalerie de la Compagnie des Indes, le sieur Laumont, qui « dégoûté du service du Nabab qui ne le payait plus allait rejoindre M. Madec », deux anciens officiers de marine, MM. Dieu et Baronet, « honnêtes et bonnes gens », un officier du parti Madec, M. de la Sauvagère, « qui amenait à son chef trois jeunes gens dont l'un, M. le Sourd, qui avait quitté la place d'écrivain du vaisseau le *Duc de Viellère* pour parcourir l'Indoustan ». Il y avait encore un parisien débrouillard qui apportait dans la colonne... la note boulevardière, M. Mancelet ; un créole, M. de Baviile, venu de l'Isle de France, donnait le ton... colonial, enfin deux chirurgiens en quête d'une clientèle sinon sérieuse du moins payante complétaient... l'équipage qui voguait à travers la sylvie hindoue vers Delhi la mystérieuse et vers le descendant du Grand Tamerlan.

1. René Madec partisan français fort connu dans l'Indoustan, voir l'ouvrage de Emile Barbé « Le Nabab René Madec ».

Le colonel de Maudave et ses compagnons partirent de Feizabad le 19 février 1774. La « colonne » passa successivement à Dierabad, Laknan, Moéna, traversa le Gange le 26 février, puis séjourna dans diverses aldées, Makampour, Béla et pénétra ensuite dans l'ancien royaume d'Agra. Le gibier de plumes et de poils ne manque pas sur la route car ces régions « sont toutes de bons cantons de chasse et très souvent le réduit des bêtes féroces ». M. de Maudave d'ajouter toutefois : « Nous n'avons point vu de ces derniers mais bien des cerfs, des sangliers, des lièvres, des perdrix, des oyes et des canards sauvages. » Le 8 mars, la petite troupe parvenait à Nerouzabad et y trouvait des soldats du Grand Mogol dans un mauvais fort ; cette vue amena le colonel à formuler la réflexion suivante : « Plus je vois les villes de l'Indoustan par lesquelles je juge à peu près de l'état des autres villes de l'Asie, moins les conquêtes de Gengis-Kan, de Timerlenck et autres dévastateurs me paraissent merveilleuses, je me persuade qu'un corps de 10 à 12.000 hommes de nos troupes d'Europe traverseraient l'Asie d'Occident en Orient sans presque trouver d'autres obstacles que ceux qui naissent du climat et de la nature des lieux. » Le 10 mars, l'expédition campait sur les bords de la Djemna pas très loin de la ville historique d'Agra fondée par le prince mongol Ekbar. « Quoique cette ville soit fort déchue de son ancienne splendeur, nous dit de Maudave, on y voit encore de la grandeur et de la magnificence... On y voit un nombre prodigieux de vieux palais, de caravansérails ruinés et autres bâtiments qui servaient à l'usage d'une riche et puissante cour. Tous ces débris sont tellement mêlés qu'il est impossible d'y rien distinguer mais on ne voit que des monceaux de décombres, de colonnes et des pierres travaillées et tout cela dans une si prodigieuse quan-

tité que l'imagination en est saisie et attristée. » Les Jésuites avaient réussi à y créer un collège s'appuyant sur le prince Icham, fils d'Ekbar, mais, abandonnés par lui, les pères durent momentanément quitter Agra, leur église fut détruite, il ne restait plus que la cloche que de Maudave a vu « chargée d'inscriptions persannes et portugaises avec la date de sa fonte 1624 ». Le colonel sut avec un goût très sûr distinguer les deux merveilles d'Agra. « Ce qui rend Agra très remarquable ce sont les monuments de Scandara et de Raje-Mehal. Le premier est un tombeau que Zehan-quir fit dresser à la mémoire d'Ekbar son père. Le second est pareillement un tombeau bâti par Cha Jehan en l'honneur de Raje-Mehal, sa femme. Celui de Scandara est négligé au point qu'il se dégrade journellement et il se peut que dans un siècle il ne s'en trouve plus de vestiges. Quoique celui de Raje-Mehal ne soit pas aussi soigneusement entretenu qu'il le faudrait, il est pourtant en meilleur état. C'est un bâtiment dans un goût bizarre construit au bout d'un jardin sur une magnifique terrasse élevée de 30 ou 40 pieds au-dessus des eaux de la Djemna ; les dômes, la tour de marbre blanc, la masse de l'édifice sont un tout qui n'est pas dans la proportion de notre architecture mais qui a pourtant de la grâce et de la majesté. » M. de Maudave ignorait que Shah Jehan avait fait faire ce mausolée par un... élève de Le Nôtre, l'architecte Austin de Bordeaux ! Le colonel ajoute : « On y entre par un grand bazard de forme circulaire d'où l'on vient par une grande cour, ayant un grand portique qui donne entrée sur le jardin. Les issues de la cour sont des rues à arcades qui font un bel effet. Il y a des gens qui m'ont assuré que cet édifice coûtait 225 millions de notre monnoye ce que je ne puis me persuader. D'autres évaluent cette dépense à 5 et d'autres enfin à 3.

Il est certain qu'il a dû coûter prodigieusement vu cette quantité incroyable de pierres précieuses qu'on y a employée. Les cornalines et les grenats chargent la partie extérieure des murailles tandis que l'intérieur de la voûte et les représentations des tombeaux sont ornés d'émeraudes, de rubis, d'améthistes enchâssées dans de grands panneaux d'albâtre. La balustrade entre autre qui renferme la représentation des tombeaux est d'une richesse et d'une beauté qui ravissent l'imagination. Les couleurs sont si vives et si variées qu'on croirait voir de ces belles chites de Mazulipatam appliquées sur les montants d'albâtre de cette balustrade. Les portes étaient encore plus riches. Elles sont aujourd'hui dans le Palais du Radjah de Djatter. »

C'est à Agra que le colonel de Maudave rencontra M. Madec. C'est une figure fort curieuse que celle de René Madec, né en Bretagne, à Quimper Corantin, en 1736, parti comme marin à douze ans, élève d'hydrographie à Bordeaux, engagé à la Compagnie des Indes comme pilotin. Madec commença à naviguer entre Bordeaux et le Sénégal, puis vers les Indes, de là vers le cap de Bonne-Espérance, et le Brésil. Enfin, il reprit la route des Indes où bientôt il entra dans l'artillerie de la Compagnie des Indes. Là, au cours d'une campagne, Madec fut fait prisonnier à la prise de Pondichéry par les Anglais en 1761 et pour éviter des sévices constants s'enrôla avec plusieurs camarades... dans l'armée anglaise du Bengale. Or une révolte des troupes anglaises permit à Madec de quitter l'armée du Bengale avec deux cents Français et de diriger un corps de partisans. L'histoire de Madec, général condottiere dans l'Indoustan auprès du Grand Mogol, sort du cadre que nous nous sommes tracés. Après la prise de Pondichéry en 1778, Madec, qui avait largement donné de sa personne dans la défense de la

place, passait avec sa femme à l'île Maurice, puis de là à Lorient où il arrivait le 8 octobre 1779. Il y reçut le brevet de colonel et la croix de Saint-Louis puis se retira à Quimper où il mourut en juin 1784, dans l'Hotel qu'il s'était fait construire rue du « quay » avec les roupies rapportées de l'Indoustan.

* * *

Le colonel de Maudave trouva Agra fort déchuë de sa splendeur passée, ville mi-musulmane mi-hindoue ; elle ne renfermait en 1754 que des ateliers de tissage et des fabriques d'armes ainsi que des ateliers de broderies. Mais notre voyageur fut fort déçu d'apprendre que M. Madec était à Bari, reprenant courage il décidait de se rendre à Bari, « la capital du Jaquir ». M. Madec reçut fort bien de Maudave, lui promettant son appui. Peu après, à Bari même, le colonel reçut un express de Delhi chargé d'une lettre que lui envoyait un Français résidant dans cette capitale. « Il me marquait, narre notre aventurier, que quoiqu'il ne me connut pas il se croyait obligé de m'écrire pour me faire savoir que l'Empereur instruit de mon arrivée à Agra par la *Gazette* avait chargé Abdoulakhan son principal ministre de me prier de ne prendre aucun engagement avec personne et de me réserver pour son service. Il ajoutait que le Prince instruit de mon état se proposait de me traiter de manière à me contenter et qu'il faisait partir une personne chargée de me joindre à Agra et qui avait tout pouvoir de régler avec moi les conditions auxquelles j'entrerais au service de l'Empereur. » Le rêve de Maudave prenait corps, il allait pouvoir prendre service au Grand Mogol et... faire une fortune de... nabab. Aussi, s'étant mis d'accord avec M. Ma-

dec, le colonel ne différa pas davantage son départ pour Delhi.

Revenu à Agra, de Maudave prépara son voyage en se mettant d'accord avec un « diwan », conseiller de la Cour, qui lui fournit même « l'argent et l'équipage qui lui était nécessaire pour paraître à la Cour avec quelque dignité ». Deux Français accompagnaient le colonel, les sieurs Dieu et Moncelet, lorsque le 6 avril 1774 il prenait le chemin de la capitale du Grand Mogol bien que « la route ne fut pas sûre, les Djatters et les Rajpoutes étant en rébellion ». On marcha la nuit, doublant les étapes, et on parvint le 16 avril en vue de Delhi. Certes on n'entraît pas dans la ville du Grand Mogol comme dans un moulin, aussi la colonne fit halte, un « diwan »¹ ayant été expédié en avant pour prendre contact. Il revint le 17, annonçant que le ministre Abdoukhan, généralissime mogol, invitait le colonel à dîner. De Maudave, qui campait près de la mosquée d'Houmayou, fit plier les tentes, « non sans avoir barbouillé les murs de la mosquée d'inscriptions latines bonnes ou mauvaises ». L'entrée à Delhi fut modeste, on pria les Français d'attendre à... l'ombre chaude d'une mosquée de la ville le dîner que le ministre faisait préparer, mais ce dîner n'arriva qu'à 9 heures du soir composé... d'un poisson assez gros, et ce fut tout. L'impression première ne fut donc pas bonne. Il est vrai que le ministre fit réparer l'erreur le lendemain matin par l'envoi d'un plantureux repas.

Il arriva à de Maudave ce qui est advenu à bien des Européens en pays asiatiques : il fut desservi par ses interprètes ; le général mogol Nagefkan pensa que M. Madec l'abandonnait, le ministre Abdoulakhan ne savait que faire et

1. Un interprète.



LE GRAND MOGOL.

notre colonel ne parvenait pas à être présenté à l'Empereur. Enfin, le 22 avril, à 5 heures du matin le ministre envoya son secrétaire avertir de Maudave que le Grand Mogol le recevrait à 8 heures. « Ce seigneur me trouva dans le déshabillé le plus succinct ; je m'en excusai en lui disant qu'on m'avait tellement abusé de l'espérance de voir le Roy que le dernier avis ne m'avais pas paru plus fondé que les autres. Il s'assit tranquillement à la porte de ma tente pour me laisser le temps de m'habiller ».

Ce ne fut qu'après avoir traversé plusieurs cours du Palais que de Maudave et ses deux compagnons français arrivèrent à la porte des appartements du Padishah : « En entrant nous vîmes le Roy assis sur un palanquin ou plutôt une espèce de trône que huit hommes soutenaient sur les épaules. Son habillement me parut assez magnifique et son turban entre autres était de ce beau tissu d'or qu'on travaille à Delhy. Ce prince avait un sabre, un arc et un carquois rempli de flèches. Il était au bout de la cour par rapport à l'entrée et paraissait immobile comme une statue. Deux à trois cents personnes environnaient le trône, rangées en fer à cheval, de sorte que l'abord était libre. Un vieux choupdar, un bâton à la main, le dos tourné contre la portière par laquelle nous entrons, gesticulant comme un possédé des bras et des jambes, criait de toute sa force des paroles dont le sens est : Saluez le Roi des Rois, le vainqueur du monde, le maître de la terre, et autres fadeurs aussi fausses que ridicules. On nous mena tout auprès de cet homme et on nous fit faire le salam, ce qui fut exécuté suivant la rigueur du protocole indien. » Ce n'est pas tout ; Maudave et ses camarades furent amenés à « trois pas du trône » après avoir, il est vrai, mis sept roupies dans un mouchoir, et durent refaire le salam et remettre sept autres roupies. « Ce monarque les

prit et les donna à quelqu'un pour les garder, il me semble qu'il les compta. » Même pour le Grand Mogol, il n'y a pas, on le voit, de petites économies et les affaires sont les affaires. Le « Roy des Roys » regarda beaucoup nos Français mais « sans proférer une parole ». Le ministre Abdoulakhan surveillait de près la scène « en pleine sympathie avec nous », nous dit M. de Maudave. L'Empereur « ayant prononcé quelques mots », le colonel, MM. Dieu et Moncelet furent conduits derrière la portière. « Là on se mit à nous habiller par-dessus nos vêtements français des vêtements du pays. On entourâ mon chapeau d'une pièce d'étoffe d'un beau tissu d'or. On nous donna une grande sorte de grande soutane en belle étoffe et comme je témoignai quelque impatience pour la longueur de la cérémonie, on me mit autour du col et la pièce destinée à servir de ceinture et celle qui enveloppe ordinairement le turban. » Il y avait là un habillement de six pièces complété de deux aigrettes en pierrerie, « mais d'une valeur fort mince ». Ainsi transformés en authentiques mamamouchis, les trois Français furent remis en présence de l'Empereur et les salams de reprendre. Un officier tendit un sabre au colonel qui, de son côté, offrit pour le Grand Mogol deux baudriers d'or. Ces échanges de politesses et de cadeaux une fois fait, l'Empereur disparut sans mot dire dans ses appartements.

Un maître de cérémonie conduisit alors les visiteurs dans une grande salle « magnifique » soutenue par plusieurs rangées de piliers. Bientôt, le ministre Abdoulakhan vint rejoindre ses hôtes étrangers et les emmena chez lui « collationner ». Et de Maudave terminait ainsi le récit de son entrevue avec le Grand Mogol. « Il n'est pas inutile de dire qu'un maudit Eunuque me tarabusta pendant une partie de la cérémonie pour m'arracher un batchide, c'est-à-dire

une gratification. Il me tirait par le bras ou me frappait sur l'épaule ou m'arrêtait dans ma marche. Je souffris d'abord ses importunités et sa manière insolente avec beaucoup de patience, mais il en fit tant qu'elle m'échappa. Je lui dis des injures qui est ce qu'on apprend d'abord dans toutes les langues et, à son exemple, joignant le geste à la parole je le menaçai avec le sabre que le Padisha venait de me donner, ce qui me réussit si bien que je n'en entendis plus parler. »

Le colonel s'attendait toujours à être pris au service de l'Empereur, ce dernier et son ministre Abdoulakhan aussi faisaient au Français forces promesses : il devait recevoir le commandement d'une armée munie l'artillerie mais cette armée se réduisait à... 140 cipayes et aux deux canons « placés dans la citadelle en face de chaque porte. » M. de Maudave jugeant non sans raison que le Grand Mogol le blousait, se retourna vers Nagefkan, le généralissime dont le... chef d'état-major était M. de Madec. Ce dernier assura au colonel qu'il serait fort bien traité au service de Nagefkan. Ce dernier offrait au comte 2500 roupies par mois, solde intéressante on le voit. M. de Maudave partit donc vers Agra après avoir, et ceci est un point historique à éclaircir, essayé de mettre sur pied un traité franco-mogol. En fait le colonel s'efforça d'obtenir, à la demande de M. Madec, une lettre de Cher-Allum à Louis XVI où l'Empereur lui offrirait son amitié. Un projet de lettre fut préparé. Mais l'ignorance régnait à la cour de Delhi et l'importance de l'affaire n'apparut pas aux yeux de l'Empereur et surtout du ministre Abdoulakhan. Celui-ci devant un jour faire parvenir une lettre du Grand Mogol à M. Law, gouverneur de Pondichéry, « ne savait pas où était cette ville » ! Du reste le Grand Mogol de 1775 était bien... avachi. « Ce monarque

a deux qualités qui semblent héréditaires dans sa maison : il est merveilleusement dévôt et fort adonné aux femmes. Il passe sa vie au milieu d'elles, n'en ayant pas moins de 500 dans son sérail, lesquelles pour la plupart en ont d'autres pour les servir et ces dernières sont quelquefois l'objet de l'empressement du padischa ! Dans les moments de lassitude que l'âge de ce prince doit rendre assez fréquents, il s'arme d'un alcoran et d'un chapelet pour prier et pour méditer. » Il est vrai que ce pieux personnage était très crédule et ayant appris que « les moineaux sont les plus amoureux des oiseaux » se nourrissait presque exclusivement de moineaux et il « attribuait à cette nourriture » les bénédictions qui tombaient sur son sérail qui n'est jamais, Dieu merci, sans un bon nombre de femmes enceintes. »

De Maudave assista à plusieurs fêtes données à la cour de Delhi et obtint, enfin, la lettre destinée à Louis XVI. « Au Plus grand Prince de la créance de Jesus, arbitre des différens entre les nations chrestiennes. source de gloire et de majesté, Louis-Auguste par la Grâce de Dieu, Empereur de France, Prince dont la renommée s'étend partout où va le soleil, notre très dur ami.

« Nous avons appris la mort de Louis XV votre père et l'avènement de Votre Majesté à la Couronne. Nous avons ressenti avec douleur la perte que la France a faite en la personne de ce Grand Roy duquel les vertus nous étaient connues ; mais nous n'avons pas moins été touché de vous savoir sur le premier trône de la chrétieneté où la renommée publie déjà que vous êtes monté avec toutes les qualités qui ont illustré la mémoire de vos plus fameux prédécesseurs.

« Les événements de la dernière guerre entre les Français et les Anglais dans les Indes ont amené dans notre Empire

plusieurs Français, vos sujets, et ils y ont trouvé l'accueil et les secours dus au mérite de chacun d'eux. Entre ces Français, votre bien-aimé M. Madec s'est distingué par son courage et sa conduite au point qu'il a mérité l'estime générale et notre confiance la plus intime. Les services importants qu'il nous a rendus dans les guerres nous ont conviés à l'élever aux plus grands honneurs de notre Empire. Il commande une partie considérable de nos troupes et nous lui avons confié le commandement de plusieurs de nos provinces.

« Notre bien-aimé M. Madec nous a souvent entretenu de la puissance et de la grandeur de la Royale Maison de France et nous a inspiré le désir d'ouvrir une correspondance avec Votre Majesté. Nous nous y portons d'autant plus volontiers qu'outre l'estime particulière dont nous sommes saisis pour un aussi grand monarque, nous suivons en cela l'exemple d'Alem-guir, notre illustre prédécesseur, qui eut avec Louis XIV un commerce de plusieurs années. Nous espérons de plus que ces témoignages de bienveillance envers vous ne vous seront pas désagréable et que vous y correspondrez avec une affection royale et réciproque.

« Nous avons songé d'envoyer à votre cour une personne expresse pour vous porter ce témoignage de notre affection, mais les circonstances du temps ne nous ont pas paru favorables à cette démarche qu'il est important pour plusieurs considérations de cacher aux yeux des Anglais. Nous espérons donc que cette lettre seule produira le bon effet que nous en attendons qui est de vous demander assurance de votre amitié et d'en recevoir de la vôtre et lorsque notre union sera cimentée nous la ferons éclater comme il conviendra à nos intérêts communs. »

Et le Grand Mogol d'ajouter dans cette très curieuse

lettre qu'il offrait à Louis XVI la garde de la forte place de Tatabakar, située sur le Scindh à quelques lieues de son embouchure, à des troupes françaises¹.

*
* *
*

Arrivé à Agra, M. de Maudave attendit le retour de M. Madec alors en « colonne », bien décidé de ne remonter à la cour de Delhi qu'à condition que le premier ministre lui « payasse régulièrement ses appointements ». Or M. Madec venait d'essuyer un grave échec dans sa lutte contre les Rohillas perdant son artillerie, ses éléphants, ses bagages à Fatehpsor. C'était en juillet 1775, dès septembre, Madec avait réorganisé ses troupes et rentrait à Fatehpsor. Puis il partait avec de Modave retrouver le généralissime Nagef Khan. Celui-ci ayant reproché à Madec sa défaite, notre Français répondit si vertement au chef Mogol que les officiers du généralissime dégainèrent mais la fermeté de Madec en imposa à tous. Cette scène montra à Maudave combien au fond était fragile la fortune de Madec et combien il était peu prudent de s'attacher à son sort. Du reste, le monde d'aventuriers européens qui circulaient dans l'Indoustan semblait de plus en plus suspects à notre colonel et l'opinion qu'il en a n'est guère flatteur : « Parmi tous ces coureurs que j'ai eu occasion de voir je n'ai pas trouvé que les Français fussent les plus odieux. L'ivrognerie est leur vice favori et en général ils laissent aux Anglais et aux Allemands

1. On a contesté à Maudave le succès de son action auprès du Grand Mogol, citons, cependant, un passage d'une lettre du Colonel adressée à M. de Moracin et classée aux Archives de Pondichéry, relative à ce sujet. « Cette négociation que j'ai conduite à Delhi exige, vous le sentez, bien des détails. »

les grands crimes. Mais ces Français si peu dignes de ce nom sont extrêmement avilis et abrutis par l'arruk. La plupart sont dans une grande misère qu'ils doivent à ce détestable penchant. Presque tous ces malheureux sont mariés et chargés d'enfants, ce qui forme insensiblement une race, laquelle aidée par la plus mauvaise éducation, joindra les vices du pays à la dégradation de leur père, ce qui est très propre à former de mauvais sujets. Je ne crois pas qu'ils démentent leur extraction ! »

M. de Maudave eut l'occasion aussi de voir une des merveilles des Indes, le château d'Agra. Il était, nous dit-il, commandé par un « chrétien géorgien nommé Davoud Khan ou le seigneur David ». Ce David fit donc visiter au colonel cette merveille digne des Mille et une Nuits, le Palais d'Agra. « Les grands corps de bâtiment où logeaient les gardes et les gens de service, séparés de l'intérieur du sérail, sont tous en ruine, mais les appartements de l'Empereur et ceux des femmes sont en meilleur état. Il y a des endroits charmants, de belles salles ornées avec des jets d'eau, des bassins tous revêtus de marbre blanc, des corridors, des bosquets, des parterres comme dans un palais bâti par les fées. On m'y a montré de grandes pièces dont le plafond était couvert de lames d'or, d'autres lambrissées de plaques d'argent qui ont été enlevées ces derniers temps par Gaze-eddi-Khan. On y voit des salles souterraines en forme de caves avec des soupiraux pour y faire entrer le vent, toutes resplendissantes du plus beau marbre blanc, de jaspe, d'albâtre et de porphyre et autres matières précieuses. J'ai remarqué une grande et vaste chambre dont tous les murs étaient couverts ainsi que le plafond de glaces de Venise ce qui produit un très bel effet. Enfin, ce mélange de pavillons séparés auxquelles aboutissent de tous côtés

de grandes galeries ou des allées de jardin bizarrement et agréablement distribués forment un tout qui plaît infiniment quoiqu'on n'y retrouve aucune régularité, chaque Empereur ayant bâti une pièce à sa fantaisie. La cour du Hamkar ne m'a paru ni si grande ni si belle que celle de Delhy, mais les murailles de la forteresse d'Agra sont plus hautes et mieux entendues à mon avis. Elles sont flanquées de grosses tours qui supportent quelques pièces d'artillerie et les murailles sont si épaisses que quatre ou cinq personnes s'y promènent à l'aise. Le terrain de l'intérieur de la forteresse est extrêmement montueux parce que le bord du Gemna sur lequel elle est bâtie est tout coupé de rainures et de crevasses et qu'on n'a pas aplani cette superficie, en sorte qu'on croirait grimper sur des montagnes lorsqu'on entre dans ce palais. Ces hautes murailles rouges avec leurs grosses tours, les dômes des bâtiments revêtus de marbre blanc et couverts de cuivre jaune, les arbres des différents jardins se mêlent ensemble de tant de manières que l'œil en est ravi. »

Nagef-Khan pria le colonel de prendre du service avec M. Madec. Mais M. de Maudave était résolu à ne pas rester au « service » du parti Madec, d'autant plus qu'un certain nombre de Français chassés de Feizabad à la demande des Anglais, venaient essayer d'obtenir des postes à l'armée Madec. Celui-ci n'avait guère moyen de les payer royalement. La cour mongol lui octroya bien « onze mille roupies » d'augmentation mais ces onze mille roupies, aux dires de Maudave, ne sortirent pas de sa poche, par contre ce furent les Français qui sortirent de son camp pour tenter ailleurs leur chance. L'Empereur fit alors offrir à Maudave de faire une expédition contre les Sikks et de s'emparer de la province de Sorinde, après quoi, devenu nabab, de Mau-

dave n'aurait qu'à vivre... en nabab ! Mais la promesse était bien vague et de Maudave préféra attendre une autre occasion.

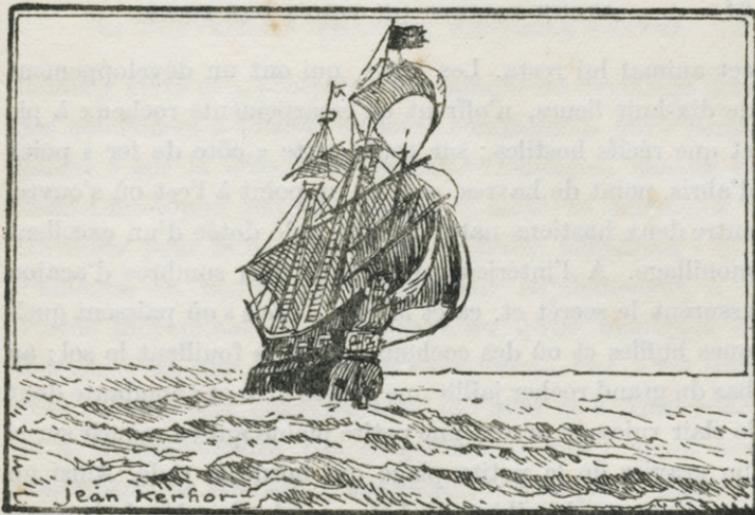
A quelques mois de là, il envoya de nouveau tater le terrain à Delhi. M. Madec, désireux de rentrer en France, lui céda un bataillon et trois pièces de canon ; le colonel avait ainsi les premiers éléments d'un parti Maudave, prêt à « se vendre » à tel ou tel grand chef de la cour mogol ou même à l'Empereur lui-même. Mais, brusquement, Madec change d'avis, revient à Agra et réclame au colonel de Maudave soldats, pièces et munitions, bien plus il refuse de payer les sommes qu'il lui devait. Nos deux Français ne tardent point à se disputer. « Je fus obligé, écrit le colonel, de lui dire qu'il n'était qu'un vil paysan et un insolent marouf, que sa fortune imprévue ne méritait que mépris. » La conclusion va de soi. « Après ces douces paroles je lui tournais le dos et ne l'ai pas revu depuis. »

Qu'allait faire de Maudave ? retourner à la cour de Delhi sans « parti ». Accepter de « travailler » au compte d'un quelconque potentat hindou, point non plus ; il n'y avait, comme il le dit lui-même, qu'à se résoudre d'abandonner le pays.

Par quels chemins reprendre la route du bercail ? de Maudave se décida à partir par le Dekan dont il connaissait le Souba. « Je me flattais de plus que les anciennes liaisons des Français avec sa maison me procureraient une réception favorable ». Deux Français se joignirent au colonel, M. Moncelet, son ami et M. Le Sourd, parisien égaré au Bengale et monté à Delhi avec de Maudave. Nos trois compagnons quittèrent donc Agra et gagnèrent Heider Abad. Quelques mois après, la fièvre terrassa le comte de Maudave à Mazulipatam la veille de la Noël de 1777.

Les Anglais refusèrent de rendre les devoirs suprêmes à la dépouille mortelle du colonel-comte de Maudave, ils n'avaient pas oublié que ce vaillant officier avait obligé, alors qu'il était enfermé dans le fort de Maduré avec un de nos alliés indiens, le général Lawrence à lever le siège de cette ville.





LA NOUVELLE NORMANDIE,
NOUVELLE GENEVE.

Vers 1660, il n'était guère de navigateurs espagnols, hollandais, anglais ou français qui ne connaissent de réputation au moins la Nouvelle Normandie, la petite patrie de la flibuste, qui semait la terreur dans les mers des Caraïbes. Cette Nouvelle Normandie, où, certes, les herbages et les pommiers faisaient défaut, c'était l'île de la Tortue, accolée sur le flanc nord de Saint-Domingue et séparée seulement de la grande terre par un canal de deux lieues de large.

Ilot plutôt qu'île, la Tortue était bien destinée par la nature à devenir la place forte des flibustiers du XVII^e siècle ; un gros rocher sombre domine, pelé et farouche, les huit lieues de long et les deux de large de la Nouvelle Normandie ; c'est moins une terre qu'une formidable carapace de tortue que Christophe Colomb découvrit le jour de la « San Domingo » de 1492, et c'est pourquoi le nom de

cet animal lui resta. Les côtes, qui ont un développement de dix-huit lieues, n'offrent qu'escarpements rocheux à pic et que récifs hostiles ; sur toute cette « côte de fer » point d'abris, point de havres, sauf en un point à l'est où s'ouvre, entre deux bastions naturels, une rade dotée d'un excellent mouillage. A l'intérieur, de grands bois sombres d'acajou assurent le secret et, ça et là, des « oasis » où paissent quelques buffles et où des cochons sauvages fouillent le sol ; au bas du grand rocher jaillit une source vive et abondante dont le clair ruisseau arrose une petite plaine qui va mourir sur le fin gravier de la petite plage qui borde la rade. Ainsi un peu d'espace, du gibier, du bois pour les besoins de la navigation, une rade aisément rendue inattaquable, des sylves touffues pour cacher certaines « concentrations », de l'eau et une bonne ceinture de rochers inaccessibles, enfin en face, « à deux lieues de mer », une terre riche et habitée par des Espagnols, n'est-ce pas l'île rêvée pour l'aventurier qui est parti « aux Amériques » en quête de la fortune, amoureux de la vie pleine d'imprévus des Frères de la Côte ? S'il a manqué à la Flibuste un Homère capable de chanter les exploits des lurons de la Nouvelle Normandie, nous pouvons aisément, à l'aide des mémoires du temps, revivre cette épopée dont la prise de Carthagène est la prise de Troie.

Le drapeau espagnol flottait encore en 1629 sur la Tortue lorsque vingt-cinq gaillards natifs de Dieppe, donc normands, furent jetés un beau soir par la tempête sur les récifs de l'île et, attaquant hardiment le parti espagnol, enlevèrent les barricades de bois de la place forte hidalgo, puis massacrèrent la garnison qui ne comptait que vingt-huit hommes du reste : la Nouvelle Normandie était née.

Mais, le tout n'était pas de s'emparer de la Tortue, il

fallait y vivre et y prospérer, les vainqueurs devinrent donc des boucaniers à l'instar de leurs compagnons qui « nomadaient » sur la côte nord de Saint-Domingue, chassés de Saint-Christophe par les Anglais ; aussi se mirent-ils à travailler pour le compte d'un « capitaine hollandais » qui, d'ailleurs, en homme avisé, touchait régulièrement à la Tortue moyennant la promesse d'un quasi monopole de fourniture de cuir. Le « boucan » rapportait, rien n'est nouveau, surtout aux intermédiaires qui allaient à Amsterdam ou à Dieppe vendre des cargaisons de cuir ; quant aux boucaniers, ils couraient sans cesse les bois pour chasser le buffle, accompagnés de leurs chiens et de leurs engagés. Cette chasse était difficile car il ne fallait pas rater son coup de crainte d'être chargé à son tour par la bête et à l'époque nos boucaniers ne connaissaient ni la carabine Winchester ni la balle explosive ; il fallait dépecer l'animal congrûment et préparer sur la « claie » le cuir. Puis on rentrait à « l'ajoupa » ou hutte à l'indienne où le boucanier retrouvait son associé. « Comme famille, ces gens n'avaient ni femmes ni enfants, ni aucune sorte d'héritier, nous dit le Père Lepers ; chacun d'eux s'associait d'ordinaire avec un de ses camarades tant pour avoir un aide dans les besoins ordinaires de la vie que pour être assisté quand il serait malade. Ils vivaient ensemble en communauté de biens et le dernier vivant emportait tout. Ils appelaient cela « s'amateloter ». Ils en usaient les uns avec les autres avec beaucoup de droiture, de familiarité et de franchise. C'était un crime capital parmi eux que de tenir rien sous clé comme c'en était un autre qu'ils punissaient par un entier retranchement de leur corps que de dérober la moindre bagatelle, mais il était permis à chacun de s'accommoder sans façon dans le coffre d'autrui de ce qu'il trouvait à sa

bienséance, pourvu seulement qu'il en prévint le propriétaire qui ne pouvait avoir à redire sans passer pour infâme, à lui permis seulement d'user de représailles envers qui que ce fut en pareille occasion. » Si les boucaniers ignoraient la loi de la Jungle, ils observaient tout un réseau de lois contenu dans la « Coustume de la Coste ».

Nous possédons assez de descriptions de ces « trappeurs » pour qu'ils soient pour ainsi dire devant nous avec leur long fusil de six pieds, de fort calibre, un sabre de deux pieds « servant à dépecer les bêtes qu'ils tuaient » ; une culotte de toile à voile « qu'ils ne lavent jamais », une chemise toute maculée de sang, telle était la tenue classique que complétaient des barbes de plus de trois mois, des cheveux longs, et une figure d'autant plus basanée que la « coustume de la coste » oblige les Frères à couper les bords des feutres mousquetaires de façon à n'avoir qu'un « cul de chapeau » avec une visière, coiffure semblable si l'on veut aux casques de soldats des « chars d'assaut ». A la large ceinture de cuir est enfilé un bon couteau flamand, un sabre d'abattis, ainsi qu'une pipe, compagne fidèle, et une bonne gourde d'eau-de-vie battant les flancs à la rencontre d'une poire à poudre en bois. Aux pieds, une longue expérience ayant appris aux boucaniers l'importance pour leur métier du chapitre des chaussures, ils portaient... des « souliers de cochons », sans coutures et tout d'une pièce. « On les fait de peau de bœuf ou de cochon, voici comment : Dès qu'on écorche un bœuf ou un cochon, on enfonce le pied dans le morceau de peau qui lui couvrait la jambe ; le gros orteil se place dans le lieu qu'occupait le genou ; on serre le tout avec un nerf et on le coupe. On fait monter le reste 3 ou 4 doigts au-dessus de la cheville du pied et l'on l'y attache avec un nerf jus-

qu'à ce qu'il soit sec et alors il se tient de lui-même. C'est une chaussure très commode, bientôt faite, à bon marché, qui ne blesse jamais, qui empêche qu'on ne sente les pierres et les épines. » Ce procédé, nos boucaniers durent l'apprendre des indiens, car Bas de Cuir n'avait-il pas pareilles chaussures ; en somme Passe-Partout, Vent-en-Panne, Chasse-Marée, Brisgalet et autres boucaniers portaient des mocassins.

La prise de l'île de la Tortue fut bientôt connue parmi les frères de la Côte qui « boucanaient » ou « pirataient » entre Saint-Christophe et Saint-Domingue et nombreux furent les Aventuriers qui abordèrent en de frêles canots la rade de la Nouvelle Normandie. Les vaisseaux hollandais et dieppois visitaient fréquemment cette étrange colonie où chacun était libre, allant et venant, pour chasser et troquer contre de la poudre et de l'eau-de-vie le produit de la chasse.

Mais tous les Aventuriers ne purent songer à ne vivre uniquement du « boucan » et certains d'entre eux n'étant pas aussi « rustiques que les autres » se mirent à cultiver le sol et se muèrent en « habitants » ; les Hollandais leur apprirent à cultiver le « petum » et les bateaux normands amenèrent à ces nouveaux colons quelques lots « d'engagés ». C'étaient de bien pauvres diables que ces blancs racolés de force, plus ou moins en relation avec la justice royale qui, « achetés pour trois ans », passaient trois ans « dans un véritable esclavage, car leurs maîtres les traitaient plus durement qu'on ne fait aujourd'hui les nègres ». Au bout de leur temps, rares étaient les engagés qui reprenaient le chemin de France ; ils se faisaient « frères de la coste ». Ainsi la population de l'île de la Tortue s'augmentait chaque jour.

*
*
*

Ces messieurs de la Tortue s'ennuyaient parfois sur leur île et pour se distraire, lâchant les plaisirs de la chasse aux buffles et aux cochons sauvages, s'embarquaient à quinze ou à vingt sur de mauvaises barques pour faire une descente sur quelque point d'Hispaniola, Saint-Domingue.

Les Espagnols, sans cesse sur le qui-vive, décidèrent de nettoyer ce « nid » de vautours et, profitant d'un effet de surprise, enlevèrent le bourg de la Rade, passèrent au fil de l'épée quelques « habitants », en pendirent haut et court le reste. Mais une grande partie des « citoyens » de la Tortue avaient pu s'enfuir, se sauvant dans les bois ou passant rapidement sur la grande côte, et les quelques huttes auxquelles les soldats espagnols avaient mis le feu brûlaient encore que les Aventuriers reprenaient pied dans l'île sous la conduite d'un compagnon anglais que nos anciens auteurs appellent Willis, nom de guerre qui cache celui de Filby, bien connu par les directeurs de la Compagnie anglaise de la Providence et île de l'Association. Quoi qu'il en soit, Willis favorisa les ambitions colonisatrices de la compagnie en question et fit accepter par les boucaniers un gouverneur envoyé par Londres ; ce gouverneur, nommé Nicolas Riskimmer, dut arriver à la Tortue à la fin de 1635, mais il décédait au début de 1636 ; son successeur fut un sieur William Rudyard, puis, en 1640, un « capitaine » appelé Flood. La Nouvelle Normandie allait-elle se transformer en colonie britannique ? Tout semblait le faire prévoir, mais les autorités anglaises commirent l'erreur de surveiller de trop près les boucaniers dont plusieurs passèrent à la côte nord de Saint-Domingue en attendant les événements.

Un boucanier se rendit alors à Saint-Christophe pour

toucher un mot de cette affaire au gouverneur des Isles d'Amérique, M. de Poincy. Cet « aventurier » demanda au représentant du Roi qu'il fournisse aux boucaniers français un chef de leur nation afin que ce dernier se mette à leur tête pour chasser les Anglais de l'île de la Tortue. De Poincy proposa l'aventure à un militaire protestant, Le Vasseur, dont il n'était pas fâché, un gouverneur n'est-il pas toujours un peu politicien, de se débarrasser pour éviter de Versailles le reproche de favoriser l'hérésie.

Le Vasseur rallia à lui tous les « Frères de la Côte » appartenant à la vache à Colas qui traînaient à Saint-Christophe et à la Martinique, soit une quarantaine de huguenots, et, ayant frété une barque que lui paya du reste M. de Poincy lui-même, atteignit Saint-Domingue. Il se fit débarquer à Port-Margo situé « à sept lieues au vent de la Tortue ». De ce point, Le Vasseur parvint à ramasser encore une cinquantaine de calvinistes qui boucanaient sur la côte d'Hispaniola. Port-Margo était en fait un petit islet que nos huguenots baptisèrent du nom évangélique de « Reffuge ». Le Vasseur crut utile de prendre contact avec le capitaine Fload et surtout de faire naître des intelligences dans l'île parmi les boucaniers français qui y étaient restés malgré tout. Les deux chefs décidèrent de vivre sur un pied de bonne amitié, mais cette entente cordiale n'était qu'une formule diplomatique, de part et d'autre on se surveillait et bientôt on se lançait des défis où les menaces guerrières et religieuses, car qui dit calviniste ne dit pas anglican, se mêlèrent.

Le 31 août 1640, Le Vasseur brusque les choses et se jetant sur l'île de la Tortue se rua avec ses cent protestants à l'assaut du « fort Anglois », malgré la défense opposée par cinq bouches à feu ; au même moment, tous les boucaniers fran-

çais en résidence dans l'île se soulevèrent contre l'ennemi héréditaire, bousculant les campements anglais. Le capitaine Flood fut fait prisonnier dans le fort, « ce que voyant son troupeau d'effroi se mit en fuite ». Mais les Français allaient-ils pouvoir profiter de cette rapide victoire ? Les Anglais s'étaient ressaisis et force fut à Le Vasseur de s'emparer d'une habitation bien située « où il se barricada avec telle diligence qu'en sept ou huit heures il fut en défense. » Ce « fort Chabrol » tint contre un siège de dix jours mais ne céda pas et les britanniques durent abandonner la partie. Ils se décidèrent à quitter la Tortue et « ne pouvant pis pour dédommagement de leur perte prirent la barque du sieur Le Vasseur » ; cette barque et la leur furent utilisées pour les transporter à l'isle de Sainte Catherine, possession anglaise située dans le golfe de Carthagène. Et voici Le Vasseur maître de la Tortue avec ses compagnons calvinistes.

L'officier huguenot ne s'endormit pas sur ses lauriers, d'un moment à l'autre les « Goddams » pouvaient apparaître sur les flots et d'autre part ces messieurs de Castille ne manqueraient pas d'accomplir œuvre pie en brûlant au cours d'une attaque bien montée quelques douzaines d'hérétiques. Le Vasseur mit donc la Genève antillaise en état de bonne défense. Un « réduit » fut hâtivement construit sur le grand rocher qui domine la rade. Le Vasseur fit élever une maison sur ce sommet où il établit sa demeure. L'on ne pouvait y monter que par des échelles, ce qui donna lieu aux railleurs de l'appeler le « colombier ». On y grimpe quelques pièces de canon, outre celui que les Anglais avaient laissé ; Le Vasseur bâtit de plus des terrasses régulières autour de la plate-forme de la montagne où il fit aussi dresser une batterie.



LE VASSEUR, GOUVERNEUR DE LA TORTUE.

Les Espagnols, ayant réuni un corps expéditionnaire de six cents hommes, arrivèrent devant la rade peu de temps après, mais furent reçus par une vigoureuse canonnade qui les empêcha de débarquer. Dans un rapide conseil de guerre les officiers espagnols décidèrent alors d'essayer de grimper sur la côte dans l'anse dite de Cayonne et de fondre de là sur le fort. Le Vasseur ordonna de les laisser débarquer et s'engager vers le fort, puis les fit vigoureusement charger par les « Aventuriers » ; rejetés à la plage, les Hidalgos s'enfuirent laissant deux cents soldats sur le terrain.

* * *

Le Vasseur, vainqueur des Anglais et des Espagnols, en ressentit une fierté que les compliments venus de haut lieu transformèrent bientôt en une soif d'indépendance envers son gouverneur général, M. de Poincy. Celui-ci chercha à le faire revenir à Saint-Christophe sous de fallacieux prétextes et pour cela lui dépêcha son neveu de Louvilliers, mais on ne prend pas les mouches avec du vinaigre et Le Vasseur ne se laissa pas faire.

La Tortue devint le fief du chef calviniste qui se riait des observations de son supérieur, obtenant même un « Édit de Nantes » autorisant la liberté de conscience dans la Nouvelle Normandie devenue une nouvelle Genève. Cette liberté de conscience Le Vasseur y tenait ferme, elle lui assurait l'union de ses sujets calvinistes qui applaudissaient à l'expulsion du Père Marc d'Angers, capucin, et se gausant de la bonne farce que le « patron » avait fait en refusant de rendre à M. de Poincy une Notre-Dame d'argent, et lui envoyant une réplique en bois tout en mandant à ce sujet « que les catholiques étaient trop spirituels pour croire

que la matière fit rien à leur dévotion, mais pour lui il avait trouvé tant d'art et de délicatesse dans celle d'argent qu'il ne pouvait se résoudre à s'en défaire, quoiqu'il en eût à loisir considéré toutes les beautés ».

Le Vasseur, d'accord sur ce point avec Platon, estima que, bien que huguenot, la forme républicaine ne valait rien aux citoyens boucaniers de la Tortue et pencha pour la tyrannie pure et simple. Ce penchant ne fit que s'accroître avec l'âge et son meilleur moyen de gouvernement fut une cage de fer à la Ballue qu'il dénommait l'Enfer. Pour les citoyens récalcitrants, Le Vasseur réservait aussi quelques bons cachots de son fort, places de choix en somme et qu'il appelait « purgatoire ». Son règne dura jusqu'en 1654 et si l'on peut dire ainsi se laïcisa de plus en plus. Nous avons vu qu'il avait chassé le Père Marc, capucin d'Angers, mais il alla plus loin en défendant au pasteur venu en droiture de la Saintonge d'exercer son pieux ministère. Et l'esprit du mal entra toujours plus avant dans l'âme de Le Vasseur ; celui-ci avait « adopté » deux jeunes officiers, Martin et Thibault, c'étaient ses « matelots » et selon la « coutume de la côte » ils en étaient les héritiers. Mais comme David Le Vasseur convoita la femme de l'un de ses officiers, en l'espèce la « gourgandine de Thibault » et l'enleva. Martin et Thibault résolurent de se venger et de hâter le moment où le mort saisit le vif. Ils assaillirent Le Vasseur à la porte du fort. Thibault le blessa d'un coup de fusil, Martin l'empêcha ensuite de tirer son épée, puis, dans un corps à corps farouche, Thibault le poignarda alors que le Gouverneur de la Tortue, reconnaissant son assassin, parodiait inconsciemment César s'écriait : « C'est donc toi, Brutus, qui me tue. »

Martin et Thibault devinrent chefs de l'île et sous ce

diumvirat l'île resta « en rébellion ». Mais de Poincy avait hâte de faire disparaître cette sorte de La Rochelle ; ayant obtenu un décret de destitution de Le Vasseur, il fit donner l'investiture comme gouverneur de l'île à M. de Fontenai. Mais il ne suffisait pas pour gouverner la Tortue d'avoir son brevet en poche, il fallait avoir l'île dans sa... main et pour cela la prendre d'assaut. Martin et Thibault n'osèrent cependant entrer en lutte et, trop contents que M. de Fontenai ne les incriminait point du meurtre de Le Vasseur, rendirent le fort. La Tortue était désormais terre royale et le premier jalon de la fortune coloniale de la France à Saint-Domingue.

Les Espagnols essayèrent encore à arracher des flancs d'Hispaniola ce nid de frelons ; en 1654 ils parvinrent à chasser les boucaniers et M. de Fontenai. La défense fut héroïque et, au cours des opérations, le sieur Thibault fit éclater une grenade qui lui fracassa la main même qui avait enfoncé le poignard dans le corps de Le Vasseur. Bien des Frères de la Côte, peu croyants cependant à l'ordinaire, y virent une punition du ciel. Thibault survécut à sa terrible blessure.

Les Espagnols, en nombre, obligèrent les Aventuriers français à quitter la Tortue. Martin et Thibault s'embarquèrent sur un mauvais bâtiment, « qui prenait eau de toutes parts », avec plusieurs douzaines de fugitifs. Ne sachant où aller, nos Aventuriers résolurent de faire la course et pour ce, jetant femmes, enfants et impotents sur deux petites îles désertes, dites les Caïmans, proches de la Jamaïque, ils gardèrent avec eux une trentaine de boucaniers robustes qui devinrent ainsi flibustiers. Que devinrent Martin et Thibault depuis, nul des historiens des Antilles n'a pu donner une réponse ; les épaves humaines abandonnées aux îles des Caïmans furent miraculeusement secourues par un



vaisseau hollandais, quant à nos deux mécréants et à leur trente forbans, « on a toujours cru qu'ils avaient sombré en mer ou échoué en quelque côte déserte ou habitée seulement par des sauvages qui les auraient dévorés ». Même aux Antilles l'Histoire est pleine d'enseignements moraux. Hélas ! elle n'est pas assez connue et c'est pourquoi lorsque du Raussey eut repris la Tortue aux Espagnols, ce coin de terre, où il n'y avait plus rien à boucaner, devint le repaire de la fibuste et le centre où se tramèrent les exploits fantastiques des fibustiers français du Nouveau Monde.





LE PRINCE DE JOINVILLE

A SAINT-PIERRE ET MIQUELON

En 1841, S. A. R. le prince de Joinville, capitaine de vaisseau, commandant la frégate la *Belle-Poule*, celle-là même qui, en 1821, ramena de Sainte-Hélène, la dépouille de l'empereur, allait réchauffer, dans le cœur des habitants de Saint-Pierre et Miquelon, l'amour sacré de la patrie.

Le prince de Joinville était un consciencieux, et, digne émule de son frère le duc d'Aumale, il faisait rigoureusement son métier de capitaine de frégate ; mais, ne pouvant courir après quelque smala, il « courait des bordées » à travers les plus mauvaises mers. Or donc, en 1841, le prince de Joinville « bourlinguait » au travers l'Atlantique et, après avoir touché à Saint-Georges, il se dirigeait sur Halifax et New-York ; un court crochet sur Saint-Pierre et Miquelon s'imposait.

Le prince commandait sa fidèle frégate, la *Belle-Poule*, et un brick, le *Cassard*. Bien que l'on fut au mois d'août,

la mer était démontée : la frégate, arrivée en vue de Saint-Pierre le 23 au matin, ne parvint pas à doubler le cap et « fut obligée de reprendre la bordée du large ». Ce fut le lendemain matin seulement, que le prince réussit à jeter l'ancre dans le petit port de Saint-Pierre. Comme on le voit, l'Atlantique secoua sans plus de vergogne son Altesse Royale que 93 ans après M. Sarraut ministre de la République, mais le capitaine de vaisseau de Joinville avait le pied incontestablement des plus marins, car il resta trois jours entiers sur la dunette de commandement. Certes, le prince était « rompu » car, ainsi que nous l'apprend le capitaine de vaisseau Mannysseau, gouverneur des Iles : « son Altesse royale, épuisée de fatigue par trois nuits consécutives passées sur le pont de sa frégate où sa présence était exigée par le danger d'une navigation que rendaient fort difficile la variation continuelle des vents, les calmes et l'épaisseur de la brume, » remit au lendemain son débarquement. Les hommes changent, mais la nature demeure immuable et les abords de Saint-Pierre et Miquelon ne se sont pas améliorés depuis 1841.

Reposé par une longue journée de calme, le prince de Joinville descendait à terre le 25 août « à onze heures ». Par tradition, la monarchie de Juillet était ennemie du faste ; aussi est-ce en très modeste équipage que le prince fit son entrée dans sa « bonne ville de Saint-Pierre ». Il n'était suivi que de son officier d'ordonnance et du commandant du *Cassard* ; très cordialement, le prince prit contact sur le môle avec les autorités locales pendant que les vieux canons du port s'évertuaient à tirer les 21 coups réglementaires. Tous les Saint-Pierrotins étaient présents et pleins d'enthousiasme à la vue du jeune prince, criaient sans cesse : « Vive le roi ! Vive le prince de Joinville ! » A pied, prince,

gouverneur, officiers, agents du service colonial, gagnèrent l'hôtel du gouvernement. Dès l'arrivée, ce furent les présentations d'usage et les discours de bienvenue, vieux rites séculaires qui savent se perpétuer avec une remarquable ponctualité à travers les âges et les régimes.

L'après-midi fut consacrée au « tour de ville » ; les rues étaient pavoisées et, d'après le rapport envoyé à Paris par l'officier de marine commandant Saint-Pierre et Miquelon : « Notre bourg laborieux, habituellement si calme, semblait s'être réveillé et avoir doublé sa population pour le (le prince) saluer de cris d'amour et de joie ». Les premiers pas du fils de Louis-Philippe dans la colonie furent pour aller à l'hôpital, où « le chirurgien en chef et les dames de Saint-Joseph » le reçurent. 1841, c'est l'année où Lamartine publie *Jocelyn*, les âmes sont sensibles et romantiques ; aussi « à la sortie de l'hôpital, S. A. Royale ayant aperçu une misérable cabane dont la chétive apparence le frappa, elle voulut y entrer ; c'était celle d'une nombreuse et malheureuse famille. « Fidèle à l'exemple, aux principes de son auguste parent, le prince ne quitta cette maison qu'après y avoir séché des larmes et laissé de riches marques de sa bienfaisante générosité, signalant ainsi par une bonne action le premier jour de son arrivée dans la colonie ».

* * *

Le gouverneur reçut deux fois le prince à sa table et ce brave chef de la colonie avoue ingénument au ministre de la marine qu'il a été « étonné » par la variété, l'étendue et la profondeur des connaissances de son hôte ainsi que par « son esprit tout français, sa modestie et son extrême bonté ». Le prince de Joinville fit une véritable enquête sur la situa-

tion économique de Saint-Pierre et Miquelon, parlant aux uns et aux autres, invitant à sa table les principaux chefs de service et négociants, interrogeant et se documentant sur toutes les questions intéressant Saint-Pierre. « Son Altesse, écrit encore le capitaine de vaisseau, gouverneur des îles, désira prendre connaissance de tous les documents administratifs qui pouvaient l'aider dans cette étude ainsi que de mon registre de correspondance particulière avec votre Excellence ». Le prince eut tous ces documents et « prit de nombreuses notes ». Les commerçants lui demandèrent d'insister à Paris pour activer les travaux du port et la suppression des droits de tonnage et d'ancrage. Le gouverneur de son côté sollicita la Légion d'honneur pour le sieur Dibardoure, négociant honorable, capitaine de la milice locale depuis plus de 26 ans, ancien enseigne de vaisseau et... capitaine de corsaire, cinq fois prisonnier par les Anglais ! Un vieux loup de mer dont il semble voir la figure tannée par les embruns, le brûle-gueule à la commissure des lèvres rasées.

Le prince remit au gouverneur pour être distribuée aux familles nécessiteuses la somme de... douze cents francs ! La famille d'Orléans a toujours été un peu, comme l'on dit en province, « regardante », mais le geste du prince toucha, et à juste titre, les braves pêcheurs de la colonie.

On voulut offrir au royal officier un *Te Deum*. « Un *Te Deum*, répondit-il avec enjouement, est-ce pour remercier Dieu de m'avoir fait échapper aux grands dangers que je viens de courir sur ma bonne frégate pendant cette navigation ? Oh, je ne saurais y consentir mais j'assisterai avec un véritable plaisir à l'office divin. » Or, le lendemain, le 29 août était dimanche et oncques ne vit jamais autant de Saint-Pierrotins à la grand'messe ; l'église était pleine à

crâcher quand le prince suivi d'un nombreux état-major entra pour assister au saint office. Un dais avait été dressé mais « le prince refusa un honneur dû à son rang auguste avec une touchante modestie qui ne fit que mieux ressortir la noblesse de son caractère ». Il restait ainsi fidèle à l'extrême simplicité de son père.

Mais si le prince de Joinville était simple, il ne dédaignait pas la danse et un bal fort animé fut donné ce même dimanche après-midi, sur le pont de la *Belle-Poule*. Les dames de Saint-Pierre en parlèrent de longues veillées durant, et cela bien après la chute de Louis-Philippe. Les officiers de la marine royale ont toujours été de parfaits danseurs.

Le 26 août 1841, au matin, la frégate et le brick, le *Cassard*, appareillèrent et le capitaine de vaisseau Mannysseau déclarait, dans son rapport au ministre, qu'il n'avait quitté le prince « qu'après l'avoir vu commander son appareillage d'une manière qui ferait honneur au plus ancien capitaine de vaisseau ». Peu après, le calme plat arrêta la *Belle-Poule* et le *Cassard* deux jours durant, le 27 et 28 août, « en vue des îles ». Enfin, le 30 août, la brise se leva et, par vent arrière, les deux bâtiments arrivaient à Halifax le 4 septembre 1841.

Dans la cabine étroite de la *Belle-Poule*, S. A. R. le prince de Joinville écrivait, dès le 29 août 1841, un intéressant rapport au ministre de la marine où il appelait l'attention des pouvoirs publics sur Saint-Pierre et Miquelon. « Il me semble que l'importance de cette colonie n'a pas été assez appréciée en France. Placée au centre de nos pêcheries de Terre-Neuve avec une rade qui offre un abri sûr aux bâtiments de guerre des plus grandes dimensions, l'île de Saint-Pierre est non seulement l'entrepôt d'une branche essentielle de notre commerce maritime, c'est en même temps

une position militaire et j'exprimerai avant tout le regret que ce rocher, sentinelle avancée de la France sur la côte d'Amérique, soit laissé sans défense et à la merci d'un coup de main ». Et le prince d'ajouter : « Cependant, en cas de guerre avec l'Angleterre ou les États-Unis, Saint-Pierre, avec son port si bien placé à l'embouchure du Saint-Laurent, servirait d'abri à nos croiseurs et à de nombreux corsaires ; ce serait au nord de l'Atlantique ce que l'Île de France a été pendant plus de quinze années de la dernière guerre dans la mer des Indes. Un plan de fortifications de la rade a été dressé en 1784 ; je ne sais si ce chiffre des dépenses nécessaires à son exécution serait fort élevé, mais il me semble qu'il y a ici plus qu'une question d'argent et qu'il s'agit aussi de dignité nationale. Est-il digne de déclarer à l'avance son impuissance à défendre son pavillon, de dire à une population *toute française* qu'elle sera livrée au premier ennemi qui se présentera ! »

Hélas ! de Joinville constatait avec un serrement de cœur que la seule défense de Saint-Pierre consistait... « en trois vieux canons de fonte montés sur des affûts vermoulus et chancelants dont les lumières agrandies par un trop long service laissent échapper une partie de la charge ». La milice est insuffisante, l'hôpital tant il est en ruine « menace à chaque coup de vent d'abrèger les souffrances des malades qu'il abrite à peine » ; pas d'école primaire, un phare quasi inexistant, partout « l'empreinte d'une excessive parcimonie ». Cependant, le prince juge que l'industrie de la pêche va prendre une extension de plus en plus grande. « C'est une colonie utile, essentiellement utile au pays, écrit-il encore en temps de paix, et je crois qu'à peu de frais on pourrait la mettre en l'état de ne l'être pas moins en temps de guerre ». Et il propose d'établir l'inscription

maritime, de construire une place sur le cap Noir, de refaire l'hôpital, d'élever « un magasin en pierre destiné à recevoir à l'abri des incendies l'approvisionnement pour l'hivernage » et réclame l'envoi d'une compagnie d'infanterie et d'une section d'artillerie. « Un officier du génie serait chargé de la direction des travaux ».

Ces divers desiderata sont ceux que présentèrent au prince de Joinville, les commerçants de Saint-Pierre et Miquelon dans une adresse datée du 29 août 1841, le document se terminait par ces mots : « les commerçants des îles Saint-Pierre et Miquelon sont heureux de présenter à Votre Altesse royale les protestations de leur dévouement à Sa Majesté et à la France. » Les arrière-petits-fils des signataires de cette adresse ont prouvé d'ailleurs, il y a trois ans, par leur bel enthousiasme au cours de la visite du ministre des colonies qu'ils n'ont rien oublié du dévouement à la France des vieux de 1841 !

Les améliorations demandées par les braves commerçants de Saint-Pierre virent-elles jamais le jour ? Pas rapidement, c'est certain, car, en marge du rapport du prince de Joinville, une annotation écrite de la main du ministre de la marine, est ainsi conçue : « Tout ceci n'est malheureusement que trop vrai ; les factices ressources du budget ne permettant pas d'y remédier, il faudra y pourvoir par des ressources hors du budget ordinaire ».





SIX JÉSUITES CHEZ LES CALVINISTES DU CAP [1685]

Vers 1681, les regards du roi Soleil se fixèrent du côté du... soleil levant, vers cet Extrême-Orient mystérieux dont l'un des potentats, l'empereur du Siam, venait d'envoyer deux mandarins, accompagnés du missionnaire Le Vachet, rendre visite à la cour de Versailles. Louis XIV eut-il des visées coloniales indochinoises ? C'est probable ; en tous les cas, il est certain qu'en expédiant M. de Chaumont comme ambassadeur extraordinaire à Bangkok, le roi voulut « se documenter » sur les contrées d'Extrême-Orient. C'est pourquoi l'Académie royale des sciences, mise au courant des projets du souverain, demanda au R. P. de la Chaise de désigner au moins quatre pères jésuites versés dans les sciences pour accompagner l'ambassade de M. de Chaumont et passer du Siam en Chine, en vue d'y faire des observations scientifiques et astronomiques. Telles furent les circonstances qui amenèrent le R. P. de Fontenay, professeur de mathématiques au collège Louis-le-Grand, et les PP. Gerbillon, Le Comte, Visdelou, Bouchet et Tachard à se trouver en vue du cap de Bonne-Espérance, le 31 mai 1685, jour de l'Ascension. Ces religieux étaient, on le conçoit, fort désireux, après trois mois de mer, de mettre le

pied sur le plancher des vaches, et cela avant de prendre le chemin de l'Indochine via Madagascar, et de l'île de Java.

Mais la descente à terre de six jésuites n'allait-elle pas amener de graves complications avec la Hollande ? Le cap de Bonne-Espérance était terre huguenote, et les relations entre Néerlandais et Français moins que cordiales. Aussi nos jésuites, mathématiciens et astronomes, n'étaient pas sans appréhensions. Du reste, à peine le vaisseau portant l'ambassadeur de Chaumont et la frégate qui l'escortait, avait-il mouillé, que, comme le relate le P. Tachard : « Deux chaloupes arrivèrent à bord pour savoir qui nous étions ; et, le lendemain, sur les sept heures du matin, le commissaire général envoya complimenter M. l'ambassadeur, qui, de son côté, fit aller M. le chevalier de Forbin, lieutenant du bord, et trois autres officiers, à terre pour le saluer et le prier de nous permettre de faire de l'eau et de prendre les rafraîchissements nécessaires. Il y consentit avec beaucoup d'honnêteté, et, ayant su qu'il y avait plusieurs gentils-hommes à la suite de M. l'ambassadeur, il les fit inviter à venir chasser à terre. Il demande s'il n'y avait point de jésuites dans notre vaisseau. Il est probable que ceux qui étaient venus la veille et qui nous avaient assez remarqués, lui avaient parlé de nous, à leur retour. M. de Forbin répondit que nous étions six qui allions en Chine. »

Certes, les pères n'avaient aucune envie de rester à bord et grillaient de « faire des observations dans cette baie » entourée, au midi, par la montagne de la Table et au nord par celle du Lyon, « au bas de laquelle se trouve un fort pentagone » ; au centre de la baie se dressait une île basse, dénommée Robin, dont les Hollandais avaient fait un bague où sont relégués « les forçats de la colonie et des Indes

qui y travaillent à faire de la chaux avec des débris de coquillages ». Et le démon de la science secouant avec fougue la résignation chrétienne, nos six dignes pères jésuites ne parlèrent pas moins que de se déguiser pour descendre à terre avec leurs instruments et effectuer quelques observations qui jetteraient sans nul doute dans l'admiration, ces messieurs de l'Académie royale des sciences et des arts.

Ces religieux n'osèrent pas, cependant, aller jusqu'à... jeter le froc aux orties, ne serait-ce que pour quelques heures, et, armés de cette foi robuste qui, en pays huguenot comme en pays catholique, soulève les montagnes, les PP. de Fontenay et Tachard décidèrent d'aller trouver le commandant de la place, M. de Van Der Stellen, et le gouverneur de la colonie, baron de Van Rheden. Ils se dirigèrent donc bravement « sans autre recommandation » droit à la forteresse. La sentinelle, les arrêtant à la première porte, appelle la garde ; l'officier, prévenu, accourt et les jésuites de déclarer qu'ils veulent rendre visite aux autorités hollandaises. Ordre est donné d'accompagner les pères à la maison du gouverneur. Cette demeure « consiste en un grand corps de logis à deux étages et solidement bâti. Il y a au-dessus une très belle terrasse pavée de grandes pierres de taille avec des balcons et des balustrades de fer à l'entour ; on y va ordinairement prendre le frais ». Les deux pères attendent « dans une grande salle où l'on fait le prêche tous les dimanches en attendant qu'on ait achevé le temple qu'on a commencé hors du fort ». Quelques instants après, le gouverneur Van Rheden arrive et la conversation s'engage « en portugais », le gouverneur ne parlant pas français et les pères ignorant le hollandais, de la façon la plus civile du monde. Non seulement le gouverneur autorisait les pères

à séjourner à terre, mais encore à y faire toutes les observations scientifiques qu'ils désiraient ; il mettait même à leur disposition un pavillon situé dans le jardin de la Compagnie hollandaise des Indes.

* * *

Le gouverneur Van Rheden voulut-il tenter les âmes de ses hôtes enrobés en les logeant dans un véritable Paradou ? *Chi lo sa ?* Ce qui est certain c'est que c'était un bien merveilleux jardin où « l'esprit potager » de la Hollande s'était montré dans toute son habileté : témoin, en effet, cette description du P. Tachard : « Nous fûmes surpris de trouver un des plus beaux jardins et des plus curieux que j'aie jamais vus dans un pays qui paraît le plus stérile et le plus affreux du monde. Il est placé au-dessus des habitations entre le bourg et la montagne de la Table et à côté du fort dont il n'est éloigné que de deux cents pas environ. Sa beauté ne consiste pas comme en France dans des compartiments et des parterres de fleurs ni en eaux jaillissantes. Mais on y voit des allées à perte de vue de citronniers, de grenadiers, d'orangers, plantés en plein sol et qui sont à couvert du vent par de hautes et épaisses palissades d'une espèce de lauriers qu'ils appellent spech, toujours vert et assez semblable au *Filaria*, le jardin est partagé par la disposition des allées en plusieurs carrés dont les uns sont pleins d'arbres fruitiers entre lesquels, outre les pommiers, les poiriers, les cognassiers, les abricotiers et autres excellents fruits d'Europe, on y voit encore des ananas, des bananiers et plusieurs autres qui portent les plus rares fruits qui soient au monde, qu'on y cultive avec beaucoup de soin. Les autres carrés sont semés de racines, de légumes et d'herbes et quelques-

unes des fleurs les plus estimées en Europe et d'autres que nous ne connaissons pas et qui sont d'une odeur et d'une beauté particulière. »

Et c'est dans ce jardin des Hespérides, où on voudrait voir errer Pomone en personne, que nos six jésuites décrochèrent, non la toison d'or, mais le mystère « de la variation de l'Ayman de onze degrez et demy Nord-Ouest » et déterminèrent la longitude véritable du cap. Ces Messieurs hollandais suivirent les doctes travaux et félicitèrent les savants français. Lorsque le 6 juin 1685, les pères remontèrent à bord ils trouvèrent du thé et du vin des Canaries qui les y attendaient de la part du gouverneur Van Rheden. En gens du monde, ils lui firent remettre en remerciement « un microscope, un miroir ardent et une pendule à secondes, faite à Paris, chez M. Thuret. »

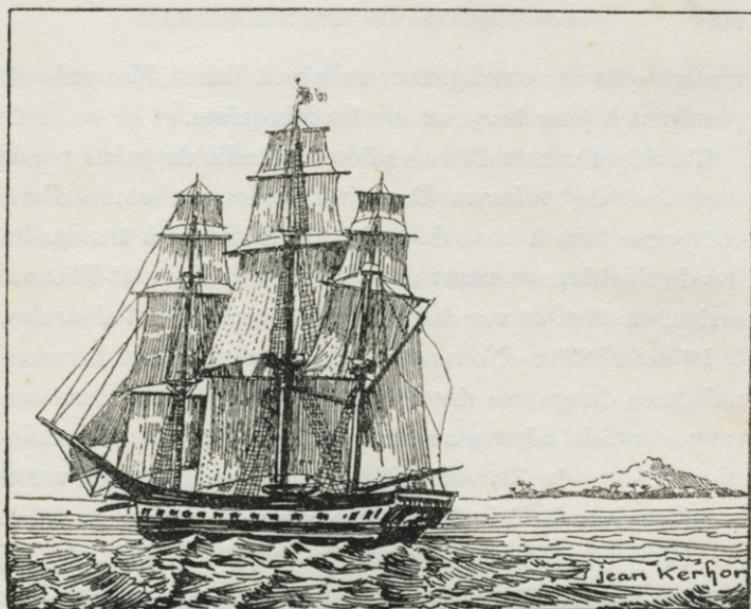
Mais ce dont les astronomes jésuites ne se vantèrent pas auprès des autorités huguenotes c'est qu'ils ne se contentèrent pas de scruter le ciel mais aussi nombre d'âmes catholiques, venues à eux « en secret, le matin et le soir ». Car, comme nous l'apprend le P. Tachard, il y en avait « de tous les pays et de toutes les conditions, de libres, d'esclaves, de Français, d'Allemands, d'Espagnols, de Flamands. Ceux qui ne pouvaient pas s'expliquer autrement parce que nous n'entendions pas leur langue se mettaient à genoux et nous prenaient les mains pour les baiser. Ils tiraient des médailles de leur col pour nous montrer qu'ils étaient catholiques ». Les pères confessèrent, visitèrent les malades, déplorant que la loi hollandaise ne permit pas de laisser monter à bord les fidèles pour entendre la messe et encore moins de la célébrer à terre.

* *
* *

Dire que les Hollandais ignoraient cette propagande, serait exagéré ; plusieurs d'entre eux, par exemple, arrêtant un jour un Père qui portait un microscope recouvert de maroquin doré, pensèrent que c'était le Saint-Sacrement que l'on apportait aux catholiques du Cap ; le Père dut leur montrer l'appareil et le démonter. Les esprits s'échauffaient et soyez persuadé que M. Van Rheden fut bien soulagé lorsque le soir du départ, allongé sur quelque bon vieux fauteuil Louis XIII, il vit du haut de sa terrasse « pavée de grandes pierres de taille » s'éloigner les vaisseaux du Roy portant en leurs flancs les six pères jésuites.

L'ombre d'Ignace de Loyola ne s'était allongé que sept jours sur la montagne de la Table, mais ces sept jours parurent longs comme un siècle aux calvinistes du Cap.





L'ANNEXION DES ILES MARQUISES

PAR L'AMIRAL DUPETIT-THOUARS

(*Avril-Septembre 1842*)

Il importe assez peu de savoir ce qu'il y a de sérieux dans la légende des indiscretions du commandant Lavaud fournissant aux Anglais l'occasion de nous « escamoter » la Nouvelle-Zélande (on raconte une histoire beaucoup trop identique à propos de Périm) ; le fait est que notre déconvenue dans cette affaire, très certaine, fut vivement ressentie à Paris et que la décision d'en chercher une compensation quelque part dans le même Pacifique dut très naturellement se présenter à l'esprit de l'amiral Duperré et de ses collègues ; beaucoup d'informations et particuliè-

rement celle de notre agent consulaire à Tahiti, Moerenhout, portèrent à jeter les yeux sur les Marquises.

L'archipel venait d'être visité et « étudié de près » par le capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars, au cours d'une campagne faite à bord de la frégate la *Vénus* à travers les îles du Pacifique et avant de rallier Tahiti. Dupetit-Thouars arriva, en effet, en vue des Marquises, venant de Valparaiso, le 1^{er} août 1838 : « Nous avons commencé par faire la reconnaissance du groupe des Iles Mendocça », écrit-il dans son rapport officiel adressé au Ministre de la Marine et des Colonies en date du 31 août 1838, « puis nous sommes venus mouiller dans la Baie de la Résolution.

« Pendant notre résidence, j'ai reçu la visite du roi Youtati qui s'est montré empressé de nous être agréable ; il m'a proposé de changer de nom et engagé à user de ses droits dans sa vallée. » Mais le capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars ne dit pas tout à son ministre à propos de ses... relations avec le roi Youtati : « qui était d'une taille colossale et d'un embonpoint non moins remarquable ; la couleur de sa peau disparaissait sous une teinte noire produite par un tatouage compliqué tandis que sa figure, ouverte et pleine de bonté, inspirait la confiance. On avait peine à croire, en le voyant, que cet homme était un chef d'anthropophages. » C'était aussi un galant homme, car, dès qu'il fut en confiance avec le commandant de la *Vénus*, non seulement il lui proposa, comme le signale Dupetit-Thouars au ministre de la Marine et des Colonies, de changer de nom et de recevoir tous ses pouvoirs politiques dans sa vallée, mais aussi il lui concédait tous ses droits conjugaux sur la Reine, son épouse. Cette Reine était, certes, bien sauvage encore, car, visitant la frégate, elle ne cessa de s'extasier sur les aménagements

intérieurs : « Le four fixa plus particulièrement son attention ; on en retirait justement la ration de pain de l'équipage ; elle témoigna le désir d'y goûter et elle fut promptement satisfaite. Elle ne se retira qu'à la condition d'emporter un pain entier, ce qui était pour elle une rare friandise. » Ainsi, en 1838, aux Marquises, pour faire la conquête d'une Reine... une boule de son suffisait encore ! Quant au Roi Youtati, il prenait goût à la civilisation : « Convive exact, il venait aux heures des repas prendre place à la table du capitaine dont il savait apprécier la bonne chère. Le salut qu'on lui avait fait avait tellement flatté sa vanité qu'il demanda qu'on le répêât afin que tout Vaïtahou fut aussi témoin des honneurs qu'on rendait à son rang ; on se prêta volontiers à son désir et pour l'accomplir entièrement on y ajouta quelques fusées et quelques chandelles romaines. »

La *Vénus* quittait le 9 août le groupe où elle avait débarqué deux missionnaires, M. M. Devaux et Borgella. Pour apaiser la Reine, Dupetit-Thouars dut lui laisser... un rideau rouge et pour consoler le Roi un pavillon composé, à sa demande, d'un damier rouge et blanc. Puis la *Vénus* cingla sur le Nord-Ouest vers l'archipel connu sous le nom de Washington : « J'ai visité d'abord l'île de Roa-houga qui est la plus au vent ; de là nous avons fait route pour reconnaître l'écueil nommé Clark's-reef sur lequel nous avons passé sans en avoir connaissance. Nous avons gouverné ensuite pour voir le banc à fleur d'eau situé dans l'E. S. E. de l'île Chenal ; nous ne l'avons pas rencontré dans cette aire de vent mais dans l'E, 1/4 N. E. de cette île. Nous l'avons longé par l'Est et sommes venus par le Nord reconnaître les îles Chenal et Masse que nous avons longées de près. Nous sommes revenus en contour-

« nant les îles d'Hergest, visiter l'île de Roa-poua pour « finir enfin par celle de Nouka-Hiva¹. » Le 20 août 1838 la reconnaissance des Marquises par le capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars était terminée, elle était, d'ailleurs, complétée par celle de Dumont d'Urville qui commandait l'*Astrolabe* et la *Zélée*. En avril 1840, le brick le *Pylade*, commandant Bernard, resta un mois à Nouka-Hiva.

L'archipel des Marquises était donc fort connu rue Royale, lorsque la Nouvelle-Zélande nous fut pour ainsi dire soufflée. Nous venions, sans conteste, d'essuyer un revers dans notre guerre d'influence au Pacifique et il nous fallait prendre une revanche locale. On comprend que le Ministre de la Marine n'eut pas de peine à faire décider « en Conseil » la prise des Marquises. Les bureaux du Ministère venaient justement de recevoir de Tahiti un rapport très précis à ce sujet et signé du capitaine Bruat qui, par la suite, devint le premier gouverneur de Papeete. Voici les passages les plus intéressants de ce rapport qui, à notre connaissance du moins, n'a jamais été publié :

« ... Toutes ces considérations m'amènent à penser que la France ne peut point rester sans points de protections pour la marine, sans asiles pour ses navires et sans avoir un centre d'action sur ces mers qui, elles aussi, s'éveillent et dont les populations sortent de leurs langes. Doit-on laisser toujours la même puissance exercer seule son influence, s'étendre, se créer des débouchés, donner le goût de ses produits, de ses mœurs, de sa religion ? nous priver, enfin, de rayonner dans ces mers sans un passe-port anglais !

« Si la guerre venait à éclater, ne faudrait-il pas avoir une possession pour armer des corsaires ou leur donner

1. Contre-amiral Dupetit-Thouars, septembre 1838. Voyage de la frégate *Venus* autour du Monde. Archives Coloniales.

notre pavillon ; faire arriver nos bâtiments de guerre du Sénégal ou même de France dans un point où ils trouveront de quoi se ravitailler, se réparer sans avoir été obligés de relâcher dans la traversée.

« Si ces considérations rendent un port nécessaire quelle est la solution à donner ?

« On ne peut rien prendre sur le Continent, les îles Sandwich nous ont échappé d'ailleurs, elles sont bien plus loin. Les îles Touamotou sont un labyrinthe inextricable où l'on ne peut s'établir sans courir de risque d'être coupé et qu'avec des obstacles qu'une longue série d'années tranquilles peuvent seules vaincre.

« Au contraire, les Marquises sont un groupe isolé, deux îles seules offrent des ports et deux de Nouka-Hiva et peut-être trois sont excellents et peuvent recevoir une flotte.

« Les autres îles sont escarpées, n'offrent aucune sécurité et toutes sortent brusquement de la mer, les seuls points où l'on pourrait débarquer sont surplombés, ce qui rend les débarquements chanceux.

« On n'a donc presque à défendre que deux ou trois ports, des moyens faibles peuvent y suffire, les îles parviendront parfaitement à alimenter leurs garnisons, le terrain des vallées est fertile et représente la surface de deux départements. Déjà l'on sait que les farineux y réussissent à merveille, d'autres légumes y prospèrent aussi. Les bestiaux y viendront parfaitement puisque toutes les côtes sont couvertes d'herbes.

« Les Marquises ont tout juste les dimensions qui conviennent à notre esprit national ; si elles étaient fort grandes, nous ne pourrions les coloniser parce que avec le bien-être de toutes les classes en France les émigrations nombreuses

sont impossibles et l'affranchissement des noirs s'oppose à songer à s'en servir.

« Les Marquises seront des stations de ravitaillement, des points militaires et offriront des abris sûrs.

« Pour vous y rendre, vous ne passerez sous aucun canon anglais ; en direz-vous autant si vous passez par le Cap de Bonne-Espérance et vous rendez dans les mers de Chine ?

« De cet empire aux Marquises quel obstacle de ce genre trouvez-vous pour faire rayonner vos croisières ? Qui saura où vous allez et quand vous arrivez ? D'où partiront les expéditions qui devront vous attaquer ? De longtemps le Chili et le Pérou n'en auront ni l'idée ni la puissance et vous, tranquilles, dans votre possession vous serez à portée d'observer toutes les côtes du Nord et du Sud ¹. »

On comprend que le Ministre de la Marine, l'amiral Duperré, ait fait expédier par la *Triomphante*, le 22 décembre 1841, la dépêche suivante au contre-amiral Dupetit-Thouars, chargé du commandement de toutes nos forces navales dans les mers du Sud :

« MONSIEUR LE CONTRE-AMIRAL,

« Parmi les services importants que vous êtes appelé à rendre dans l'exercice du Commandement que le Roi vous confie dans les mers du Sud et pour lequel des instructions générales vous ont été remises sous la date du 17 septembre, il en est un spécial pour lequel S. M. attend de vous sagesse, prudence et fermeté.

« Notre commerce et surtout nos pêcheurs de baleines ont besoin d'un point de relâche et d'appui dans le grand océan. L'archipel des Iles Marquises, dont la principale

1. Archives du Ministère des Colonies. Correspondance générale. Tahiti. Note datée du 3 février 1843.



CONTRE AMIRAL
DUPREIT-TROUARS

Nouka-Hiva est située par les 9° de latitude méridionale et 142° 30' de longitude occidentale (méridien de Paris) se trouve éloigné d'environ onze cent lieues des côtes du Pérou.

« Ces îles dont la position a d'ailleurs été déterminée par vous-même dans un voyage d'exploration semblent être, d'après vos propres rapports, le point le plus convenable pour atteindre le but que se propose le Gouvernement du Roi, de fonder un établissement offrant abri et protection à notre pavillon dans le grand océan.

« Les habitants de ces îles, parmi lesquels résident depuis plusieurs années des missionnaires français, n'opposeront sans doute aucun obstacle sérieux à notre établissement.

« Une attitude ferme au début doit assurer notre souveraineté ; des procédés humains et généreux envers les chefs et les populations acheveront de la consolider.

« Vous jugerez sur les lieux des moyens d'établir cette souveraineté soit qu'elle doive être acquise par des concessions et des présents ou obtenue par la force.

« Dans tous les cas, notre domination devra être confirmée par des traités avec les chefs et constatée par un acte authentique dressé par duplicata. Deux expéditions en seront adressées au Ministre de la Marine qui en transmettra une au Ministre des Affaires Etrangères et la troisième sera réservée par le commandant de la station jusqu'à son retour en France où il en fera remise au Ministre de la Marine. »

L'amiral Duperré donnait au contre-amiral Dupetit-Thouars comme cavalerie de Saint-Georges : « six mille francs pour les présents » et comme forces militaires : la division navale des Mers du Sud, soit une frégate, une corvette et deux bricks, complétée par la petite escadre qui

partait avec lui, soit une frégate et deux corvettes. Dupetit-Thouars avait de ce fait sous la main un personnel marin de dix-sept cents hommes, et « pour la formation des garnisons » une compagnie des équipages de ligne, deux compagnies d'infanterie de marine ainsi qu'un détachement d'artillerie ; au total le « corps expéditionnaire » comportait quatre cents hommes, pourvu « d'un petit matériel d'artillerie en pièces de campagne, obusiers de montagne et fusils de remparts ». Les instructions ministérielles invitaient le contre-amiral Dupetit-Thouars « à veiller à la sûreté des nouveaux établissements et à assurer leurs subsistances par des achats de vivre à Valparaiso ». Mais, en outre, ne sommes-nous pas d'ailleurs à l'époque du soldat laboureur, du Père Bugeaud, et de la formule *ense et aratro*, « les garnisons devront, d'ailleurs, chercher à se créer des ressources par les cultures dont les terres seront jugées susceptibles ; en élevant des bestiaux ; en multipliant les espèces volatiles et en se livrant à la pêche ». Le Ministre terminait par ces mots prouvant l'importance que Paris attachait à la prise des Marquises : « En vous appelant au commandement de ces forces navales dans les mers du Sud et en vous chargeant de réaliser un projet dont le succès est à ses yeux d'un si grand intérêt pour notre pavillon, le Roi vous prouve, Monsieur le Contre-Amiral, toute sa confiance en votre caractère comme en votre habileté ¹. »

On comprend que, jugé digne d'une telle confiance, le fondateur de nos Établissements d'Océanie ait eu hâte de remplir la mission dont il venait d'être chargé et de planter le drapeau aux Marquises. En effet, trois mois après en avoir reçu l'ordre, le contre-amiral Dupetit-Thouars jetait

1. Archives du Ministère des Colonies. Tahiti, 1842. Carton correspondances diverses.

l'ancre devant la plus méridionale des îles de l'archipel des Marquises, Fatou-Hiva ; c'était le 26 avril 1842 ; après une rapide prise de contact avec les chefs de l'île, la frégate la *Reine Blanche* qui portait le pavillon du contre-amiral cinglait vers l'île Taouata qu'elle atteignait le 27 avril et prenait son mouillage dans la baie de Vaïtahou.

Ce fut avec une joie d'autant plus vive que le roi Youtati revit son « ami Dupetit-Thouars » qu'il avait sur les bras une affaire avec des baleiniers américains, venus relâcher dans l'île, pour les avoir... dépouillés de leurs vêtements. Les Américains « battus et mécontents » avaient juré de se venger. Aussi, Youtati demanda-t-il au contre-amiral « de le protéger et de débarquer une partie de l'équipage et des canons de la frégate ». Le souverain de Taouata était vraiment « en état de grâce » pour accepter le protectorat français : « Je lui répondis que j'y consentirais s'il voulait reconnaître la souveraineté de Sa Majesté Louis-Philippe et prendre le pavillon français ¹. » Le roi Youtati s'empressa d'acquiescer à cette demande. On décida d'un commun accord que la déclaration de prise de possession aurait lieu le 1^{er} mai, jour de la fête du Roi.

De bon matin, troupes et officiers débarquaient sur la plage de Vaïtahou, une garde de soixante hommes était rassemblée ; le contre-amiral a donné en ces termes le récit de cette prise de possession : « Arrivé sur les lieux, je fis ouvrir un ban et ayant pris la parole au nom du roi, je déclarai la prise de possession de l'île de Taouata et du groupe S. E. des Marquises. Le pavillon fut hissé aussitôt,

1. Archives du Ministère des Colonies. Rapport du contre-amiral Dupetit-Thouars, 18 juin 1842. Tahiti, Carton correspondances diverses.

nous le saluâmes de trois cris « Vive le Roi ! Vive la France ! » qui furent suivis par trois décharges de mousqueterie et par des fanfares exécutées par toute la musique. La frégate la *Reine Blanche*, mouillée à petite distance du rivage et entièrement pavoisée, répondit à nos acclamations par une salve de vingt et un coups de canon ¹. »

Sans perdre un instant, les travaux commencèrent par élever logements et magasins et le 22 mai, grâce à l'ardeur des marins, l'établissement était à peu près organisé. Mais le roi Youtati eut... une défaillance..., c'est-à-dire qu'il se sauva dans les bois avec la reine son épouse. Un missionnaire, le P. François de Paule, eut toute la peine à le ramener et à calmer ses appréhensions. Le lendemain, le contre-amiral Dupetit-Thouars partait pour Nouka-Hiva où il avait donné rendez-vous à toute sa division dans la baie de Taiohae. Dès son arrivée à Nouka-Hiva, le contre-amiral s'enquit des rares missionnaires qui devaient s'y trouver, mais las des brutalités des indigènes, ceux-ci avaient dû abandonner la partie ; prévenu de l'arrivée de la *Reine Blanche*, le roi Houapouou monta à bord. Dupetit-Thouars, sans perdre de temps, lui proposa d'accepter le protectorat. Le roi accepta à condition « que les Français forcent la tribu de Taioas à faire la paix et... à lui rendre sa femme qu'ils lui avaient enlevée par surprise ». Le 2 juin 1842, les chefs Taioas acceptaient de faire la paix avec leur royal voisin et Dupetit-Thouars prenait possession du mont Touhiva pour y dresser un fort et installer une garnison ainsi que pour déclarer l'île Nouka-Hiva possession française. Le roi de Houapouou, dénommé Maoana, était enchanté,

1. Archives du Ministère des Colonies. Rapport du contre-amiral Dupetit-Thouars, 18 juin 1842. Tahiti, Carton correspondances diverses.

il avait retrouvé... la paix chez lui, puisque ses ennemis avaient fait « camarade » et... une garde-robe composée d'un uniforme rouge, une paire d'épaulettes de colonel, une chemise et un pantalon. Quant à la reine son épouse, elle n'était pas encore revenue au logis royal et conjugal.

Entre temps, la division navale se concentrait ; apparaissait le 4, la corvette la *Triomphante* avec le détachement d'artillerie, puis le 7, le *Jules César* avec des vivres et du matériel, puis les corvettes la *Boussole* et l'*Embuscade*. Mais... la Reine n'arrivait toujours pas ! Dupetit-Thouars dut, accompagné du roi Maoana, relancer les chefs Taioas. Fort bien reçus par la population, les officiers ne purent décider la Reine à reprendre le chemin du foyer légitime ; à Nouka-Hiva aussi le cœur a des raisons que la raison ignore ! Ce fut un missionnaire qui parvint, enfin, à enlever son approbation. « Maoana s'approcha alors de sa femme à laquelle il n'avait encore rien dit : dans ce moment toute la population fit un cri qui nous donna lieu de penser qu'elle s'opposait à leur réunion : c'était tout le contraire. M. François nous expliqua qu'ils avaient voulu par délicatesse qu'on laissât le roi seul avec la reine afin qu'il lui parlât en toute liberté ; peu d'instant après la reine se leva ; elle fut suivie par son mari et tous deux, la femme marchant la première dans le sentier, prirent le chemin de la plage ¹. » Ce sentier était vraiment le... sentier de la vertu.

Donc, dès la fin de juin 1842, le contre-amiral avait effectué l'annexion du groupe Sud-Est de l'archipel et fondé deux établissements, l'un à Vaïtahou avec, comme chef, le capitaine Halloy, et l'autre, à Nouka-Hiva, sous le commandement du capitaine Collet. L'organisation et l'aména-

1. Archives du Ministère des Colonies. Tahiti, Correspondance générale, 1842.

gement de ces deux centres dura tout le mois de juillet ; mais le 1^{er} août Dupetit-Thouars ordonnait à la corvette l'*Embuscade* de visiter les Sandwiches et en passant de faire acte de souveraineté dans la baie de Hoogata située dans l'île de Roua-houga et le 6 août le pavillon français y était hissé ; le 21 août le contre-amiral, quittant Vaïtahou à bord de sa corvette *Bucéphale* se dirigeait vers l'île de Fatou-Hiva « la seule qui n'eut point jusqu'alors reconnu la souveraineté de S. M. Louis-Philippe ». Ce fut le « 23, écrit au Ministre, Dupetit-Thouars, que nous nous présentâmes devant les deux baies de la côte occidentale. J'envoyai chercher le roi Aïteloua de la baie du Sud, M. Halley se rendit dans la baie du Nord et nous obtinmes aussitôt la reconnaissance de la souveraineté du Roi ; les actes authentiques de cette reconnaissance furent immédiatement dressés et signés sous la promesse d'une réciprocité de bons traitements. Nous retournâmes ensuite à Vaïtahou, d'où je m'éloignai enfin après avoir remis à MM. Halley et Laferrière mes dernières instructions, puis nous fîmes route pour Tahiti.

Ici se trouve terminée avec tout le bonheur et tout le succès que nous pouvions désirer la mission que vous m'aviez confiée de prendre possession au nom du Roi des Iles Marquises ¹. »

Le contre-amiral Dupetit-Thouars et l'amiral Duperré, ministre de la Marine et des Colonies, pouvaient se féliciter mutuellement d'avoir donné à la France une colonie nouvelle, mais il y avait quelqu'un qui considéra la prise de possession des Marquises comme une spoliation. C'était

1. Archives du Ministère des Colonies. Tahiti, Correspondance générale, 1842.

Charles, baron Thierry, roi de Nouka-Hiva ! Cette majesté avait passé en 1835 aux Marquises et de sa propre volonté s'était déclaré roi de l'île, laissant entre les mains d'un chef nommé Vavanouka une pièce dont le capitaine Jacqueminot, à son voyage sur l'*Astrolabe*, a copié les termes savoureux :

« Nous, Charles, Baron Thierry, chef souverain de la Nouvelle Zelande, roi de l'île de Nouka-Hiva, certifions avec plaisir que Vavanouka, chef de Portua, est l'ami des Européens et qu'il s'est toujours conduit, à notre égard, avec décence et bienveillance. En conséquence de quoi nous le recommandons aux bons soins de tous les navigateurs qui peuvent demeurer ici en toute sécurité.

« Donné à Port Charles (Anna-Maria), île Nouka-Hiva le 23 juillet 1835.

« CHARLES, baron Thierry

« de par le roi

« Ed. FERGUS, colonel, aide de camp. »

Quel était ce roi d'opérette¹ ? François Pompallier, évêque de Maronie, vicaire de l'Océanie occidentale, en parle en ces termes dans une lettre qu'il adressait de Nou-

1. Ce personnage est bien connu : voir *Russier, le Partage de l'Océanie*, p. 139. *Cl. Scheffer, La France Moderne et le Problème Colonial*, p. 383-84, *Siegfried, La Démocratie en Nouvelle-Zélande*, p. 17-18, et surtout *P. Margry, Les Français en Nouvelle-Zélande*, dans le *Correspondant* du 25 décembre 1860. Ce Thierry de Ville-d'Avray, neveu d'un valet de chambre de Louis XVI, était venu en 1825 proposer au gouvernement français de donner à la France des possessions immenses (20.000 hectares) qu'il avait, prétendait-il, acquises en Nouvelle-Zélande sous condition qu'il en serait le gouverneur à vie. Éconduit alors, il serait plus tard revenu à la charge et aurait peut-être eu quelque part aux combinaisons du capitaine Langlois, qui déterminèrent la mission confiée à Lavaud. On trouverait probablement des indications supplémentaires sur ce singulier aventurier dans le dossier consulté par Margry (B. N., Nouv. Acquis. fr. 9446).



velle-Zélande le 20 mars 1838 à M. Saint-Hilaire, Directeur des Colonies et Conseiller d'État :

« J'ai eu l'honneur de faire connaissance avec M. le Baron de Thierry qui demeure dans ses propriétés à une assez longue distance du lieu où je suis. Dès les premiers jours de mon arrivée je lui ai écrit et lui ai fait porter des lettres de recommandation parmi lesquelles la vôtre tient un rang distinguée. M. le Baron m'a comblé de civilités et d'honnêtetés en m'offrant des services obligeants ; il a soutenu avec énergie les principes de justice et de civilisation en ma faveur, quoiqu'il soit protestant de religion. Mais on me dit en ce pays qu'on n'a pas beaucoup d'égards aux actes qui émanent de lui-même. »

C'est probablement cette dernière considération qui amena le contre-amiral Du Petit-Thomas à ne pas tenir compte de la protestation que lui dressait le roi Charles de Nouka-Hiva en janvier 1844 contre l'envahissement de ses États marquisiens par les marins du *Bucéphale* et de la *Dame Blanche*. Il est vrai que cette protestation se terminait par... une offre d'affaires : « Laissé sans protection en Nouvelle-Zélande malgré l'ordre de M. le Commandant Lavaud, le gouvernement anglais ne me laissera presque rien de mes terres et après m'être ruiné pour la Nouvelle-Zélande je ne vois d'autre espoir qu'en tachant de m'ouvrir quelques relations commerciales. Je vous prie, M. le Gouverneur, dans cette vue, de m'accorder la grâce de me donner la préférence pour la fourniture de bois de tout genre dont vous pouvez avoir besoin pour vos établissements. Ce serait pour moi un moyen de rétablir un peu ma position et d'assurer un avenir à ma nombreuse famille. Votre Excellence peut être assuré que, si cette grâce m'est accordée, tous les bois seront des meilleurs et coupés d'après

Les ordres que je pourrai recevoir¹. » Le contre-amiral Dupetit-Thouars n'osa pas répondre à cette réclamation royale et la transmit, le 16 mai 1843, au Ministère, en y joignant cependant son avis personnel : « Ci-joint aussi la copie conforme d'une lettre de M. le Baron pour la cession de ses prétendus droits à la souveraineté des Marquises. Bien que je juge cette dernière pièce sans importance réelle, il ne me semble pas moins utile de vous en donner connaissance pour vous mettre à même de juger à quelles singulières tracasseries nous serons exposés de la part de cette nuée d'agioteurs qui sont venus s'abattre sur la Nouvelle-Zélande, qui refluent aujourd'hui vers Tahiti et ne tarderont pas sans doute à arriver aux Marquises. »

Et l'aide de camp du roi Charles, baron de Thierry, le colonel Fergus ? Nous avons pu également retrouver une trace fugitive de ce premier dignitaire de Nouka-Hiva ; c'est une longue épître écrite par le colonel Fergus à Dupetit-Thouars, datée de Tahiti le 3 septembre 1842 et qui se trouve classée dans un carton des Archives Coloniales². La lecture de cette lettre nous a renseigné sur l'origine de cet aide de camp, c'est un « ex-officier supérieur polonais » qui a échoué à Tahiti, après être passé par la Nouvelle-Zélande et... les Marquises. Cet excellent Polonais avait dû avoir une vie plus que troublée mais qui semble avoir trouvé dans le calme tahitien le havre de grâce : « Je me suis présenté ici comme Français et comme tel je suis reconnu par les autorités ; mon intention est de me fixer ici pour toujours et de me retirer du monde et de la société. » Arrivé

1. Archives du Ministère des Colonies. Tahiti, Correspondance générale, 1842.

2. Archives du Ministère des Colonies. Correspondance générale. Tahiti, 1842.

en 1840 à Tahiti le colonel put à grand peine acquérir « un petit bout de terre » et pour lequel il demandait la protection du contre-amiral Dupetit-Thouars ; c'est d'ailleurs un partisan convaincu de l'annexion : « Si vous partez d'ici, Amiral, sans rien conclure avec les indigènes d'une manière positive et leur tracer la marche qu'ils doivent tenir avec menaces de punition, gare à nous alors ! » Trois jours après le colonel Fergas félicitait en ces termes le contre-amiral de son action énergique vis-à-vis le gouvernement de Pomaré : « Je m'estime heureux de pouvoir me trouver dans cette lointaine partie du Globe au moment même où le Pavillon français va y être arboré par vous, Monsieur le Contre-Amiral, pour répandre la gloire du français jusqu'alors si peu connu par ces peuples-ci et apporter d'heureux changements à leur civilisation. Quant à moi, j'en ressens un plaisir d'autant plus vif que la France est aujourd'hui ma patrie et que sa gloire m'a de tout temps infiniment intéressé. » L'aide-de camp du Baron de Thierry, ex-officier supérieur polonais, paraît n'avoir pas pleuré bien longtemps son souverain déchu et après avoir manqué d'être le Ponia-towsky du roi Charles de Nouka-Hiva, a dû terminer son existence tourmentée dans la peau d'un loyal colon tahitien du très constitutionnel Louis-Philippe.





LES IDÉES COLONIALES DE LOUIS XIV

Louis Bertrand a rappelé dans son *Louis XIV le laboureur* le travail considérable du Roi Soleil : « Louis XIV a été un grand travailleur, voulant tout voir, tout connaître, tout juger et tout décider par lui-même, travaillant jusqu'à la fin de sa vie huit et neuf heures par jour. Le souverain idéal selon lui, c'est celui qui pourrait dire : « Je sais tout. » Le roi connaissait tout son royaume, qu'il avait parcouru à cheval, n'usant du carrosse que lorsque la fatigue ou la maladie l'y obligeait, et nul doute, que, s'il avait existé des croiseurs rapides au XVII^e siècle, on eut vu Sa Majesté à Port-au-Prince, à Saint-Denis, à Québec et même... à Fort Dauphin de Madagascar !

Louis XIV s'intéressait, en effet, aux questions coloniales, qu'il soit sous la tente, aux armées ou au milieu des splendeurs de Versailles, et cela dans les plus petits détails, preuve en est l'extrait d'un mémoire adressé au comte de Fontenac, gouverneur du Canada et daté : « Au camp, devant Mons, le 7 avril 1691. » Le maître de Versailles y donne des instructions d'une minutie toute... paternelle :

« Le Roy ayant été de nouveau informé de l'affection des Cannibas à son service et tout ce qu'ils ont exécuté contre ceux de la Nouvelle-Angleterre, et voulant en même

temps maintenir la possession de l'Acadie avec leurs secours, en attendant que Sa Majesté exécute la résolution où elle est de rétablir le Port-Royal, elle a jugé à propos de leur faire fournir dans les lieux de leurs demeures un secours qu'ils lui ont fait demander inutilement à l'aller chercher à Québec, étant certain qu'ils consommeraient pendant un si long voyage la plus grande partie de leurs munitions, à faire la chasse pour leur subsistance. »

Si Louis XIV voulait du bien aux peaux-rouges fidèles à la France, il tenait aussi à reconnaître les loyaux services des colons du Canada, et, dans ce même mémoire, on relève les décisions suivantes :

« Sa Majesté a bien voulu reconnaître les services et la valeur du sieur Hertel et de ses trois fils dans les expéditions auxquelles ils ont été employés et blessés, pour les engager à les continuer et servir d'exemple à ceux qui se distingueront à l'avenir, et gratifier ledit sieur Hertel des lettres de noblesse qu'il a demandées » ; et plus loin : « Sa Majesté a aussi accordé la même grâce au sieur de Saint-Denis, ancien capitaine de la milice, en considération de sa valeur distinguée dans la défense de Québec, où il a eu le bras cassé, et pour servir de mémoire de la gloire de ses armes en cette occasion ».

Le roi, enfin, ne dédaignait pas de s'occuper du problème des... réparations aux colonies, ainsi qu'il résulte de cette note, incluse dans le mémoire précité : « Le sieur de la Mothe-Cadillac, gentilhomme d'Acadie, ayant eu l'ordre de s'embarquer pour le service du roy sur le vaisseau l'*Embuscade*, sur lequel il avait relâché en France, Sa Majesté ayant été informée que, pendant son absence, son habitation a été ruinée par les Anglais, lui a accordé une gratification annuelle de 150 livres. »

Louis XIV suivait donc de très près les affaires du Canada, faisait de la politique indigène et surveillait l'œuvre de mise en valeur de ces... fameux arpents de neige.

Nous avons eu la bonne fortune de trouver, résumée en quelques pages, la doctrine coloniale de Louis le quatorzième. Celle-ci, en effet, est comme condensée dans les Instructions envoyées de Versailles, le 25 mai 1699, au chevalier de Callières, gouverneur de Montréal, et nommé « gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Canada, Acadie, Isle de Terre-Neuve et autres païs de la Nouvelle-France en Amérique Septentrionale », à la suite de la mort du comte de Fontenac.

M. de Callières était un vieux colonial qui « servait » au Canada depuis trente-cinq ans ; on n'arrivait pas vite Gouverneur général en ces temps-là ! Mais Louis XIV avait pensé nécessaire néanmoins de faire au nouveau promu un exposé de ses conceptions coloniales visant le Canada. Nous avons ainsi comme un précis de la politique française en pays d'outre-mer au début du XVII^e siècle.

* * *

La vieille idée de la croisade reste encore présente ; l'ardeur des moines espagnols, s'élançant à l'assaut des âmes des Incas avec l'aide des conquistadors, demeure, en 1699, un souvenir vivant et comme une des principales raisons de toute colonisation : « Il (le sieur de Callières) sçait que le devoir principal et essentiel et celui que Sa Majesté désire qu'il remplisse avec le plus d'application, est de satisfaire à ce qui regarde la religion, d'où dépend la bénédiction qu'on doit attendre du ciel sans laquelle rien ne peut avoir d'heureux succez, Sa Majesté veut que le sieur

de Callières employe particulièrement l'autorité qui lui est commise autant qu'il sera en son pouvoir à ce que Dieu soyt servy dans toute la colonie et que la religion chrestienne s'estende parmy les sauvages voysins ».

Mais le roi, tout en recommandant à son gouverneur général du Canada de faciliter de tout son possible l'œuvre de l'évêque de Québec, rappelle toutefois à son représentant qu'il devra « prendre garde que le dit sieur Evesque ne porte l'autorité ecclésiastique plus loing qu'elle ne doit aller ». Le gouverneur général en même temps, surveillera, de haut, le corps ecclésiastique, qui ne peut comprendre que des jésuites et des récollets, et « travaillera à l'establissement des dixmes » pour éviter au Trésor royal la charge du paiement du clergé canadien.

Passant du spirituel au temporel, le roi donne à M. de Callières ses instructions concernant les questions militaires. En ce qui touche les troupes royales, Louis XIV insiste sur la nécessité de... l'école de compagnie et les beautés du maniement d'arme. « Il faut que les officiers qui commandent les troupes s'appliquent à leur apprendre à marcher en bon ordre, à les rendre adroites à l'exercice et au maniement des armes, enfin, à leur donner cet air de soldat que ces troupes n'ont pas eu jusqu'à présent. » Le roi, qui connaissait son métier d'officier, s'était rendu compte que les contingents envoyés aux colonies prenaient vite l'allure... peu militaire et en attribuait la cause à « l'avidité des capitaines de profiter sur leur solde en faisant travailler les soldats chez les habitants. »

Le roi tient beaucoup, d'autre part, au développement des milices locales constituées par les habitants, mesure qu'il considère comme capitale pour la conservation de la colonie contre les Anglais ; mais il ne faudrait pas que le



Marchand d'Esclaves de Gorée

(Collection Duchartre).

service de la milice ne se transforme en une trop grande suggestion et ne « fatigue pas les habitants par de trop fréquentes revues ni les détourne de leur commerce et de leur travail. »

La mise en valeur des richesses du Canada est également l'objet de toute l'attention du roi, qui veut que le Gouverneur Général s'occupe à « faire fleurir l'établissement et l'augmentation du commerce de la colonie ». Il s'agit de cultiver les terres et « d'empêcher les habitants d'aller dans la profondeur des bois porter de l'eau-de-vie aux sauvages dans leurs habitations et de tirer d'eux les pelleteries qu'ils étaient accoutumés d'apporter à Montréal ». Certes, on gagnait vite sa vie, en trafiquant ainsi, et les coureurs des bois faisaient maints adeptes parmi les colons qui, lâchant la houe et la charrue, prenaient le mousquet et chaussaient les mocassins de Bas-de-Cuir, le trappeur.

Mais les plantations restaient en friche et l'œuvre de colonisation n'avancait pas ; aussi, pour enrayer ce désordre, qui tendait à la ruine de la colonie, le pouvoir royal venait d'interdire la traite à peine de galères. Le commerce de pelleteries est réservé à quelques « patentés » ; les colons doivent faire, de leur côté, un gros effort pour cultiver. Louis XIV rappelle, dans ses Instructions à M. de Callières, que le cheptel des habitants est insaisissable, et qu'il désire savoir où en sont les essais de culture de la graine de lin et du chanvre. « Elle désire être informée aussi sy les tuiliers, briquetiers et potiers de terre qu'elle y avait fait passer en ce pays ont fait des établissements et de quelle manière ils subsistent, sy les moulins à scie ont été établis et travaillent ». Ces détails montrent encore combien le Roi-Soleil était attentionné aux divers problèmes de la colonisation canadienne.

*
*
*

Sachant les territoires de la Nouvelle France soumis à l'assaut quasi-permanent des Britanniques, Louis le quatorzième s'inquiétait de la dispersion des habitations. « Sa Majesté a toujours regardé comme un des plus grands maux de la colonie d'être dispersée comme elle est en plusieurs habitations éloignées les unes des autres ». Il faudrait faire de la concentration et le roi charge de ce soin le Gouverneur Général et l'Intendant.

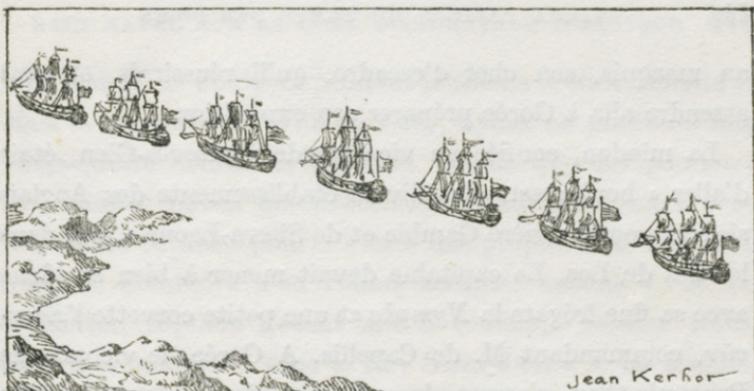
Louis XIV ne voulait plus de « cloisons étanches » entre les colonies ; il concevait toute l'utilité des régions économiques coloniales, ainsi qu'en témoignent les précisions ci-contre : « Sa Majesté veut que le dit sieur de Callières tienne correspondance avec le sieur Marquis d'Amblemont, gouverneur dans les îles d'Amérique, tant pour le bien de l'une et de l'autre colonie, par le moyen du commerce et de l'envoy des denrées et marchandises dont elles auront réciproquement besoin et qui y seront d'un débit avantageux, que pour se donner des assistances mutuelles suivant les dispositions du temps et des occasions qui pourront se rencontrer. Il excitera autant qu'il lui sera possible les habitants de la Nouvelle-France à l'établissement et à l'augmentation du commerce avec ces isles et fera sçavoir chaque année ce qu'aura produit son application à cet égard ». L'entr'aide indochinoise à nos possessions du Pacifique n'est pas on le voit une innovation.

Louis XIV n'ignorait pas que les « engagés » plus ou moins volontaires, qui partaient dans les colonies, étaient peu recommandables et qu'il fallait que les pouvoirs locaux tiennent la main à ce que le calme règne parmi les colons.

La police « qui est une des bases des plus solides des nouveaux territoires, » doit être assurée autant que possible partout et la maréchaussée était le symbole de la paix française. Rien n'est nouveau en ce monde et lorsque nous arrivons dans une colonie, n'est-ce pas le gendarme qui est le premier porteur de casque, je veux dire européen aperçu ? C'est, d'ailleurs, la preuve que l'occupation effective réclamée au Congrès de Berlin n'est pas une vaine formule diplomatique.

Louis XIV voulait qu'au Canada français les mœurs soient pures. S'il n'avait pas pu lire les *Civilisés*, le roi n'en était pas moins informé « qu'il s'est établi dans Québec des lieux de débauches et qu'il y a mesme des scandales publics entre des officiers des troupes et les femmes des habitants ». Aussi, Sa Majesté mande-t-elle au gouverneur général de faire cesser ces désordres, et cela avec l'appui de l'Evêque et de l'Intendant. Il est douteux que M. de Callières parvint à obéir sur ce point aux injonctions de son monarque, pas plus que ses successeurs d'ailleurs. La preuve en est que depuis longtemps déjà, aucune circulaire ministérielle adressée à un gouverneur général n'a entamé, même après le chapitre... des chapeaux, celui des jupons, et pour cause !





UN RAID NAVAL SUR LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE EN 1778

L'Histoire coloniale a fait connaître les détails de l'expédition du marquis de Vaudreuil à Saint-Louis, en 1778. L'expédition dont il s'agit avait été organisée avec beaucoup de soin ; elle ne comportait pas moins de 7 vaisseaux de haut bord et un corps de débarquement se montant à quatre cents hommes, commandés par le duc de Lauzun et le comte d'Arrot. On sait comment l'expédition chargée par le Roi d'enlever la ville de Saint-Louis, tombée dix ans auparavant entre les mains des Anglais, attaqua brillamment la place et l'enleva en moins de huit jours.

Le marquis de Vaudreuil décida de compléter ce succès par ce que nous appellerions un raid sur les comptoirs britanniques de la Côte Ouest d'Afrique. Il lui fallait pour le succès de cette entreprise un officier de premier ordre, un véritable « as », et son choix se porta sur le vicomte de Pontevès-Gien, capitaine de vaisseau, qui commandait une belle frégate de trente-deux, la *Nymphe*. Le vicomte affirma

au marquis, son chef d'escadre, qu'il réussirait, et sans attendre alla à Gorée préparer son expédition.

La mission, confiée au vicomte de Pontevès-Gien, était d'aller « bouleverser » les divers établissements des Anglais soit « en la rivière Gambie et de Sierra-Leone », soit dans les îles de Los. Le capitaine devait mener à bien sa tâche avec sa fine frégate la *Nymphe* et une petite corvette l'*Epervier*, commandant M. de Capellis. A Gorée, le vicomte de Pontevès-Gien s'assura le concours de quelques solides gaillards qui devaient lui rendre les plus grands services par leur pratique de ces régions : « un officier de la garnison, vingt soldats, vingt-cinq volontaires mulâtres ou noirs et des pilotes ayant connu la rivière de Gambie ». D'autre part, le chef de l'expédition armait deux bateaux de la compagnie de la « Guianne » et la corvette du « service local », dirions-nous maintenant, « la *Gorée* », petit bâtiment de 14 canons commandé par un sieur Allari, lieutenant de frégate.

Le 5 février 1779, la flotille du vicomte sortait du petit port de Gorée et, poussée par un alizé favorable, s'engageait trois jours après dans l'estuaire de la Gambie jetant bientôt l'ancre à « Albreda », « comptoir français situé dans la Gambie à une lieue de fort Saint-James qui appartenait aux Anglois ».

Il aurait fallu attaquer le fort Saint-James sans délais et profiter de ce que les stratèges appellent l'effet de surprise ; mais l'effet de surprise du vicomte de Pontevès-Gien avait fait... long feu par suite de la capture par une corvette anglaise de deux voiliers de Gorée. Le gouverneur du fort Saint-James avait donc été prévenu et, comme tout homme prévenu en vaut deux, il avait eu d'autant plus le temps de mettre son fortin à l'abri d'un coup de main que « les calmes

retinrent M. de Pontevès pendant plusieurs jours à Albréda ». Mais le gouverneur, William Lacy, ayant eu plusieurs fois vingt-quatre heures de réflexion, estima que des pourparlers valaient mieux que des volées de mitraille ; aussi profita-t-il de ce délai pour... « faire des propositions » au chef français. Celui-ci « n'en voulut accepter aucune ». Le 11 au matin, Aquilon s'étant mis à souffler, l'escadre française alla mouiller « sous le fort Saint-James ». Le branle-bas de combat n'avait pas encore sonné que William Lacy se... rendait à discrétion. « M. de Pontevès s'empara de tous les vaisseaux qui s'étaient rangés sous le canon de ce fort ; prit tous les nègres qui y étaient et en renvoya treize : ils appartenaient à un chef du pays qui avait toujours marqué beaucoup d'attachement pour la nation française ». Le pavillon fleurdelisé flotta alors sur le fort Saint-James et la *Gorée* remonta la rivière, ramassant toutes les chaloupes anglaises qu'elle trouva.

Un des vaisseaux de « la compagnie de la Guianne », le *Neptune*, fut chargé de ramener à Gorée « tous les effets précieux qu'on avait trouvés dans le fort ». La corvette la *Gorée* reçut en ses cales les prisonniers, le gouverneur William Lacy et soixante blancs ; elle embarqua aussi les volontaires et les mulâtres de Gorée qui avaient pris part à l'expédition. Pendant ce temps, des canonniers de la *Nymphe* creusèrent des mines dans les murs du fort ; « celui-ci était presque carré, flanqué de quatre bastions à oreillons et défendu par plusieurs batteries à barbottes ». Son armement se composait de cinquante pièces et de trois mortiers en plus ou moins bon état, les bonnes pièces et les munitions furent mises à bord du *Neptune* pour être débarquées à Saint-Louis. Quant aux effets... ils furent adjugés à la compagnie de la Guyane ; les affûts et les pièces hors d'usage

furent jetés dans la Gambie et, les mèches ayant été allumées, le fort Saint-James sauta !

Toutes ces opérations prirent trois bonnes semaines et ce ne fut que le 2 mars que l'escadre Pontevès partit pour attaquer les îles de Los. La *Nymphe* et l'*Epervier*, suivis de la *Fortitude*, appartenant à la compagnie de la Guyane, mouillaient quelques jours après devant l'établissement anglais de Tamara ; mais celui-ci avait déjà été attaqué par « une frégate bostonienne » appartenant à la jeune flotte de l'Indépendance américaine. Le vicomte de Pontevès « mit le feu aux maisons du bourg qui existaient encore et fit jeter à la mer cinq pièces de canon et un mortier oubliés par les Américains ». Descendu jusqu'à la rivière Sierra-Leone, il chercha à la remonter le plus possible, faisant passer devant l'*Epervier* « pour lui marquer les sondes » C'était le 12 mars 1779 et bientôt l'*Epervier* signalait la nécessité d'arrêter la *Nymphe*, vu le peu de fond. Le vicomte, désireux d'enlever le fort anglais de Bens-Island, ordonna à l'*Epervier* de continuer pour attaquer une batterie avancée de ce fort, celle de la pointe de Tasso. La *Nymphe*, ancrée, le commandant fit mettre à flot toutes les chaloupes et, les ayant armées, alla vers le rivage, débarquant l'épée à la main, pour enlever par terre la batterie ennemie, ce qui fut exécuté en un tour de main. La route du fort de Bens-Island était libre. L'attaque était difficile, car aux canons du fort s'étaient joints les feux de plusieurs petits bâtiments anglais embossés devant le fort. L'artillerie de la *Nymphe* et de l'*Epervier* eut pourtant raison des bouches à feu de l'ennemi. Après quelques heures de canonnade, les bâtiments anglais éprouvèrent le besoin de remonter vers le nord, abandonnant le fort Bens-Island à son sort. Celui-ci s'étant rendu, le commandant envoya un de ses officiers, M. de

Barras, en prendre possession, pendant que l'*Épervier*, s'avancant dans la rivière, arrimait l'un après l'autre les vaisseaux ennemis.

Le fort, occupé par nous, fut désarmé ; les canons allèrent nourrir les crocodiles de la Sierra-Leone, alors que les marchandises prises étaient entassées sur trois « prises » anglaises : la *Junon*, l'*Herefort* et la *Providence*. Restait un rafiot, le « *Tom* », le vicomte le... vendit aux prisonniers britanniques et ne sachant que faire d'eux leur donna la liberté avec permission de fréter le *Tom*. Celui-ci partit, du reste, le 7 avril sur l'Angleterre alors que l'*Épervier*, convoyant la *Junon* chargée de marchandises, voguait vers Quiberon.

Le raid du vicomte de Pontevès n'était pas terminé. Le 15 avril, notre officier quitte l'estuaire de la rivière Sierra-Leone. « Il continua de suivre les côtes d'Afrique et n'y trouva aucun vaisseau anglais : le bruit de son arrivée les avait tous mis en fuite et le commerce de cette nation en souffroit beaucoup pendant cette année. » Un mois après, le 15 mai, l'escadre, bien réduite cependant, attaqua au cap Appollonia un fort anglais et le démantelait. Le 23 mai on atteignait le fort Orange où flottait le drapeau hollandais, mais qui avait en face de lui, « à une petite portée de fusil », le fort de Succondée, point fortifié britannique.

Nos marins avaient dans la garnison hollandaise des spectateurs qui, pour mieux jouir du spectacle, montèrent sur leurs murailles malgré la chaleur torride. « Les Anglais rangés sur leurs batteries semblaient disposés à se défendre avec courage, mais sitôt que la frégate commença à tirer ils disparurent tous dans les réduits. » La frégate tira plusieurs heures mais il fallait en finir, une compagnie de débarquement fut mise à terre. C'étaient soixante mathurins, ancêtres de nos demoiselles au pompon rouge ; ils

montrèrent aux hollandais un bel échantillon de la furia francesca. Malgré le feu ennemi, nos matelots gravirent en effet la colline du fort, traversant au pas de charge le bourg « où ils essayèrent une quantité prodigieuse de coups de fusils qui partaient des maisons, arrivèrent au fort, en brisèrent les portes à coups de hache et renversèrent tous ceux qui voulurent leur résister ». Le gouverneur et les soldats qui échappèrent aux coups des Français se sauvèrent par les... embrasures ». Et hô, hisse ! le pavillon français fut arboré sur le fort !

Descendant toujours la côte d'Afrique, le vicomte de Pontevès atteignit Saint-George de la Mine, établissement hollandais ; « l'escadre » y fit eau, puis, quittant le rivage du Continent Noir, cingla sur la droite. L'île du Prince était bientôt en vue le 10 juin 1779 ; là encore les Hollandais étaient installés et le vicomte de Pontevès y fit radoubler la *Nymphe*. L'opération dura une vingtaine de jours. Le 1^{er} juillet, la *Nymphe* prenait son mouillage dans la rade de la colonie portugaise de Saint-Thomé. Le vicomte fit embarquer des vivres frais car il allait rallier la Martinique, ce qui représentait à l'époque une navigation sans escale de quarante jours. Ce fut, en effet, le 22 août 1779 que la *Nymphe* saluait de ses salves réglementaires les fortifications de Fort-Royal de la Martinique.

Le vicomte de Pontevès-Gien fut félicité très vivement par les autorités locales, et son beau raid fut signalé à Versailles. La Croix de Saint-Louis, à juste titre méritée, fut la récompense que reçut le commandant de la *Nymphe*.





UN INVENTAIRE D'UN NOTAIRE CANADIEN
DE L'AN 1754

*Extrait du registre des actes de M^e Bacquerise, notaire royal
à Louisbourg, en l'isle Royale.*

En mai 1754, le capitaine d'infanterie Joseph Dupont, chevalier de Saint-Louis, en garnison à Louisbourg dans l'île Royale, au Canada, perdait sa femme Marie-Joseph Le Borgne. Le capitaine Joseph Dulong avait fait une grande partie de sa carrière au Canada et, comme beaucoup d'officiers de l'armée du Roy, il avait la bourse légère. Aussi avait-il été fort heureux de s'établir en épousant la veuve d'un honorable fonctionnaire de Louisbourg, M. Rondeau, « en son vivant trésorier de la Marine en cette ville ». Cette veuve, sinon joyeuse du moins consolable, était née en France à Belle-Isle et durant son mariage avec M. Rondeau qu'elle dut connaître à La Rochelle où vivait son père¹, elle avait monté à Louisbourg un commerce de « frivolités ».

1. La famille Le Borgne était fort connue au Canada; les Le Borgne tenaient, en effet, à La Rochelle un commerce « d'exportation et d'importation » selon la formule moderne, et « travaillaient » surtout avec l'Acadie.

Les affaires furent prospères et nous avons pu trouver dans les papiers de M^e Bacquerise, notaire, l'inventaire des biens de la dame Le Borgne, femme du capitaine Joseph Dulong. Cet inventaire donne une vision assez exacte des conditions de la vie canadienne au milieu du XVIII^e siècle.

C'est par la « salle », c'est-à-dire la grande pièce centrale où se tenaient les colons et les bourgeois canadiens, que M^e Bacquerise, secondé par le sieur Julien Fizet, négociant, et Louis Logier, maître menuisier, commença son inventaire. Ils y trouvèrent, comme dans toutes les demeures bourgeoises de Louisbourg et des autres villes de la Nouvelle France, un beau poêle de fonte, meuble indispensable en ces climats, onze chaises, un bahut en mauvais état ; au mur, un miroir à cadre doré et une tapisserie « sans valeur » ; à la fenêtre, deux rideaux pendaient « avec leurs vergettes » et anneaux ; la « salle » renfermait un placard où la défunte rangeait sa vaisselle qui comprenait : quarante et une assiettes, une « teyère », un bol, deux gobelets de porcelaine, trente-quatre plats de terre, quatre saladiers ; le rayon faïence était représenté dans ledit placard par une soupière avec « sa couvercle », trente-quatre assiettes, un moutardier, un vinégrier, une salière. Il y avait dix gobelets de verre, deux salières de cristal et un service à café de huit tasses avec leurs soucoupes, complété de quatre autres, celles-ci dépareillées.

Passant de la « salle » dans la chambre « du long de la rüe » où habitait la dame Le Borgne, épouse Dulong, M^e Bacquerise releva sur son inventaire un grand lit bien doté en courtpointes et traversins garnis de plumes, le tout couronné d'un ciel de lit à rideaux. La chambre était vaste et on y voyait un bureau anglais, le confident de madame probablement, trois tables et huit chaises. Le mur était tendu

d'une tapisserie « en cinq morceaux » ; à la cheminée une paire de chenets, une pelle à feu et une pincette appelaient la flamme claire d'un feu de bois alors qu'un « fauteuil de bois tourné garni et estimé la somme de 10 livres » invitait à la rêverie ; trois fenêtres éclairaient cette vaste pièce où dans un coin brillait un miroir de toilette estimé 3 livres. Une vaste armoire recélait en ses flancs pas moins de seize douzaines de serviettes ouvrées et quatorze serviettes unies ainsi que trente-cinq nappes et quarante draps ; la femme de notre chevalier de Saint-Louis était, comme on le dit à la campagne, « bien lingée ». L'armoire en question renfermait aussi l'argenterie de la maison, à savoir : deux gobelets, une « cuillère potagère », une « cuillère à ragouts », quatorze cuillères, quatorze fourchettes, cinq cuillers à café, le tout représentant sept cent cinquante livres. Sur une table traînait un porte-mouchette et son émouchette, deux bouteilles et, dans un coin, deux fers à repasser.

Une des portes de la « salle » donnait sur un petit cabinet où avait été placée « une armoire à deux battants avec ses tiroirs garnis de ferrures, du bois de noyer ». Cette armoire servait de porte-manteaux à la défunte. Nous pouvons ainsi connaître la garde-robe d'une personne aisée du Canada français à l'époque de Louis XV et voici l'énumération fournie par l'inventaire de M^e Bacquerise :

« Une robe de coton.

Une robe d'indienne avec son tablier.

Une robe de soye et coton avec son tablier.

Une autre robe de Damas avec le jupon.

Une autre robe de satin avec un jupon bleu.

Une autre robe de Damas à fleur avec son jupon.

Une autre robe de tafetas.

Une autre robe de satin à fleur avec son tablier.

Une robe de tafetas avec son jupon.

Un jupon de damas bleu.

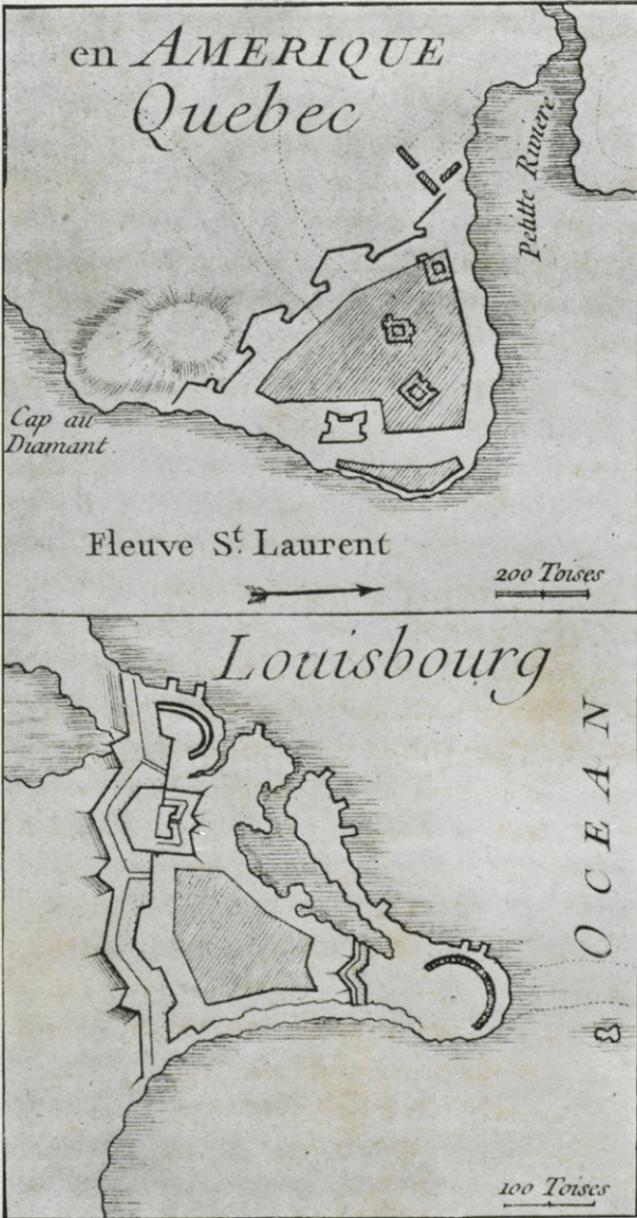
Un jupon vair piqué.

Une autre robe de rats de faint morts.

Les dites robes et Jupons estimés ensemble à la somme de 419 livres. »

Il faut ajouter que l'épouse du capitaine Joseph Dulong avait rangé dans l'armoire « du bois de noyer » cinquante-neuf chemises ainsi que quatre mantelets. L'inventaire du notaire de Louisbourg fait mention de tout un lot de coiffes, les unes avec un ruban à la Fontange, les autres avec des dentelles et des toquets. Madame Dulong possédait également un certain nombre de « coëffes de nuit avec dentelles », des manchettes de mousseline, quelques-unes à fleur, d'autres unies. Les tiroirs de l'armoire renfermaient des « mouchoirs de col », dont cinq de toile et deux colliers de perles blanches « estimés ensemble trois livres ». Pour la ville, la dame mettait une de ses deux mantes brochées et, pour se rendre au bal, un mantelet avec testière de satin noir qui « valait 6 livres » ; ses pieds, que nous voulons croire fins et délicats, avaient le choix entre « deux paires de souliers de Castille, une paire en damas blanc et l'autre rose de Naples ». Madame Dulong, qui devait savoir l'utilité des choses de toilette et l'importance des « frivolités » dans la vie féminine, avait fait donation à sa fille des six paires de bas de soie et des trois paires « soye et cotton » qui étaient dans sa commode, ainsi que plusieurs aunes de fine dentelle.

Voici, d'autre part, les bijoux, fort simples cependant, que laissait la défunte :



« Une bague d'or montée en or avec une pierre rouge estimée 24 livres.

Une autre bague montée de même avec une pierre topaze verte estimée 100 livres.

Une autre bague montée argent à pierre fausse estimée 9 livres.

Une paire de boucle d'oreilles d'or monté en pierre girandol estimé 30 livres.

Une paire de boucle d'oreilles d'argent doré valant 4 livres.

Un pendant d'oreille de grenats argent doré, l'autre pendant ayant été envoyé en France l'année dernière pour le faire racommoder de quelque défaut qu'il avait.

Un collier de grain fin estimé 30 livres. »

Les bijoutiers n'étaient pas très experts à Louisbourg où on savait mieux pêcher la morue au vert sur les bancs terreneuviens que d'enfiler les perles.

Madame Dulong, commerçante active, avait peu d'argent liquide, elle achetait avec ses disponibilités le plus de marchandises possible. C'est ainsi que M^e Bacquerise ne trouva dans une armoire qu'un « quadruple d'Espagne et quatre-vingt-seize livres d'argent blanc monoye de France », mais par contre le petit magasin attenant à la demeure de la défunte était fort bien garni. Qu'on en juge par le relevé ci-contre : quatre-vingt paires de souliers façon basque, (les basques étaient fort nombreux à Louisbourg), quatre-vingt-trois paires d'escarpins, des coupons de passe, de drap Mazamet, de gros draps, de toile à carreau, d'indienne, de siamoise, trente-quatre chapeaux, de la dentelle, du fil, sept bonnets de laine, dix neuf milliers d'aiguilles, quinze paires de jarretières pour culotte, des douzaines de boutons d'or et d'argent, des aunes de coton, « quarante-six mouchoirs de soie » et... une « coiffure de blonde montée avec

un ruban à la Fontange à fleurs d'or et d'argent ». Vraiment le magasin de la veuve de feu M. Rudeau devait être les Galeries Lafayette de l'Île Royale et de l'Acadie toute entière !

Mais revenons dans l'habitation bourgeoise et passons à la cuisine ; nous y trouvons une grande cheminée à crémaillère et, sous l'âtre, une paire de vieux chenets avec deux vieilles pelles ; au mur pendaient « une poêle à frire, une broche, une grille ». Dans un angle, un réchaud se dressait sur ses trois pieds, près de deux chaudrons. Non loin de la fenêtre étaient suspendus deux « castrolles », un passe-purée, un écumoir. Sur le rebord de la cheminée quelques « mauvais chandeliers » faisaient la procession autour d'une cafetière ; à terre, deux scies à bois et dans un petit vaisselier « trois vieux plats d'étain et deux de fayance ». Dans des coffres Madame Dulong avait serré vingt boisseaux de blé de l'Inde, cinq quintaux de farine, un quart de lard.

Notre commerçante avait, en dehors du petit magasin précité, un dépôt de marchandises chez une dame Lafite : étoffes, souliers, dentelles. Elle possédait aussi, le capitaine Joseph Dulong n'avait pas fait une erreur en épousant cette veuve, deux autres maisons situées à Louisbourg, bâties sur un terrain allant de la rue Festary à la rue Dauphine. Il s'agit de maisons de bois couvertes de bardeaux, l'une d'elles comportait une salle, une chambre, quatre cabinets, une cuisine et un galetas avec « sur la rüe un apanty servant de magasin ». La seconde maison avait cour et jardin enclos de pieux ; elle était plus grande, et n'avait pas moins de quatre chambres ayant cheminées, deux en bas, deux en haut, il y avait trois cabinets au premier, deux au rez-de-chaussée, et naturellement la salle et la cuisine ; au fond de la cour, au milieu de laquelle se trouvait un puits, se

dressait « une espèce d'écurie avec un grenier à foin ». Ces deux bâtisses furent estimées 16.000 livres.

Les notaires sont parfois indiscrets et Me Bacquerise n'a pas craint d'ajouter dans l'inventaire que nous avons eu sous les yeux toutes les sommes que devaient ces dames de Louisbourg à leur marchande de frivolité pour leurs achats de coiffures, chapeaux, dentelles et bas de soie. Ainsi savons-nous que Madame Duplessis avait une petite dette de 51 livres 8 sols, Mademoiselle de la Boularderie de 20 livres 5 sols, Madame Vinet de 39 livres 18 sols. Il n'était pas jusqu'à ces messieurs qui oubliaient de... régler leurs ardoises, M. de la Potterie devait 39 livres et son voisin M. Desnoyelle 48 livres, mais c'est M. Thierry, capitaine d'infanterie, qui tient le premier rang avec 144 livres de colifichets divers ; il est vrai que c'était l'époque de la guerre... en dentelle !





LA LUTTE POUR LES ÉPICES

*Comment la flûte l'Étoile du Matin rapporta à l'isle Bourbon
graines de poivriers et de girofliers.*

Au XVIII^e siècle, ces Messieurs d'Amsterdam craignaient comme le feu que d'autres puissances puissent librement importer en Europe girofles et muscades. La docte et riche compagnie des Indes avait là un monopole et tenait à ce fromage... de Hollande, aussi interdisait-elle à ses agents de vendre aux étrangers les graines des girofliers et des muscadiers des Moluques, de crainte qu'on ne propageât ces cultures dans d'autres pays tropicaux. Par contre, les gouverneurs des possessions anglaises ou françaises s'efforçaient de s'en procurer, Londres et Paris insistant pour se libérer du monopole néerlandais en la matière. C'est ainsi que le chevalier des Roches, gouverneur de l'île de France, chargeait en avril 1769 deux officiers de la flotte du Roy d'enlever avec l'aide d'une corvette et d'une flûte quelques douzaines... de kilos de graines de girofles et de muscades. Cette prise de guerre devait être faite dans les mers des Moluques et le gouverneur ne cachait pas que la Cour avait l'œil sur cette expédition.

Les deux officiers désignés étaient le lieutenant de vais-

seau Everard de Tremignon et le lieutenant de frégate d'Etcheverry, le premier, un excellent marin breton commandait la corvette le *Vigilant*, le second, basque, comme son nom l'indique, et natif de Ciboure, dirigeait la flûte l'*Etoile du Matin*. Everard de Tremignon, plus gradé et plus âgé, reçut la direction de cette croisière ; comme le *Vigilant* et l'*Etoile du Matin* faisaient partie de la division navale mouillée à Port-Louis, ce fut l'intendant Poivre qui dut armer les deux bâtiments ; il s'en acquitta fort bien et, à dire vrai, qui eut été mieux indiqué que cet excellent M. Poivre en cette affaire de graines de muscades et de giroffes ?

Le but du voyage était les Philippines et l'archipel des Moluques, le *Vigilant* partit le 18 mai et le premier avec M. Everard de Tremignon ; il devait attendre l'*Etoile du Matin* à Queda. D'Etcheverry et sa flûte ne quittèrent « l'Isle de France » que le 5 juin et, passant par le détroit de Malacca, atteignaient Achem un mois après. L'*Etoile du Matin* tirait, si l'on peut dire, la jambe, faisant 48 pouces d'eau par heure ; une partie de l'équipage devait sans cesse pomper, heureusement que l'*Etoile du Matin* trouva le *Vigilant* en rade d'Achem et de concert les deux bâtiments parvinrent à Queda le 23 juillet ; la flûte de M. d'Etcheverry marchait péniblement, faisant maintenant 60 pouces d'eau à l'heure. Force fut de la carèner ; l'opération fut rapidement exécutée et « l'escadre » partait de Queda le 10 août puis jetait ses amarres à Manille le 18 août. Nos deux bâtiments restèrent dans ce port en relâche jusqu'au 16 janvier 1770.

Cette relâche peut sembler fort longue, mais on oublie qu'une flûte et qu'une corvette n'ont aucun rapport avec un croiseur rapide ; M. d'Etcheverry et son équipage avait beaucoup souffert d'une navigation difficile, en pleine cani-

cule et sur un bâtiment trop petit où les vivres étaient rares. D'ailleurs, notre officier basque « fut si vivement attaqué du scorbut que pendant les deux premiers mois de relâche il lui fut impossible de quitter son lit ; il se détermina de se faire apporter à terre, mais il enfla à un point qu'on crut qu'il touchait à sa dernière heure, les remèdes et les médicaments qu'on luy avait administrés ne luy ayant pu procurer le moindre soulagement. »

Instruit qu'il y avait aux environs de Manille une chute d'eau dont les bains avaient fait et faisaient chaque jour des effets et des cures admirables, il s'y fit porter. L'usage qu'il en fit pendant plus d'un mois le rétablit. « Ces bains guérissent de la goutte et de beaucoup d'autres infirmités, cette eau se jette successivement dans quatre bassins différents : dans le premier elle est si chaude qu'en trempant pendant six minutes une volaille on n'en retire que les os ». Le sieur d'Etcheverry, lieutenant de frégate, eut soin de ne se tremper que dans le troisième bassin et en retira... la guérison de son scorbut.

M. de Tremignon avait reçu du chevalier des Roches, gouverneur de l'île de France, un pli fermé ne devant être ouvert qu'aux Philippines et c'est à Manille que cet officier et M. d'Etcheverry connurent le but précis assigné par « ordre du Roy » à leur voyage. M. de Tremignon fit appareiller en conséquence le 16 janvier pour les « isles Miao et Taffoirry et partirent à la recherche « d'épicières » mais n'en trouvèrent point. On décida alors d'aller à l'île de Ceram « sans passer par Timos » à cause de la mousson d'hiver, mais brusquement M. de Tremignon fit savoir au commandant de l'*Etoile du Matin* que le *Vigilant* prendrait la route directe, celle de Timor, alors que la flûte irait explorer

toujours dans l'espoir de trouver les fameuses graines de girofle et de muscade, la partie est des îles Moluques.

Voici donc d'Etcheverry seul avec son petit bâtiment ; c'est le 10 mars 1770, la mousson souffle et dans la nuit du 16 mars la mer est en furie « par l'effet d'un tremblement de terre à l'isle Ceram ». *L'Etoile du Matin* fait alors du cabotage le long de la côte, d'Etcheverry voulant absolument réussir dans son entreprise ; il se fait conduire dans les villages côtiers mais les Hollandais qui résidaient sur les plantations empêchaient tout achat de graines. « Ces échecs, loin de ralentir la ferme résolution que j'avais prise, écrit le notre lieutenant de frégate, de ne point revenir sans rapporter les épiceries désirées (pour l'enlèvement desquelles on avait fait depuis plus de 25 ans des voyages inutiles), ne firent que l'augmenter ». Continuant sa route, *l'Etoile du Matin* rencontra un autre village et d'Etcheverry résolut de tenter encore sa chance ; se faisant descendre à terre il ordonna à son second, M. Prévost, d'appareiller sans s'occuper de lui sitôt qu'il entendrait un coup de fusil, car ce signal indiquerait son arrestation par les sauvages. A peine débarqué, d'Etcheverry vit sur la plage un blanc « occupé à la construction d'une barque », c'était un Hollandais qui parut fort surpris de voir un vaisseau français dans ces parages ; des présents lui ayant été offerts, le colon proposa au commandant de *l'Etoile du Matin* de visiter sa case. Toute la nuit se passa à parler ; certes, c'était une aubaine pour ce « broussard » de parler avec un « civilisé ». « Cet Hollandais m'avoua qu'il était Européen (d'Etcheverry veut dire que ce n'était pas un créole) ainsy que les raisons qui le détenoient dans ces lieux ; il me fit mille questions qui me prouvèrent non seulement ses connaissances dans la marine mais encore qu'il était un bon hydro-



UNE ISLE A ÉPICES

graphe, ce qu'il me confirma en me montrant ses ouvrages ; il ne me cacha pas les justes griefs de la haine implacable et bien fondée qu'il avait contre sa nation. » Quelles étaient les causes de ce ressentiment ? Ce Hollandais subissait-il un exil ? Le capitaine d'Etcheverry ne nous donne pas de précisions sur ce point dans son journal de bord. Notre Français, ayant capté la confiance de l'ex-hydrographe, apprit de lui que la Hollande surveillait de près les plantations de girofiers et de muscadiers de l'île d'Amboïne, mais qu'il y en avait d'aussi belles dans l'île de Guéby, habitée seulement par de farouches Malais, ennemis mortels des Hollandais.

Muni de ce renseignement, d'Etcheverry remonta à bord de l'*Etoile du Matin* et fit mettre le cap sur l'île de Guéby, que la flûte atteignit le 6 avril. L'aspect du rivage n'était pas encourageant car du bord on voyait apparaître sur la plage « un essaim de Malais armés qui se grossit à chaque instant ». Le commandant n'était pas un poltron et il descendit à terre accompagné du second M. Prévot « portant le pavillon du Roy » ; les Malais, qui n'avaient jamais vu le drapeau fleurdelisé, comprirent toutefois qu'ils n'avaient pas affaire à des Hollandais. Ils déposèrent leurs armes et conduisirent les Français dans leurs cases, leur « proposant des rafraîchissements en attendant le retour de leur prince qu'ils firent avertir de notre arrivée ».

Ce prince, dès son retour, emmena l'état-major de l'*Etoile du Matin* dans son palais et « développa son mécontentement sur la conduite des Hollandais à l'égard de sa nation ». Et voici que d'Etcheverry qui cherchait des muscades et des girofles se trouva en face d'une demande de... protectorat français ! Le « Prince » fit déchirer les drapeaux hollandais et arborer le pavillon du Roy très chrétien ; le com-

mandant lui remit un de ses uniformes, ce qui enchantale dit prince qui l'endossa incontinent « bien qu'un peu petit pour lui ». D'Etcheverry dut planter le drapeau et « pendant la cérémonie tous les insulaires formèrent un cercle en faisant les plus grandes acclamations ». Dans son enthousiasme le « Prince » demanda ce qu'il pourrait bien offrir à Sa Majesté Louis XV. « Je n'hésitay pas un instant et luy designay des muscades et les girofles ». Malheureusement il n'y en avait pas dans l'île de Guebi, mais il s'en trouvait dans l'île de Patany « distante de 7 lieues ». Et immédiatement le prince ordonna d'en aller chercher.

Sur ces entrefaites une flottille apparut à l'horizon composée de 80 pirogues armées « de petites pièces de canon, de pierreries et d'espingolles ». C'était la flotte du roi de Patany qui venait au secours de son collègue de Guéby, le croyant aux prises avec les Hollandais. On se mit vite d'accord et le « roi de Patany » réclama aussi... le protectorat français. Mais malgré ses succès... politiques, d'Etcheverry n'oubliait pas sa mission économique. Les envoyés du prince de Guéby revinrent avec des sacs de muscades mais sans girofles. Le roi de Patany promit de fournir les girofles absentes mais demanda un délai de huit jours. La semaine écoulée, d'Etcheverry reçut ses girofles. Les « roys » montèrent à bord et le commandant de l'*Etoile du Matin* ne put partir qu'en leur promettant que « sous le bon plaisir du Roy et de son Ministre je reviendrois les voir et cimenter avec eux un traité à la satisfaction unanime des deux nations ».

D'Etcheverry avait hâte de rejoindre maintenant l'île de France, mais gare aux vaisseaux hollandais. Le commandant fait camoufler l'*Etoile du Matin* en vaisseau marchand et passe par le plus court, cela ne l'empêche pas de

tomber dans le réseau de « cinq vaisseaux garde-côtes ». On l'arraisonne et il doit expliquer que, sortant de la baie Manille, les courants l'avaient fait dévier, les Hollandais proposent alors de le convoyer jusqu'à Batavia sous prétexte de le mettre dans la bonne route, en fait pour surveiller la flûte. Après une relâche à Batavia, l'*Etoile du Matin* reprenait la route de l'île de France. Le 25 juin, Port-Louis apparaissait au loin et le 26 le capitaine de corvette d'Etcheverry remettait au gouverneur des Rochers et à l'intendant Poivre 20 milliers de muscades « tant en graine qu'en plantes et 300 girofliers » qui furent immédiatement plantées. Le gouverneur chargea M. d'Etcheverry d'aller en personne à Versailles rendre compte de l'heureux résultat de sa mission. Le roi le gratifia de la croix de Saint-Louis et lui permit d'inscrire sur ses armes la devise « Virtute et animo detavit Galliam ». L'avenir de l'épicerie française était, on le voit, l'objet de toute la sollicitude des Pouvoirs Publics même sous l'Ancien Régime !

Quant au prince de Guéby et au roi de Patany, il y avait belle lurette déjà que leur pavillon blanc s'était transformé en une loque plus ou moins jaune et qu'ils attendaient le retour du commandant d'Etcheverry lorsqu'ils rendirent leur âme au Très-Haut ; jamais l'heure du berger, celle où le fameux traité promis devait être signé, n'arriva marquée par l'apparition à l'horizon de l'*Etoile du Matin*.



L'Etat a le droit de lever des impôts sur le territoire qu'il administre. Ce droit est inhérent à sa souveraineté. Les impôts sont des sacrifices que les citoyens consentent en vue de l'intérêt commun. Ils sont destinés à couvrir les dépenses de l'Etat et à assurer le fonctionnement des services publics.

Les impôts sont classés en direct et indirect. Les impôts directs sont ceux qui sont levés sur la personne ou sur le revenu. Les impôts indirects sont ceux qui sont levés sur les transactions commerciales.

Le système fiscal d'un pays est déterminé par ses besoins financiers et par sa situation économique. Il doit être équitable et progressif. L'Etat doit veiller à ce que les impôts ne soient pas une charge excessive pour les citoyens.

Les impôts sont une source importante de revenus pour l'Etat. Ils permettent à l'Etat de financer ses dépenses et de réaliser ses projets. Ils sont donc un élément essentiel de la politique économique.



Les impôts sont une source importante de revenus pour l'Etat. Ils permettent à l'Etat de financer ses dépenses et de réaliser ses projets. Ils sont donc un élément essentiel de la politique économique.



Jean Kerhor

LE SEIGNEUR CONSTANCE, DIRECTEUR DU PROTOCOLE DE L'EMPEREUR DU SIAM (1685)

Le 2 mars 1685, partait de Brest, embarqué sur deux « bâtiments du Roy », l'ambassade extraordinaire, envoyée par Louis XIV à Bangkok pour « remercier l'Empereur des Siamois de toutes ses honnestetés envers la France ». M. de Chaumont, ancien commandant des gardes-marines à Toulon, capitaine de vaisseau et major général des armées navales dans le Levant, dirigeait l'expédition. M. le chevalier de Chaumont était de vieille noblesse et de souche huguenote mais s'était converti au catholicisme depuis peu, et, pour ce fait, Louvois cherchait à le mettre en vedette.

Ce ne fut que le 22 septembre que l'ambassade extraordinaire atteignait l'embouchure du Ménam, dénommé à l'époque « la rivière Siam », et que les frégates royales y jetaient l'ancre. Deux officiers étaient alors envoyés en sampans annoncer à Bangkok l'heureuse arrivée des représentants de Louis le Quatorzième. Ils étaient reçus par un Européen, premier ministre de la cour de Siam, le sieur Constantin Phaulkon, dit le seigneur Constance, que l'empereur siamois, à l'annonce de la venue de M. de Chaumont avait

chargé de tout régler pour la réception des Français. Le seigneur Constance avait reçu à cet effet un titre local, correspondant à celui d'introducteur des ambassadeurs, et donnant droit aux broderies et aux plumes, par où ces Messieurs du Protocole se distinguent en tous temps et en tous lieux du vulgaire. Or, par une de ces curieuses coïncidences de l'histoire, le chevalier de Chaumont, ambassadeur du Roy de France, renégat huguenot, allait être introduit à la cour de Siam par un autre ancien protestant rallié au catholicisme, le dit sieur Constance, devenu le Fouquières du Protocole Siamois.

C'est une figure bien curieuse que celle de cet aventurier diplomate ; Constantin Phaulkon, né Grec, officier anglais, transfuge « more », descendant d'un doge et devenu premier ministre de l'empereur de Siam ! En effet, le seigneur Constance était le fils d'un noble Vénitien et d'une Grecque appartenant à la plus riche famille de l'île de Milo. A peine âgé de dix ans, c'était en l'an 1660, le petit Constantin Phaulkon, et ceci prouve l'esprit avisé de l'enfant, se rendait compte qu'il « n'y avait rien à faire pour lui à Milo ». Aussi n'hésitait-il pas, un beau matin, « à s'embarquer avec un officier anglais qui retournait en Angleterre ». Ce capitaine l'introduisait à la cour où « son esprit, sa vivacité, nous dit une relation de l'ambassade de M. de Chaumont au Siam, son humeur accommodante et ses manières agréables lui attirèrent la bienveillance de quelques seigneurs ».

Mais Constantin était ambitieux, et désespérant de « percer » à Londres, il entra au service de la Compagnie anglaise des Indes, qui l'envoyait comme « broker » au Siam. Ayant fait des économies, il « résolut de négocier de son chef » et de sortir du Siam.

Le départ ne fut pas heureux, car deux fois de suite Constantin fit naufrage à l'embouchure du fleuve. « S'étant remis en mer, il en fit un troisième bien plus fâcheux sur la côte de Malabar, il y pensa périr lui-même et ne put sauver que deux mille écus de tout son bien. Accablé de tristesse, de fatigue et de sommeil, il se coucha sur le rivage. Alors, soit qu'il fut endormi ou éveillé, car il a protesté plus d'une fois qu'il ne le savait pas lui-même, il crut voir une personne pleine de majesté qui, le regardant d'un œil riant, lui dit avec beaucoup de douceur : « Retourne, retourne sur tes pas. » Ces paroles le frappèrent si vivement qu'il lui fut impossible de dormir tout le reste de la nuit et il ne songea plus qu'à trouver les moyens de revenir à Siam ».

La suite du récit des aventures de Constantin Phaulkon prouvera aux lecteurs incrédules combien ils sont dans l'erreur en ne croyant pas aux songes, surtout à ceux éclos sur la côte Malabar. Donc, en se réveillant Constantin vit venir à lui « un homme tout dégoûtant d'eau avec un visage triste et abattu. C'était un ambassadeur du roi de Siam qui, en revenant de Perse, avait fait aussi naufrage sans avoir rien pu sauver que sa vie. Comme ils parlaient tous deux siamois, ils se communiquèrent bientôt leurs aventures. L'ambassadeur se fit connaître et exposa l'extrême nécessité où il était réduit. Le seigneur Constance, touché de son malheur, s'offrit de le ramener à Siam. Il acheta, des deux mille écus qui lui étaient restés de son naufrage, une petite barque, des habits pour lui et pour l'ambassadeur et des vivres pour faire le trajet. Cette conduite charma l'ambassadeur de Siam qui ne pensa depuis qu'aux moyens d'en témoigner sa reconnaissance. »

Et la belle aventure rappelant un conte des Mille et une

Nuits se continue : l'ambassadeur de retour « à Siam » prend Constantin comme secrétaire. Mais celui-ci ne tarde pas à trouver la « bonne affaire » : le gouvernement siamois avait coutume à cette époque, lorsqu'il voulait envoyer une ambassade à l'étranger, d'utiliser les services des boutriers arabes, des « Mores » selon le terme d'alors. Ceux-ci demandaient très cher et Constantin fit savoir au roi de Siam qu'il effectuerait à « moitié prix » ladite ambassade ; ce fut le point de départ de l'amitié du prince pour le Levantin. Peu à peu, Constantin, dit le seigneur Constance, accapara les hautes charges et « tout lui passe présentement par les mains et le Roy ne fait rien sans lui ». Sur ces entrefaites, le seigneur Constance, élevé dans la religion grecque, devenu protestant en Grande-Bretagne, se faisait catholique romain sur les insistances d'un missionnaire jésuite, le P. Thomas. Tel était le personnage que l'empereur du Siam chargeait de recevoir M. de Chaumont et toute l'ambassade extraordinaire envoyée à Bangkok par Louis XIV.

* * *

Ce fut, en effet, le seigneur Constance qui organisa la flottille des sampans amenant ces Messieurs à la capitale siamoise et qui dut arrêter le protocole de la réception de la Mission par « l'Empereur ». La chose était délicate, car cette réception devant « se distinguer de toutes les autres, même de celle de l'Empereur de Chine ». Le seigneur Constance comprenait que l'on ne pouvait traiter M. de Chaumont « comme les envoyés des rois de la Cochinchine, du Tunquin, de Golconde, des Malayes, des Laos » qui acceptent de faire devant le trône du prince du Siam les grands laïs. Il fallait

plus encore que pour les Ambassadeurs des rois indépendants « comme le Roy de Perse, du grand Mogol, des Empereurs de Chine et du Japon ». Ceux-ci avaient le droit d'entrer dans le Palais, mais ne pouvaient se présenter qu'à genoux devant le trône. Ils ne parlaient pas directement au prince qui ne s'entretenait avec eux que par l'intermédiaire de son Ministre des affaires étrangères et d'un interprète qualifié. A force de diplomatie, le seigneur Constance fit admettre « à l'Empereur du Siam » que « Monsieur l'Ambassadeur de France entrât dans son Palais l'épée au côté et qu'il s'assit à l'audience, ce qui n'avait jamais été accordé à aucun ambassadeur ».

Mais toutes les difficultés n'étaient pas encore aplanies ; restait notamment la question « de la manière dont les gentilhommes seraient à l'audience ». M. le chevalier de Chaumont était très catégorique sur ce point : Ou ses officiers n'assisteraient pas à l'audience, ou ils y seraient « sans posture humiliante ». Le seigneur Constance eut beau rappeler à M. de Chaumont que, même les ambassadeurs des rois du « Tunquin » et de la Cochinchine n'entraient dans la salle des audiences qu'en rampant, et se tenaient prosternés devant le trône royal, ce dernier tint ferme. Après de très longs « palabres », le sieur Constance parvint à faire accepter le protocole suivant : les officiers français entreraient en avance dans la salle et resteraient assis durant la cérémonie.

Celle-ci se déroula fort bien, sous la haute direction du sieur Constance, sauf une faute d'un mandarin, qui avait cru bien faire en portant à terre, au débarcadère de la ville de Siam, la pyramide dorée enfermant la lettre de Louis XIV à l'empereur du Siam. Le pauvre mandarin eut incontinent « la tête piquée, en attendant un plus sévère châtement ».

Puis le cortège se mit en marche, précédé de vingt éléphants de guerre, encadrés de gardes ; les mandarins à cheval venaient ensuite, et le Directeur du Protocole du Royaume, représenté par M. Constance, monté sur un éléphant caparaçonné d'or, précédait le char portant la lettre royale. Derrière caracolaient, trois trompettes françaises à cheval, puis venait M. de Chaumont « vêtu d'un riche brocard de couleur de feu brodé d'or », suivi par ses officiers, à cheval également, et par les pages.

L'audience se passa le mieux possible et ambassadeur comme empereur se montrèrent enchantés. A la sortie, le seigneur Constance mena la mission extraordinaire voir le fameux éléphant blanc.

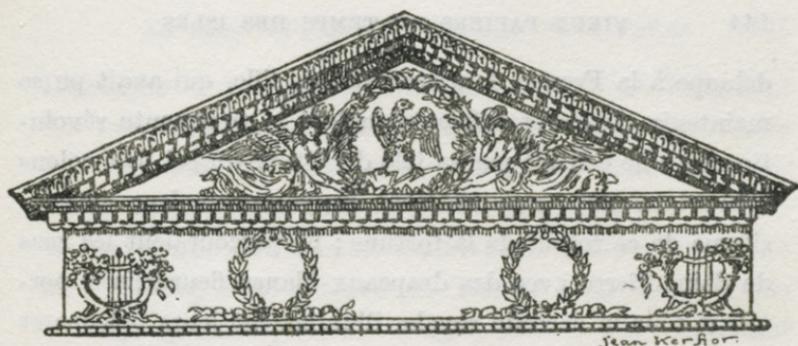
Par la suite, et durant tout le séjour des Français, le seigneur Constance s'évertua à distraire ces messieurs : chasses aux tigres, captures d'éléphants, visites de pagodes, envois de présents, et même... banquets et discours, rien ne fit défaut. Mais il fit plus encore : il demanda au roi de Siam, au nom de M. de Chaumont, de se faire chrétien, car telle avait été l'idée de derrière la tête de Louis XIV et de M. de Louvois. M. Constance savait bien que ce faisant, il faisait... une gaffe diplomatique et ne put que rapporter à M. de Chaumont les très fines paroles du prince asiatique : « Je m'étonne que le roi de France, mon bon ami, s'intéresse si fort dans une affaire qui regarde Dieu et où il semble que Dieu lui-même ne prenne aucun intérêt et qu'il a entièrement laissée à notre discrétion. »

Heureusement l'habile Grec qu'était Constantin Phaulkon, dit le seigneur Constance, fit un rétablissement des plus habiles « en exposant à l'empereur que M. de Chaumont ne pourra s'empêcher d'être surpris de la haute sagesse et de la merveilleuse pénétration de Votre Majesté » et

qu'après tout « tous les hommes servent Dieu à la vérité, mais d'une manière différente ». On comprend par ces réponses que ce digne descendant d'Ulysse soit parvenu à la fonction de premier ministre siamois, car, bien que natif de l'île dorée où s'élevait la Vénus de Milo, il ne perdait pas la tête facilement.

On sait que Constantin Phaulkon compléta l'œuvre de rapprochement entre Versailles et Bangkok, obtenant l'envoi en France d'une ambassade siamoise. On sait également que c'est avec l'appui de ce levantin avisé que Louvois put expédier à Bangkok des troupes françaises sous le commandement du maître de camp Desforges. Mais il s'agit de pays d'Extrême-Orient où les révolutions de palais renversent en un clin d'œil tout le long travail d'années entières. C'est pourquoi Desforges et ses troupes durent reprendre le chemin de Pondichéry car l'Empereur du Siam, protecteur du seigneur Constance, fut assassiné au début de 1686. Et le fil de la belle histoire de Constantin Phaulkon fut tranché... par le fil du..... sabre recourbé qui effectua la décollation de l'ex-directeur du Protocole de la cour siamoise.





LA MARTINIQUE PENDANT LES CENT-JOURS

Le dernier jour de mai 1814, au matin, les habitants de Saint-Pierre de la Martinique virent entrer dans la rade une goëlette anglaise battant à son mât de misaine un grand pavillon blanc. La nouvelle courut d'abord les faubourgs puis, galopant le long des mornes, apporta à tous les villages martiniquais l'écho lointain de la chute de l'Empire. Nous avons peine à nous imaginer la stupeur des habitants de l'île en apprenant cet événement car, depuis 1809, date de la prise de la Martinique par les Anglais, nos compatriotes antillais vivaient dans une tour d'ivoire. Les autorités britanniques ne laissaient pénétrer dans l'île qu'un journal l'*Ambigu*, véritable *Gazette des Ardennes*, rédigé par un Toqué de l'époque, le sieur Pelletier. Quelques nouvelles d'Europe avaient bien filtré, mais d'une façon fort vague, ne donnant que des renseignements diffus sur la retraite de Russie, la bataille de Leipzig, les débuts de la campagne de France, et c'était tout.

La colonie apprit donc à la fois l'entrée des alliés à Paris, l'arrivée du roi Louis XVIII aux Tuileries et le contenu du traité du 12 mai 1814 rendant la Martinique et la Gua-

deloupe à la France. L'aristocratie de l'île, qui avait pu se maintenir vivace et influente malgré la tourmente révolutionnaire ne contint pas sa joie du retour du roi. Les colons « bourbonnistes » manifestaient bruyamment leur enthousiasme de ce retour de la fortune ; ils parcouraient les rues de Saint-Pierre avec des drapeaux blancs fleurdelisés, portaient tous la cocarde royale, illuminaient leurs balcons et faisaient chanter force *Te Deum*. Les « bonapartistes » de leur côté baissaient la tête ; c'était des « petits, des humbles », bourgeois moyens, officiers subalternes, ou retraités en un mot, tous ceux que l'on désignait à l'époque dans les « Isles » sous le nom de « petits blancs ». Quant aux noirs, une seule chose les intéressait : l'abolition de l'esclavage ; or Napoléon l'avait rétabli, et avec Louis XVIII, c'était le retour de l'Ancien Régime ; ils ne pouvaient donc être ni bourbonnistes, ni bonapartistes.

Ce que la population martiniquaise apprécia toutefois le plus dans le changement de régime fut la reprise tant désirée des relations avec la mère-patrie. Aussi la cargaison du premier bâtiment, qui, venu de Marseille, toucha Saint-Pierre fût-elle littéralement enlevée. On s'arracha les productions comestibles de la Provence, le saucisson d'Arles se vendit 20 francs la livre et les raisins et les figues sèches, le nougat de Montélimar, s'adjugeaient aux enchères. Un matelot réalisa une petite fortune en vendant plusieurs cages d'oiseaux... de France, chardonnerets, bouvreuils, sansonnets ! Toutes ces dames créoles voulaient avoir un oiselet de la mère Patrie.

*
* *

M. de Malouet, l'actif et compétent ministre de la marine et des colonies, qui avait sous l'Ancien Régime servi à Saint-

Domingue et à Cayenne, chargea le comte de Vaugiraud des fonctions de gouverneur de la Martinique. Le comte de Vaugiraud était un émigré vendéen qui, avant la Révolution, commandait sur la *Gracieuse* la flottille des Antilles. Le comte, après un essai de soulèvement antirévolutionnaire aux Antilles, s'était sauvé en Vendée pour retrouver la Rochejacquelin et, comme émigré, joua un rôle important dans l'affaire de Quiberon. La Restauration fit de ce fidèle un gouverneur à l'âge de soixante-douze ans, lui donna le grade de vice-amiral et la grand-croix de Saint-Louis. Le comte de Vaugiraud apportait à la Martinique comme le portrait vivant de la Restauration. Il avait conservé le costume Louis XVI, poudré à frimas, l'épée entre des jambes gainées de soie et chaussées de « vernis à boucle », le cordon de Saint Louis sur l'habit, et la tabatière à miniature à la main. Hochant la tête, gourmandant son monde, atrabilaire et souffrant de « continuelles vapeurs », c'était là un bien singulier gouverneur.

On conçoit que le ministre, M. de Malouet, ait éprouvé le besoin « d'étayer » cette résurrection du passé par un intendant actif, M. Dubuc, fils du chevalier Dubuc, intendant général des colonies orientales et occidentales sous Choiseul.

Pierre Dubuc, après quelques années de service dans l'armée, était diplomate à Washington quand le hasard de sa mission le mena à la Martinique en 1789 ; surpris par les événements, il prit un réel ascendant dans la colonie et fut nommé président de l'assemblée coloniale ; en 1793, pour éviter à la colonie les épreuves de la Terreur, Dubuc, comme on le sait, appelait l'Angleterre à l'aide, lui remettait la colonie à condition qu'elle serait rendue à la France à quelque époque que le roi remonterait sur son trône. Les Anglais le nommèrent intendant général, puis président

du conseil supérieur. Parti en France à la paix d'Amiens pour défendre les intérêts martiniquais, Dubuc fut mis « en surveillance administrative », et ensuite tenu en suspension jusqu'en 1814.

Ce ne fut que les premiers jours d'octobre 1814 que les autorités françaises et les troupes destinées à relever les contingents britanniques arrivèrent à Fort-Royal. Mais les Anglais se firent tirer l'oreille comme ailleurs, du reste, pour restituer la colonie. Le gouverneur Lindsay déclara pour effectuer son départ devoir recevoir au préalable un ordre de Londres, et refusa la libre pratique aux navires de commerce. Pendant ce temps l'escadre française attendait à l'ancre dans la rade la fin des pourparlers. De longs jours durant, les bâtiments furent entourés de barques pavoisées où les créoles enthousiastes entonnaient des chants patriotiques, alors que dans les entreponts, les troupes maudissaient les « goddams » de les faire « mariner ainsi ! » D'autres navires français étaient entrés, pendant ces pourparlers, en rade de Fort-Royal. Enfin, le Gouverneur Lindsay ayant reçu toutes directives utiles de Londres, le 2 décembre commencèrent les opérations de remise de la colonie, en parfait accord, cette fois, avec les autorités anglaises. Le 10 décembre, la frégate la *Duchesse d'Angoulême* jetait l'ancre devant Saint-Pierre, amenant le gouverneur comte de Vaugiraud. Le cortège gubernatorial traversa la ville au milieu d'une haie de drapeaux fleurdelisés et acclamés par le populaire aux cris de « Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! »

L'intendant Dubuc s'empressa pendant ce temps de remettre de l'ordre dans les finances et l'administration martiniquaise.

*
* *

Il était, certes, fort nécessaire de mettre de l'ordre dans les affaires de la Martinique, car les agents du roi d'Angleterre n'avaient laissé, comme l'on dit, à la colonie que... sa chemise, c'est-à-dire avaient emporté des forteresses et des magasins tout ce qu'ils avaient pu enlever. Il fallait aussi pourvoir aux vivres et aux munitions de la garnison française ainsi qu'à son logement. Comme depuis près d'un an les Anglais s'attendaient à rendre la Martinique, les casernes, les églises et tous les édifices publics n'avaient pas reçu les réparations nécessaires et si fréquentes sous un climat dont l'extrême humidité exige des soins continuels. De plus, la perception des impôts avait été négligée et le Trésor n'avait plus rien en caisse.

L'intendant Dubuc, prenant comme base les instructions de 1777, chercha à rétablir les anciens impôts, à réorganiser la Martinique de 1789 malgré l'hostilité d'une cabale formée par les militaires jaloux de la réapparition des milices et par les « libéraux ».

Le 30 avril 1814, la colonie était avertie du débarquement de Fréjus ; le 2 mai, un courrier de Bordeaux apportait une lettre de la duchesse d'Angoulême annonçant la fuite du roi, la déclaration du Congrès de Vienne de ne point traiter avec « Buonaparte » ; Madame y exprimait, en outre, sa confiance dans la fidélité des autorités martiniquaises. Le trouble était grand dans la population ; la garnison, composée du 26^e de ligne, où servaient de nombreux créoles ayant gagné leurs grades à la Grande Armée, ne cachait pas sa joie du retour de l'Empereur. Le gouverneur de Vaugier, inquiet de cette effervescence, jugea que le plus sage

était de renvoyer en France le 26^e de ligne, les artilleurs et tous les militaires qui désireraient obtenir leur congé. La milice devait suppléer à la troupe. Et, dès le 7 mai, la corvette le *Vésuve* appareillait pour Rochefort avec les troupes ; l'équipage de l'*Actéon*, malgré son commandant, Richemont de Venancourt, avait largué également vers la France ; mais, le bâtiment ayant été arrêté par un vaisseau anglais, était ramené à Fort-Royal.

Par ailleurs, les éléments noirs s'agitaient, une révolte d'esclaves était à craindre. De Vaugiraud et Dubuc étaient fort perplexes ; les Anglais proposaient « leurs bons offices ». Le gouverneur de la Barbade insistait ; les circonstances pressaient ; le comte de Vaugiraud, « bourbonniste » avant tout, se sentait attiré vers les protecteurs de son roi, et il signait, le 23 mai, une convention où il remettait la garde de l'île aux Britanniques, la Martinique restant sous la haute dépendance du roi de France. D'après cette convention, les autorités françaises étaient maintenues en fonctions et le drapeau blanc continuait à flotter ; les contingents anglais devaient être placés sous l'autorité du comte de Vaugiraud. Cependant, les Anglais obtenaient « quelques places de sûreté » !

Dubuc, homme prudent, avait, selon un rapport, montré une grande répugnance à recourir aux Anglais, et s'était retiré sous la tente. Le comte de Vaugiraud tint tête. L'ordre régnait et le silence aussi. Le commerce et l'agriculture avaient repris leur cours, les bâtiments venant de France étaient astreints à remplacer le drapeau tricolore par le pavillon blanc. La police stricte des Anglais veillait ; mais, au fond, l'agitation des cœurs était grande.

Soudain, le 14 juin, M. de Vaugiraud recevait par Londres des dépêches de Gand : Waterloo, la chute de l'Empire,

et en même temps, ironie ou calcul, son élévation au grade de Gouverneur Général des Antilles lui était signifiée. Tant d'événements durent agir sur l'esprit du vieil émigré. Le 15 juin, il rassembla toutes les autorités à Fort-Royal dans l'intendance « fit mettre tout le monde à genoux, fit une distribution extraordinaire de croix de Saint-Louis et de Légion d'honneur » et promut lieutenant, capitaine, colonel, toute une série d'amis.

Une véritable terreur blanche sévit alors sous la haute approbation du gouverneur. L'intendant Dubuc, réduit au silence, dut se confiner dans ses bureaux. Bien plus, le gouverneur décida d'attaquer, avec la flotte anglaise, la Guadeloupe où le drapeau tricolore flottait encore, et réussit dans son entreprise.

*
* *

Après la seconde évacuation de l'île de la Martinique par les Anglais, une ère de difficultés économiques commença pour la colonie. Le Ministre de la Marine et des colonies à Paris, d'autre part, était assiégé de plaintes contre « la trahison du comte de Vaugiraud ». On s'émut dans les milieux politique et la Chambre chargea une commission présidée par Guizot de faire une enquête sur ce point. Celle-ci reconnut que le gouverneur avait outrepassé ses droits en faisant occuper la Martinique par des troupes anglaises et regretta qu'il eut participé à l'attaque de la Guadeloupe par les Britanniques après que les résultats de la bataille de Waterloo furent connus. Un blâme fut donné à l'intendant Dubuc pour n'avoir pas su rétablir les finances locales, mais on ne toucha pas au vieux

comte de Vaugiraud. On le rappela en France et il put conserver son grand cordon de Saint-Louis comme un hochet nécessaire à sa sénilité. Il mourut d'ailleurs en 1818 ; Dubuc, l'oreille fendue, ne lui survécut que deux ans. Mais la Martinique n'avait pas connu les Cent Jours.





UN COMBAT NAVAL ENTRE DEUX FILS D'ARCHEVÊQUE

Le hasard est un Dieu capricieux qui favorise parfois les plus étranges rencontres. Ainsi le 11 septembre 1778, le neveu de l'archevêque de Paris se trouvait en présence du neveu de l'archevêque de Cantorbéry en plein océan, à quarante lieues de l'île d'Ouessant. L'un de ces messieurs était le vicomte de Beaumont, capitaine de vaisseau, commandant la frégate la *Junon*, le second le capitaine Windsor, de la marine royale britannique, commandant le *Fox*, frégate de vingt-huit canons et deux cent quatre-vingt-dix hommes d'équipage. A peine s'étaient-ils aperçus l'un l'autre que les deux commandants cherchèrent incontinent à s'aborder au mieux, c'est-à-dire à se saluer fort civilement par tous leurs sabords. Les manœuvres au temps de la marine à voile demandaient aux capitaines un art consommé et la prise inopportune d'un ris pouvait déterminer... la prise du bâtiment par l'ennemi. Le vicomte de Beaumont, fort désireux de saluer son adversaire avec le plus d'effets pos-

sible, « força de voiles pour gagner le travers de la frégate anglaise » ; cependant la brise n'était pas ce matin de septembre 1778 assez forte pour réussir ce mouvement, aussi le commandant de la *Junon* se décida à laisser venir à lui le *Fox*, « ordonnant aux canonniers de se tenir prêts pour lâcher une bordée sitôt que la *Junon* serait par la hanche du *Fox* ». Mais le capitaine Windsor était bon marin et ne tomba pas dans le panneau offert par le vicomte de Beaumont ; c'est pourquoi la frégate anglaise mis « son perroquet de fougue à culer », ce terme maritime se traduisant pour les terriens par celui de marche arrière. Les deux bâtiments se trouvèrent alors « par le travers l'un de l'autre », à portée de mousquet ; les bouches à feu pouvaient donner de la voix. Le *Fox* et la *Junon* se canardèrent en conscience ; sur la frégate française les gars des batteries se démenaient comme de beaux diables, mais sans hâte inopportune ; les pointeurs, aussi calmes qu'à l'école à feu, ajustaient leurs coups et le commandant ne cessait d'ordonner de ne pas lâcher de bordées sans « avoir pris le temps et les précautions nécessaires » pour bien viser. Presque tous les coups tirés de la *Junon* portaient ; une heure et demie après le premier contact la grande vergue du *Fox* était coupée en deux ; une demi-heure après c'était le grand mât de hune qui s'abattait ; un quart d'heure après c'était le tour du petit mât de hune. Mais les batteries du *Fox* répondaient coups pour coups. Il fallait en finir ; de Beaumont ordonna à ses canonniers « de tirer en plein bois pour démonter les canons de l'ennemi ». Et le feu continua très vif.

Le vicomte de Beaumont commandait du haut du pont de la *Junon* avec un sang-froid imperturbable l'attaque, mais, au lieu d'être en tenue de combat, le commandant était en bonnet de coton, enveloppé d'une large robe de

chambre de soie. Ce n'était point l'heure matinale qui avait surpris le vicomte, mais une belle attaque de gravelle ; le neveu de l'archevêque de Paris se tordait dans son étroit lit de quart dans les affres de très douloureuses coliques hépatiques. Le commandant, « bravant ses douleurs », s'était fait hisser à son banc de quart et attacher à une chaise ; le porte-voix à la main il commandait la manœuvre, les larmes aux yeux, tant il souffrait.

Les batteries de la *Junon* faisaient voler en éclats les flancs du *Fox* qui, démâté, ses sabords démantelés, répondait bientôt de plus en plus faiblement. Une dernière rafale partie de la frégate française abattait le grand mât et le mât d'artimon. Celui-ci « entraîna dans sa chute le pavillon qui était hissé à la corne d'artimon et le capitaine Windsor, qui n'était plus en état de se défendre et qui ne pouvait faire usage de son pavillon, fut obligé de faire signe, avec son chapeau, qu'il était rendu ». La *Junon* triomphait du *Fox* après trois heures et demie de lutte.

Le vicomte de Beaumont, arrêtant le combat, fit l'impossible pour se conformer aux traditions humanitaires qui se doivent d'être observées entre braves marins. La frégate anglaise ayant abaissé son pavillon et s'étant rendue à la discrétion du vainqueur, les mathurins français n'avaient plus en face d'eux qu'un bâtiment en péril ; la solidarité maritime reprenait tous ses droits. La *Junon* se porta donc bord à bord avec le *Fox*, le pont ennemi fut déblayé pendant que sur la frégate française des équipes faisaient table rase du désordre du combat ; les deux chirurgiens, l'anglais et le nôtre, soignaient les blessés qui se montaient à trente pour le *Fox* et à quinze pour la *Junon*. Le capitaine Windsor dut aller se faire panser sans délais, car il avait l'avant-bras

brisé où un coup de fusil l'avait atteint, en effet, dès le commencement de l'action. De notre côté, le commandant en second, le lieutenant de vaisseau de l'Isle de la Mothe, était au nombre des morts qui, d'ailleurs, se répartissaient par onze pour les Anglais et à cinq pour les Français.

On calfata comme l'on put les voies d'eau du *Fox* et on répara les trous des flancs de la *Junon* puis, doucement, traînant la frégate anglaise à la remorque, ayant eu soin de faire passer l'équipage anglais prisonnier à son bord, le vicomte de Beaumont prit le chemin de Brest. Il n'atteignit ce port que le 20 septembre, neuf jours après le combat. Félicité par ses chefs qui rendirent compte à Versailles de sa conduite, M. de Beaumont fut appelé à venir présenter ses devoirs à la cour et à conduire à Paris son prisonnier, le capitaine de Windsor. Les deux officiers firent en coche le voyage de Brest à Paris et cela dans les meilleurs termes l'un vis-à-vis de l'autre. C'est par la route de Saint-Germain et le pont de M. Perronnet que nos deux commandants arrivèrent à Paris, et sitôt après avoir dépassé le bourg de Neuilly et avant de passer la barrière du Roule, le vicomte de Beaumont, dans un geste de haute courtoisie, rendit au capitaine Windsor son épée. Le soir, autour d'un repas délicat, l'archevêque de Paris, Monseigneur Christophe de Beaumont, réunissait le commandant de la *Junon* et le neveu de son collègue anglican, l'archevêque de Cantorbéry, le capitaine du *Fox*.





L'AURORE DE LA RÉVOLUTION A L'ISLE DE FRANCE

La population créole de la belle Isle de France qui, comme l'écrivait à Paris son gouverneur le comte de Conway, maréchal des camps et armées du Roi, « vivait calme et exempte d'impôts », avait appris d'une oreille quasi indifférente la prise de la Bastille. Mais, vers la fin de 1790, arrivèrent à Port-Louis plusieurs vaisseaux « par lesquels on a connu les nouveaux troubles de France, la résidence du Roi à Paris et beaucoup d'autres choses aussi inattendues. La Révolution avait traversé les mers et venait s'installer sous les bananiers où avaient erré Paul et Virginie.

« Ces nouvelles, déclarait le Gouverneur à son Ministre, si elles eussent été publiées par des gens sages, auraient dû être un motif de plus pour espérer le retour à la tranquillité, mais il n'est pas facile de dire combien elles ont produit un mauvais effet dans la colonie étant débitées par des gens inconsidérés auxquels se sont joints des hommes sans aveu, des ennemis du bien public et quelques amis de la nouveauté. »

L'animateur fut et ce pouvait-il être un autre, un Girondin, le sieur Coriolis, « lieutenant des vaisseaux du roi et commandant du paquebot n° 4 » qui arrivait de Bordeaux. Descendu à terre, notre Girondin commença à mettre à la mode la cocarde tricolore et en distribua aux habitants de



Port-Louis. « Des groupes se sont formés dans les rues, indique un rapport officiel, et il n'a plus été question que de cocardes et l'on a insulté les personnes qui n'en avaient point. » Le Gouverneur, informé, chercha à arrêter « les tumultes » en décrétant que le roi, les ministres et tous les citoyens ayant adopté la cocarde tricolore il la prendrait et en ordonnait le port aux troupes de la garnison.

Mais ce n'est pas en changeant de cocarde que l'on arrête une révolution : c'est ce dont s'aperçut bien vite le comte de Conway car, dès le 4 février, les séditeux et à leur tête le girondin Coriolis, décidèrent de tenir une assemblée dans l'église de Port-Louis. Plus de cinq cents citoyens s'y rendirent et entendirent des discours enflammés qui se terminèrent par la nomination de cinq commissaires ; quelques-uns des assistants s'en allèrent quérir le préfet apostolique et le traînèrent de force à l'église pour lui faire chanter un *Te Deum* en l'honneur de l'ère nouvelle. Cette journée du 4 février fut le 14 juillet de l'Isle de France.

Messieurs les commissaires ne tardèrent pas à vouloir jouer un rôle actif, comme le rapporte en ces termes le gouverneur : « Trois ou quatre jours durant, des mauvais sujets, se disant Commissaires de la Nation, ont commis toutes sortes d'extravagances attentatoires à la justice et à la liberté publique. Un quidam a osé arrêter un sergent du régiment de l'Isle de France et lui demander la communication du livre d'ordre qu'il tenait sous son bras. »

« A grands cris, les factieux demandaient la convocation d'une assemblée coloniale, amenaient les soldats mécontents de n'être plus payés en roupies sonnantes et trébuchantes mais en papier monnaie, faisaient boire quelques ivrognes et l'on entendait ces malheureux qui, sans savoir pourquoi, disaient qu'ils étaient du tiers. »

Les troupes étant mal en mains, le comte de Conway fit appel aux créoles qu'il invitait à descendre en armes de leurs propriétés sur Port-Louis. Ceux-ci, arrivés nombreux dans la capitale, refusèrent toute immédiate convocation d'assemblée et par leur attitude résolue firent reculer les factieux.

« Enfin, s'écriait le Gouverneur, le feu est éteint et il n'y a pas eu une amorce brûlée ».

Quant au fameux Coriolis, après s'être montré dans la foule, « a fini par chanter la palinodie et s'est retiré à la campagne pour terminer un mariage projeté dès longtemps ; on assure que malgré son amour pour la liberté, il va partir incessamment pour aller faire une traite de nègres et les porter en Amérique ».

Le feu que le comte de Conway croyait si bien éteint couvait cependant sous les cendres. Les citoyens de l'Isle de France, au reçu des papiers venus de la Métropole, prenaient de plus en plus goût à la chose publique et un parti nombreux réclamait l'envoi d'une députation à l'Assemblée nationale avec des cahiers de doléances « pour le redressement des griefs ».

*
* *
*

Dès le 27 avril 1790, le Gouverneur comte de Conway ouvrait solennellement l'Assemblée coloniale où chaque quartier de la colonie avait envoyé des représentants. Dans l'église de Port-Louis, les délégués jurèrent au pied des autels, fidélité à la nation, au roi, à la loi. L'Assemblée décréta ensuite la création de municipalité, l'organisation d'une nouvelle milice coloniale et vota en faveur de la mise en circulation d'un papier monnaie qui ne serait pas suscep-

tible d'être converti en lettre de change. Ces délibérations furent, du reste, validées en quelque sorte par un décret du 8 mars 1790 pris par l'Assemblée Constituante et ordonnant la création de municipalités et de milices aux colonies.

Ce fut le *Stanislas*, bâtiment de commerce, qui apporta ce décret à Port-Louis, son capitaine fut acclamé. « On l'a déclaré citoyen de l'Isle de France et pour gage de sa reconnaissance envers l'Assemblée locale, il lui a fait présent d'un petit échantillon de pierre provenant des débris de la Bastille. Ce morceau précieux a été encadré comme une relique. »

Avec la pierre de la Bastille, la Révolution s'installait à Port-Louis et principalement parmi les grenadiers du régiment de l'Isle de France, ceux-ci étant d'un naturel turbulent qu'explique aisément leur origine. « Je dois encore vous observer, Monseigneur, écrit le Gouverneur, que les recrues de colonies se font par entreprise. L'entrepreneur cherche naturellement à gagner ; il n'est donc pas étonnant qu'il envoie de jeunes apprentis filous, de mauvais sujets dont les familles cherchent à se défaire de crainte qu'ils ne se fassent pendre ». Le Fanfan la Tulipe colonial n'est pas flatté par son chef comme on peut le voir.

Dans les cafés et les cabarets les langues s'échauffaient et les factieux, à la tête desquels se trouvait un sieur Ricard, s'agitaient pour obtenir l'envoi de deux députés de l'Isle de France à la Constituante et menaçaient de faire du séparatisme si refus était apporté à ces demandes.

Sans cesse, c'était des réunions, des discours, la vente de feuilles nouvelles, des tumultes divers. Aussi débordé par les événements, M. le comte de Conway préférait bientôt demander un congé, et partait de l'Isle de France pour le Métropole à bord de la frégate du roi *Nymphé* en août 1790.

Son successeur, M. de Cossigny, en prenant en main le gouvernement, voit tout en rose, aussi mande-t-il au ministre : « M. de Conway vous rendra compte de son administration pendant le temps antérieur à ma réception, elle a été aussi pénible que difficile, vu la circonstance. Et si tout aujourd'hui est devenu plus calme, c'est plutôt à un heureux hasard que la cause doit en être attribuée qu'à ma conduite puisqu'à peine encore ai-je pu prendre les rênes du gouvernement. Cependant, je dois vous rendre compte Monseigneur que la tranquillité et la paix paraissent rétablies. Les potences ont été renversées et enlevées, la réunion des esprits s'est faite, du moins en apparence, les canons dont la municipalité s'était emparée sont rentrés dans l'arsenal ; enfin des municipalités sont établies dans toutes les paroisses et des gardes nationales formées ; par ce moyen tout est rentré dans l'ordre à cette heure. Je suis assez heureux pour avoir mérité l'attachement des troupes et je puis vous rendre compte qu'elles sont rentrées dans l'ancienne discipline. »

Ce tableau à la Bernardin de Saint-Pierre devait, hélas ! n'être qu'une vision fugitive, altérée bientôt par un sans-culottisme à la Marat.

Le 4 novembre 1790, Port-Louis, en effet, fut témoin d'une scène tragique au cours de laquelle un officier du Roi, le comte de Mac Nemara, commandant le vaisseau royal *Thétis*, fut assassiné par un groupe de grenadiers et de chasseurs des régiments de l'Isle de France et de Pondichéry. Les événements d'alors indiquent combien la Révolution à l'Isle de France tendait à prendre les allures de Paris.

Le drame sanglant, le premier fait de ce genre à l'Isle de France survint le 2 novembre 1790 ; ce jour là s'embar-

quaient les deux « députés » envoyés en France par les citoyens colons au milieu des acclamations ; tout allait fort bien lorsque, par un malencontreux hasard, un officier de la marine royale, M. Desnove, lieutenant en premier de la frégate *Thétir*, poussé par la foule, heurte un officier de la garde nationale et lui fait tomber son chapeau. Les gardes nationaux déclarent qu'on les insulte et le calme ne revint qu'au bout de deux heures et après que M. Desnove eut été conduit en prison. Une heure après, le gouverneur recevait une députation de la municipalité qui « réclamait le pouvoir exécutif, et enjoignait le gouverneur d'ordonner à M. de Mac Nemara, de mettre son gouvernail à terre sous le prétexte que tous les citoyens étaient dans la crainte qu'il ne mit à la voile en même temps que l'*Amphitrite*, avec le projet d'arrêter les députés et de se saisir de leurs papiers.

* * *

M. de Cossigny refusa d'accéder à ce projet, mais les membres de l'Assemblée coloniale décidèrent de passer outre ; parmi eux circula un libelle attribué au comte de Mac Nemara où celui-ci traitait de lâches et de mauvais soldats les grenadiers du régiment de l'Isle de France. Ceux-ci, furieux, dépêchèrent deux compagnies pour s'emparer de l'officier alors à bord de sa frégate. Jeté dans un canot Mac Nemara traita les soldats de lâches et, lorsque le gouverneur prévenu arriva au port, il le trouva « entouré des quatre compagnies de grenadiers et de chasseurs qui, tous le sabre à la main, empêchaient les officiers de tous les corps de s'approcher. Je me suis néanmoins exposé et jusqu'alors assez respecté, je suis parvenu à joindre le comte, j'ai cherché à le rassurer ; toutes les voix criaient « point de

gouvernement ». J'ai prié, supplié, j'ai donné des ordres, je n'ai pas été écouté, je n'ai pas été entendu et je n'ai jamais pu obtenir qu'il fut conduit dans l'hôtel du gouvernement. J'ai craint cent fois de voir périr M. de Mac Nemara sous mes yeux.

Traîné à l'assemblée qui se tenait dans la paroisse de la ville, le malheureux ne pouvait se faire entendre et le gouverneur fit tout ce qu'il pût. « Je criais que les soldats s'étaient trompés, qu'on ne peut pas condamner un citoyen sur une simple déposition ; mille voix s'élevaient : « Il nous traite de lâches, qu'il meure ! » J'aurai voulu périr moi-même dans ce moment, j'ai appelé à l'honneur, j'ai offert mon sang pour le dégager ». Il n'y avait rien à faire, certains voulaient le jeter dans la prison du quartier, d'autres le tuer sur place. Le gouverneur de Cossigny, entouré par la foule, perdit de vue M. de Mac Nemara et à peine parvenait-il à sortir de l'église, qu'il apprenait que l'officier était massacré.

D'après le procès-verbal de la municipalité, le comte de Mac Nemara pût s'échapper un instant, puis poursuivi, il se réfugia dans une arrière-boutique ; armé de deux pistolets, il voulut se défendre mais les armes firent long feu et il fut abattu à coups de sabre, sa tête « séparée de son corps a été portée en haut d'une pique dans toutes les rues en menaçant les aristocrates d'un sort semblable ». M. de Cossigny ayant demandé à l'Assemblée coloniale de poursuivre les coupables, celle-ci s'y refusa.

La révolution allait désormais étendre toutes grandes ses ailes sur l'Isle de France ; la belle assurance du nouveau gouverneur était bien tombée et ce n'est pas sans une certaine amertume qu'il écrivait à M. de Flamieü, ministre de la marine. « Je ne prévoyais pas que la tranquillité put

être troublée, je ne prévoyais pas surtout l'insurrection des troupes, je me félicitais plutôt journellement d'avoir obtenu le retour de l'ordre et de la discipline : une étincelle a tout embrasé. » Et M. de Cossigny d'ajouter : « Aujourd'hui je ne forme d'autre désir que d'être relevé », et « je sollicite, dès maintenant, auprès de vous une retraite proportionnée à mes services et telle que la nation et le roi voudront me l'accorder. »

M. de Cossigny fut le dernier gouverneur de l'Ancien Régime à l'Isle de France, car, dès son départ, la colonie fut administrée par des commissaires civils.



UN MOIS SOUS LE DRAPEAU TRICOLORE

LA LOUISIANE DU 30 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 1803



L'Histoire a ses heures glorieuses, ses minutes tragiques et parfois aussi ses récits en demi-teinte, qu'estompe le voile violet d'un mélancolique souvenir. Tel est celui de la cession de la Louisiane aux États-Unis en 1803. La vente de notre Louisiane, entre-aperçue par Cavalier de la Salle, Eldorado servant d'appas aux agiotages de Law, objet d'échange en vertu du Pacte de Famille entre l'Espagne et la France, a-t-elle été un acte heureux du Premier Consul ? Toutefois, un fait demeure certain : la cession en question a permis d'éviter une guerre avec les États-Unis. Quelques-uns de nos ancêtres, perdus dans une lointaine « habitation » des bords du Mississipi ont alors, baissant la tête, essuyé une larme d'amertume, mais leur sacrifice n'a pas été vain.

car sans lui, un nuage sanglant se serait peut-être élevé entre le geste de La Fayette et ceux des milliers de jeunes gens vêtus de kakhi s'embarquant « tout le long, le long du Missouri » pour la vieille France, en danger. Ce nuage, Bonaparte l'a crevé en vendant pour quatre-vingts millions de francs la Louisiane aux concitoyens du général Washington.

On sait qu'à la suite de nos grands revers coloniaux, la France avait été obligée de livrer à l'Angleterre de par les clauses du traité de Paris, la partie orientale de la Louisiane et Louis XV, faisant jouer l'article 18 du Pacte de Famille de 1761, abandonnait le reste à l'Espagne « en compensation des pertes que la Maison d'Espagne avait éprouvées dans son alliance avec celle de France ». La nouvelle de cet abandon tua de chagrin le gouverneur d'alors, M. d'Abadie, et la colonie tenta d'empêcher les trois mille soldats hidalgos d'occuper la Nouvelle-Orléans. Une fois de plus, la force dompta le courage ; six « colons » furent décapités par ordre du gouverneur espagnol ; les noms de ces six braves sont les suivants : MM. de la Fresnière, procureur général ; de Noiau, Caresse, officiers ; Villeret, Marquiz et Millet, colons. Puis des années passèrent dans l'oubli.

Le vieux sang gaulois des Louisianais s'agita à nouveau lorsque les canons de la guerre d'Indépendance jetèrent leurs rauques abois par delà les monts Alleghanys. L'alliance franco-américaine fit naître de vivaces espoirs. Les nouvelles de la Révolution naissante contribuèrent, en outre, à maintenir cette agitation, de nombreux colons n'étaient-ils pas d'ex-camarades de Manon Lescaut et beaucoup natifs du faubourg Saint-Antoine ? La Convention, héritière fidèle des grandes traditions de la politique extérieure de l'Ancien Régime avait jeté les yeux sur la Louisiane. Elle

avait même expédié aux « États », un jeune jacobin, plein de feu, Genet, avec « mission d'envahir la Nouvelle-Orléans », grâce à l'entraide des « trappeurs » du Kentucky. C'était aller un peu loin et le général Washington, tout à l'œuvre d'organisation de sa jeune République, obtint de Paris le rappel de Genet.

Mais l'idée était lancée, des Antilles, des « partis » français débarquaient en Floride et erraient sur les confins de la Louisiane. Le Comité de Salut public priait, en 1795, Barthélemy, négociateur à Bâle de « réclamer la restitution de la Louisiane » ou « la cession de la partie espagnole de Saint-Domingue ». C'est ce dernier point qui fut accepté par le cabinet de Madrid, et ce fut Bonaparte, revenu couvert de la glorieuse poussière des champs de bataille de la plaine lombarde, qui chercha à reprendre la politique du Comité de Salut public vis-à-vis de la Louisiane, tant s'impose une communauté de vues dans la politique coloniale d'un grand peuple. » Le canon de Marengo fut un argument décisif pour la cour de Madrid qui acceptait, par le traité de Saint-Ildefonse, signé le 1^{er} octobre 1800, de restituer la Louisiane en échange de l'Etrurie.

Bonaparte avait hâte de reprendre en mains la Louisiane et cela d'autant plus que Saint-Domingue lui échappait pour toujours. C'est Bernadotte qui avait été désigné comme Gouverneur général et, dès janvier 1803, le futur roi de Suède était à La Rochelle, prêt à faire voile pour les eaux du Mississipi ; il était accompagné du général Victor, de Laussat, nommé « préfet colonial » et de Jean-Jacques Aymé, grand juge. La nouvelle de la rupture des relations entre Londres et Paris fit rebrousser chemin à Bernadotte et au général Victor ; seuls Laussat et Aymé cinglèrent vers la Nouvelle-Orléans. Mais ces deux fonctionnaires n'ayant pas qualité

encore, Bernadotte gardant ses lettres de service, pour diriger la colonie, le gouverneur espagnol don Manuel di Salcedo continua de gouverner. Position étrange à la vérité et que les « colons louisianais » ne parvenaient pas à s'expliquer, pas plus d'ailleurs que les autorités américaines voisines. A Boston on s'inquiétait de la future présence des Français sur le Continent américain et on dépêchait à Paris, le fameux Monroë en vue de négocier, en faveur des États confédérés cette fois-ci, la cession de la Louisiane et, en même temps, obtenir des indemnités pour capture de cargaisons et même de bateaux par nos corsaires. Depuis deux ans et demi le Directoire promettait de payer les indemnités, mais pour raison d'impécuniosité n'arrivait pas à envoyer le moindre maravédis aux États-Unis. La guerre était imminente avec les Anglais, ceux-ci maîtres des mers. Comment espérer dans ces conditions garder la Louisiane ? C'est ce que se demandait avec inquiétude le Premier Consul.

Le jour de Pâques 1803, Bonaparte ne dut suivre l'office dans l'église de Saint-Cloud que d'une façon très détachée, car son esprit errait sur les rives du Missouri. A midi, il fait appeler Barbé-Marbois qui, longtemps, avait résidé en Amérique, connaissait la colonie, et lui demande ce qu'il pense d'une cession de la Louisiane aux États-Unis. L'ancien conventionnel lui signala que « rien n'est plus incertain que le sort à venir des colonies des Européens en Amérique. Le droit exclusif que les métropoles exerçaient sur ces établissements éloignés est de jour en jour plus précaire ». Paroles prophétiques et qui influèrent sur l'esprit du Premier Consul. Celui-ci ne prit congé de Barbé-Marbois qu'à cinq heures du soir.

Le lendemain, dès neuf heures, un officier allait chercher

l'ancien déporté de la Guyane et Bonaparte, marchant de long en large dans son cabinet de travail du château de Saint-Cloud, déclarait : « Les incertitudes et la délibération ne sont plus de saison. Je renonce à la Louisiane. Ce n'est point seulement la Nouvelle-Orléans que je veux céder, c'est toute la colonie sans en rien réserver. Je connais le prix de ce que j'abandonne et j'ai assez prouvé le cas que je fais de cette province puisque mon premier acte diplomatique avec l'Espagne a eu pour objet de la retrouver. Nous obstiner à sa conservation serait folie. Je vous charge de négocier cette affaire avec les envoyés du Congrès. »

Le même jour, le 11 avril, à quatre heures du soir, Barbé-Marbois rencontrait l'ambassadeur américain Livingston, auquel se joignait, le lendemain, M. Monroë. Ce ne fut pas sans étonnement que les diplomates américains apprirent la proposition de Bonaparte. Aussi acceptèrent-ils, sans délai, d'établir les termes de la cession.

Le traité franco-américain était complété par deux conventions fixant les conditions de paiement du prix fixé à quatre-vingts millions, dont vingt conservés comme remboursement des créances dues par la France aux États-Unis « pour faits de piraterie ».

Les États-Unis s'empressèrent de verser cette somme et, ce qui prouve que l'argent n'a pas... de patrie, c'est une banque britannique, la firme Baring and Co, qui apporta au Trésor français les soixante millions. Ceux-ci servirent à... l'établissement du camp de Boulogne. Il est vrai que le Premier Consul avait dit, apprenant la conclusion heureuse de l'accord franco-américain : « Soixante millions pour une occupation qui ne durera peut-être qu'un jour ! Je veux que la France jouisse de ce capital inespéré, grâce à la construction d'un grand port ! » L'homme propose, la... guerre dispose !

Ce n'est pas un jour que dura l'occupation française de la Louisiane, mais un mois, du 30 novembre au 31 décembre 1803. Depuis 9 mois, M. le préfet colonial Laussat attendait sous les... ormes de la Nouvelle-Orléans S. Exc. le Gouverneur général Bernadotte, mais celui-ci était, selon le style des communiqués, quelque part du côté de Wagram. A sa place ce fut le capitaine d'artillerie Landais qui, arrivé à Washington avec M. Monroë de retour de Paris, atteignait en passant par terre au milieu des tribus indiennes, creeks et cherokees, la capitale de la Louisiane le 23 novembre 1803. M. Laussat apprit ainsi de la bouche de cet officier la vente de « sa » colonie et en avertit, le 24 au matin, le gouverneur espagnol di Salcedo. Sortant de sa longue réserve, le préfet colonial publiait alors la proclamation ci-contre : « Louisianais ! Le retour de la domination française ne sera que d'un instant. Les approches d'une guerre menaçante pour les quatre parties du monde ont donné une direction nouvelle aux intentions bienfaisantes de la France sur la Louisiane. Elle l'a cédée aux États-Unis d'Amérique.

Le traité vous assure tous les avantages d'immunités des citoyens des États-Unis ».

Et il terminait, non sans un certain jésuitisme administratif :

« Dans cet événement la République française donne la première, aux siècles modernes, l'exemple d'une colonie qu'elle émancipe volontairement. Puissent ainsi de nos jours et à l'avenir un Louisianais et un Français ne se rencontrer jamais sur aucun point de la terre sans se sentir attendris et portés à se donner mutuellement le nom de frères ».

Le 30 novembre, les troupes espagnoles et la milice prennent les armes et se rangent sur la place de l'hôtel de ville de la Nouvelle-Orléans ; les forces françaises composées

en tout de douze officiers d'artillerie et de quatre officiers du génie sont « massées » à droite. Le préfet colonial Laussat entre dans la maison commune accompagné des « officiers français ». Le gouverneur espagnol di Salcedo l'y attend ; lecture est donnée des actes diplomatiques, M. di Salcedo, se levant, remet au préfet les clefs de la ville. Le cortège sort de l'hôtel de ville et alors qu'une salve de cent un coups salue les pavillons nationaux, le drapeau de Sa Majesté Très Catholique est abaissé lentement pendant que les trois couleurs grimpent claquer au vent des plaines américaines.

Et pendant un mois la Louisiane redevint colonie française. Mais, dès le 18 décembre, des troupes fédérées traversaient la frontière, placées sous le commandement du général Wilkinson. Elles s'arrêtaient à un kilomètre de la Nouvelle-Orléans pendant que les contingents espagnols s'embarquaient pour la Havane.

Deux jours après, le 20 décembre, se déroulait la cérémonie de la remise de la Louisiane aux autorités américaines. De nouveau, des troupes formèrent le carré sur la place de l'Hôtel-de-Ville de la Nouvelle-Orléans, mais ce n'étaient plus les uniformes de « cette vieille infanterie d'Espagne », mais ceux des jeunes vainqueurs de la guerre d'Indépendance. Le préfet Laussat échangea avec le gouverneur américain Clayborne les signatures du procès-verbal de cession ; puis, s'avancant sur une estrade, déclara d'une voix forte : « En conformité du traité, je mets les États-Unis en possession des pays, contrées et dépendances de la Louisiane ». Et le gouverneur Clayborne vint saluer, en excellent français, ses nouveaux administrés : « La cession assure à vous-mêmes et à vos descendants l'héritage certain de la liberté, des lois perpétuelles et des magistrats que vous élirez vous-mêmes ».

Puis, les clairons sonnait aux champs et l'artillerie faisant retentir sa voix, le changement des pavillons se fit par l'élévation du drapeau étoilé et la descente du drapeau tricolore. A mi-hauteur on les arrêta, et durant quelques minutes ils flottèrent de concert. C'est alors que l'on sentit battre pour la dernière fois, l'âme française de la Louisiane. Une garde de cinquante Français, vieux soldats, vétérans des luttes passées, dont plusieurs avaient servi sous Montcalm, s'était « spontanément formée » dès le 30 novembre au départ des Espagnols pour « veiller à la garde du drapeau national ». Elle était là, cette garde, au bas du mât d'où descendait lentement le pavillon tricolore et c'est elle qui reçut « dans ses bras » l'emblème sacré.

Modifiant le programme officiel, un vieux sergent-major qui, dit une pièce d'archives, « avait encore un vieil habit blanc » s'enveloppa du drapeau « comme d'une écharpe » et, suivi de la garde volontaire, des officiers des milices, et de tous les Français de naissance, parcourut les principales voies de la Nouvelle-Orléans. A cette vue, d'elles-mêmes, les troupes américaines présentèrent les armes et les clairons sonnèrent aux champs.

Le noble cortège, s'arrêtant devant la demeure du préfet Laussat, lui remit le drapeau tricolore. Le vieux sergent-major, les larmes aux yeux, s'avança en disant : « Nous avons voulu rendre à la France un dernier témoignage de l'affection que nous lui conserverons toujours ». Et Laussat de répondre non moins ému : « Que la prospérité de la Louisiane soit éternelle. » « Vive la France ! » s'écrièrent alors les habitants de la Nouvelle-Orléans.

L'image de ce vieux sergent-major « en habit blanc » et enveloppé du drapeau tricolore ne mérite-t-elle pas d'être évoquée par quelque poète ?



UNE CONQUÊTE COLONIALE DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

Il y avait beaucoup de monde sur les quais du Vieux-Port le matin du jour de la Noël 1790 et la foule se massait le long du brick le *Solide*, bien connu des marins provençaux. Le bâtiment avait fini son appareillage, ses cales étaient pleines de vivres, ses voiles neuves son équipage avait refait les peintures et brossé au faubert tout ce qui était tant soit peu reluisable. La légère passerelle était encore jetée entre le môle et le navire qui grinçait sur ses amarres, les matelots lançaient forces lazzi aux « pekings » restés sur le « plancher des vaches ». Soudain, les curieux s'écartèrent pour livrer passage à deux graves bourgeois, bien enveloppés dans leur manteau cossu, portant bas de soie et souliers à boucles. « Té ! voilà ces messieurs Bam ! qui accompagnent le capitaine Marchand ! »

Ces messieurs Bam étaient les propriétaires d'une vieille maison d'armement de Marseille, sise rue de la Major, c'étaient des négociants à la fois prudents et hardis. Les problèmes de la politique n'empêchaient pas en 1789 les armateurs marseillais de s'intéresser très vivement aux questions du développement du commerce maritime. « Ces messieurs Bam » avaient, notamment, suivi de très près les détails des expéditions de Cook, de Bougainville et de La Pérouse dans le Pacifique et leur sens avisé des possibilités du commerce des Isles les avait incité à équiper pour une campagne d'exploration commerciale du côté de ces archipels merveilleux des mers australes leur meilleure unité, le brick le *Solide*.

La maison Bam frères avait fait choix, pour mener à bien l'exploration envisagée, de l'un des plus réputés capitaines du commerce du port de Marseille, « l'officier navigateur » Etienne Marchand. Le capitaine du *Solide* était né à la Grenade en 1755 et avait déjà navigué dans les régions de Vancouver¹.

* * *

Montés à bord, ces messieurs Bam firent une dernière inspection de leur navire, serrèrent les mains des matelots, embrassèrent le capitaine Marchand... et revinrent à quai. Marchand, sautant alors sur la dunette, commanda à grands coups de sifflets l'appareillage ; les poulies grincèrent, les voiles se développèrent, et les hommes, ahanant sur le cabestan, remontèrent les ancres. « Ho ! Ho ! Hisse. » « Lar-

1. Le capitaine Etienne Marchand est mort en 1796 à l'Isle de France où il était venu apporter une cargaison expédiée par la maison Bam.

guez ! » et voici le *Solide* qui, fier et tout pavoisé, passait devant les batteries du fort Saint-Jean, alors que sur les quais les vivats éclataient, noyant quelques sanglots épars. Le mistral gonflait les deux focs et agitait les petits mouchoirs des « Mireilles » toutes en larmes. Peu après les voiles blanches du *Solide*, en route pour le cap Horn et les mers australes, se confondaient avec les moutons de la grande bleue.

Six mois plus tard, le 12 juin 1791, le pavillon tricolore flottait aux Marquises, devant les monts de l'île de Taouata, dans la baie de Vaïtahou ou comme l'avait nommée l'adlantade Alvaro Mandana en 1596 le golfe Madre de Dios.

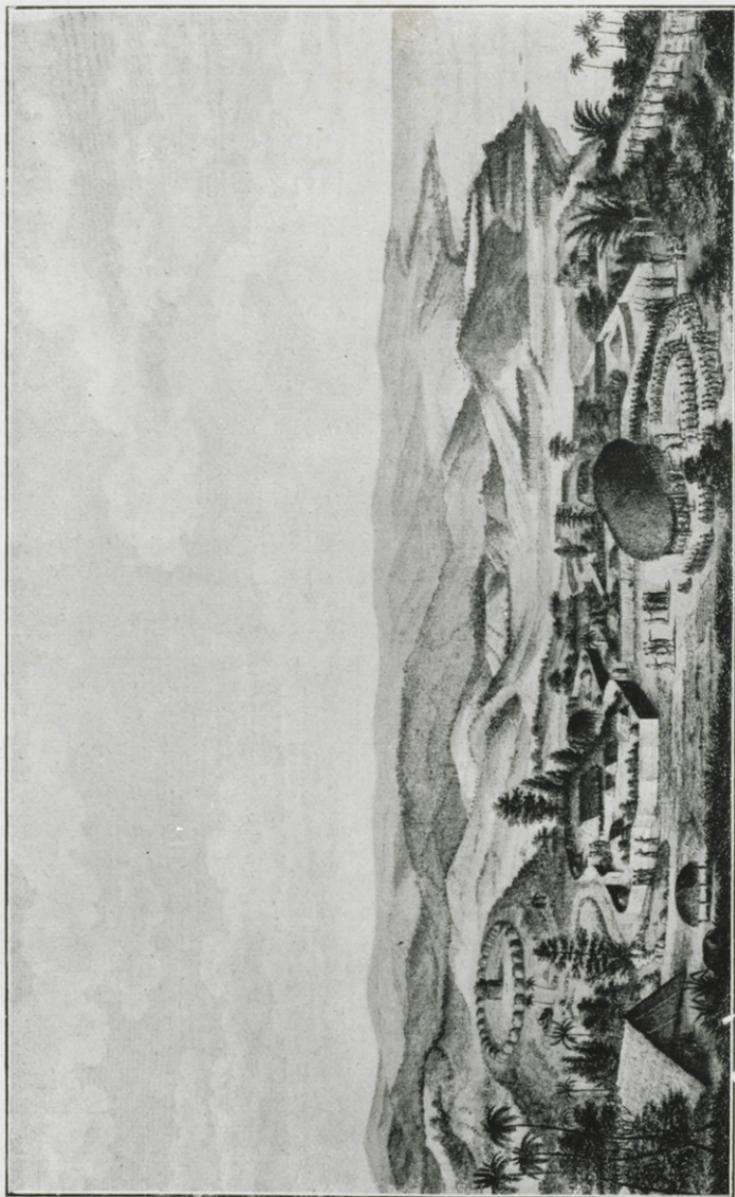
Dès que le brick le *Solide* eut jeté ses ancrs, il fut entouré d'une multitude de pirogues remplies de « sauvages » et le capitaine Étienne Marchand décrit en ces termes cette première rencontre : « Dans une grande pirogue double, un guerrier soufflait dans une conque dont le bruit rauque se mêlait aux clameurs de ses compagnons. Ceux-ci chantaient, frappant le coude de leur bras gauche replié sur la poitrine avec la paume de la main droite ; puis, tout à coup, un vieillard, après avoir prononcé une harangue incomprise, attacha aux haubans du grand mât un rameau vert et un morceau d'étoffe blanche. » Et Marchand d'ajouter qu'aux cris de « tayo, tayo », poussés par les « sauvages » ses matelots répondirent « amis ! amis ! » et la paix fut définitive.

La paix instaurée entre le chef maori et le capitaine Marchand faillit, comme toutes les paix, se rompre... quelques heures après sa conclusion. En effet, les « sauvages » n'avaient pas tardé à envahir le brick le *Solide*, et il en venait toujours, qui de l'île la Dominca, qui de celle de Christina. Ces insulaires, sans montrer des intentions hostiles, dérobaient cependant avec une grande effronterie tout ce qui leur tom-

bait sous la main. Le capitaine Marchand fit tirer pour effrayer les sauvages un coup de canon à blanc, puis un coup à boulet sur les rochers du rivage ; sautant dans les pirogues, les Marquisiens lancèrent contre le navire des lances et... des écales de coco ! Mais l'effet salulaire du coup de semonce du brick dura peu ; bientôt, le capitaine crut nécessaire de faire paraître sur le pont tout l'équipage armé et ordonna une salve en l'air. Lorsque l'on se rappelle la brutalité des contacts entre découvreurs hollandais, anglais ou des baleiniers américains vis-à-vis des indigènes du Pacifique, on ne peut être qu'heureusement surpris de la conduite du capitaine Marchand, interdisant à ses matelots d'user de représailles envers ces sauvages qu'il considérait comme des enfants voulant battre des hommes.

Et l'histoire de la découverte de la Nouvelle-Cythère se renouvela : des femmes et des jeunes filles remarquables par leur jeunesse et leurs formes gracieuses montèrent sur le pont ; on en vit même pousser la confiance jusqu'à tenter de grimper dans les hunes par les enfléchures et rivaliser d'agilité avec les jeunes marins qu'elles suivaient. Des idylles se nouaient derrière le petit cacatois ou devant le grand foc !

Pendant ce temps, le capitaine Marchand, descendu à terre avec huit hommes armés, était conduit directement à l'aiguade ; les indigènes se souvenaient-ils d'avoir vu le capitaine Cook y chercher de l'eau vingt ans avant ? Il y trouva un vieillard appelé Otoou. Était-ce le chef que Cook dénomme Hanoou ? Nul historiographe n'éclaircira jamais ce point d'histoire locale des Établissements français d'Océanie. Le dit Otoou fit un discours, offrit quatre cochons et accepta des objets de verroterie, des couteaux, des miroirs, et les cris de joie de retentir de plus en plus. Les jours sui-



LE CAPITAINE MARCHAND EST REÇU DANS L'ILE D'HOUPPOU.

vants, équipage et sauvages fraternisaient comme autant, selon l'expression du capitaine, de « bons bougres de sans-culotte ».

Le capitaine Marchand voulut visiter l'intérieur de l'île Tahuata.

Dans la forêt, les indigènes lui dérobèrent son fusil et attaquèrent son domestique ; il lui fallut mettre l'épée à la main pour se dégager. A peine revenu au rivage, Marchand vit s'enfuir tous les indigènes, qui connaissaient déjà l'incident et craignaient des représailles. Marchand s'efforça de les rassurer, ne demandant qu'une chose : qu'on lui rendit sa canardière. Un chef vint le lendemain la lui rapporter, et, montrant un casse-tête en morceaux, prétendit l'avoir cassé sur la tête des coupables. Nos Marseillais, bons princes, firent semblant de croire à cette galéjade, et même s'amuserent à récompenser par des cadeaux ce zèle simulé.

Le 19 juin, Marchand et ses officiers firent une ascension pour reconnaître le pays ; mais les marins étaient de mauvais alpinistes, et ne durent leur salut qu'aux guides indigènes.

Le 20 juin, le *Solide* appareillait pour le nord de l'archipel et, après vingt-quatre heures de navigation, le brick entra dans les eaux de l'île Houapou. Les matelots du *Solide* donnèrent le nom de Marchand à l'île découverte. « L'aspect de l'île, déclare le capitaine qui avait des lettres, est dans cette partie aussi agréable que varié. Des collines, dont une verdure animée couvre les pentes douces et les sommets ; des vallées ombragées par des plantations diversifiées, plusieurs ruisseaux qu'on distinguait du navire et qui rendent à la terre, desséchée par les feux du soleil, la fraîcheur et l'humidité nécessaires à la production des plantes ; enfin

une belle cascade dont les eaux écumantes se précipitent dans un vallon ; tous ces objets, réunis sur un petit espace, attiraient tour à tour et fixaient agréablement les regards. De hautes montagnes dont les sommets sont arides et hâchés et qui doivent se refuser à tout genre de culture occupent le centre de l'île, mais ces montagnes cessent de paraître élevées quand on porte les yeux sur des pics de rochers nus et inaccessibles, dont les flèches aiguës semblent appartenir à des clochers ».

De tous les îlots de l'archipel des Marquises, Houapou est, en effet, le plus pittoresque. Plusieurs anses en parsèment la côte ; l'une d'entre elles fut appelée par Marchand baie de la Possession. C'est là que Marchand, qui était un homme sérieux et qui savait en bon officier de la marine marchande que les paroles volent, mais que seuls les écrits restent, fit acte de possession française.

Dans ce but, le capitaine ayant fait le tour de l'île de Houapou, prit contact avec les indigènes ; ceux-ci, d'abord farouches, s'approprièrent assez vite, sauf les femmes. Mais celles-ci bannirent toute méfiance lorsque des vieillards les prenant par la main, les conduisirent auprès des étrangers. Laissant à d'autres le soin de qualifier le geste de ces nobles vieillards marquisiens, les matelots jugèrent que rien ne correspondait mieux à la réalité que de qualifier l'anse où le *Solide* avait jeté l'ancre, de Baie du Bon-Accueil.

C'est au nord de la baie du Bon-Accueil que s'effectua l'acte de prise de possession. Le capitaine Marchand s'était fait conduire sur une plate-forme de rochers séparée de la côte par un petit bras de mer ; sur le rivage, les indigènes, au nombre de deux cents, aidèrent à passer le bras de mer et reçurent en échange « quelques bagatelles ». Les insu-

lares, ne voulant pas être en reste, donnèrent en retour divers objets, tels que des lances, des éventails, des touffes de plumes. Mais le capitaine Étienne Marchand n'était pas descendu à terre pour vérifier l'exactitude du proverbe qui dit que les petits cadeaux entretiennent l'amitié ; il avait, en effet, des visées plus hautes. Le charpentier du bord avait fabriqué, sur l'ordre de son commandant, un large panneau portant inscrits le nom du navire et du capitaine, sa nation et la date de la prise de possession.

Cette plaque de bois fut clouée sur le tronc d'un gros cocotier ; trois copies de l'inscription furent ensuite enfermées dans trois bouteilles. Ici apparaît l'esprit méthodique, et non sans une certaine dose de symbolisme, de l'excellent capitaine Étienne Marchand. Ces trois bouteilles furent remises en dépôt, l'une à un vieux chef sauvage, la seconde à un guerrier d'âge mûr, et la troisième à une jeune fille. Ainsi Marchand confiait à trois générations la garde... du drapeau en bouteille !

Par la suite, le vieux chef crut-il salutaire pour ses rhumatismes d'avaler le contenu de son bouteillon ? Le guerrier d'âge mûr transforma-t-il sa bouteille en casse-tête ? La jeune sauvagesse s'en fit-elle un pendentif brimbalant sur sa gorge arrondie ? Mystères du Pacifique non encore éclaircis mais qui expliqueraient, cependant, que, cinquante ans après, l'amiral Dupetit-Thouars n'ait pas retrouvé bouteilles et contenus.

*
* *

Le capitaine Marchand releva encore l'emplacement de diverses îles, dont le groupe reçut de lui le nom d'archipels de la Révolution, et, le 26 juin 1792, le brick le *Solide* cin-

glait vers O'Taïti. Marchand venait d'acquérir à la Nation des terres nouvelles, sans tirer un coup de canon ni une salve d'infanterie. Malheureusement, quand le *Solide* vint, en 1794, reprendre son mouillage dans le Vieux-Port, à l'abri du fort Saint-Jean, le Comité de Salut public avait d'autres chats à fouetter que de s'occuper des « Marquises », en dehors de ex-ci-devantes, clientes de Fouquier-Tinville.

- Vous
 honorable
 de l'As. Nat.
 Verbose au 5
 he Comed





SAINT-DOMINGUE en 1760

Les possessions françaises de Saint-Domingue étaient divisées en trois parties : la région Nord et celles de l'Ouest et du Sud. « Dans la première et sur les côtes, les Français sont séparés des Espagnols par la Baye de Mancenille, dont chaque nation possède la moitié. A trois lieues de là est le port de Bayala ou Dauphin. »

Le port Dauphin était fort beau, sa rade pouvait contenir un nombre important de bâtiments. « La longueur et le peu de largeur de son entrée le rendent d'un accès impraticable à l'ennemy parce qu'il faut remorquer les vaisseaux pour y entrer. » La passe avait été dotée de plusieurs batteries et en arrière un fort avait été bâti. Au fond de la baie, après une grande plaine, le voyageur parvenait à la ville du Cap. « Elle est la plus considérable et même la seule qu'il y ait dans nos possessions, elle est située au pied d'une haute montagne qui l'environne presque toute, excepté du côté de la mer et d'une partie remplie de marécages. » Ces marais étaient des nids de fièvre rendant le séjour au Cap fort malsain, comme le dit une notice classée dans les Archives coloniales. La ville n'aurait jamais pu se peupler sans le concours d'étrangers que son commerce y attire ». Le Cap était « régulièrement bâti » avec des rues « bien percées », les

monuments publics comprenaient des casernes « qui peuvent contenir aisément deux bataillons », un palais du gouverneur, fort spacieux, un couvent de religieuses, un hôpital et un hospice. Deux belles places « ornées de fontaines » étaient le rendez-vous de la société créole qui se pressait sous les arcades où s'étaient établis les magasins. Le port était très animé, car « il y a peu de jours où il n'en entre et n'en sorte quelques-uns ». Il n'y avait point de fortifications à la Vauban qui entouraient le Cap. La cité n'était défendue, en dehors des forts de la passe, que par deux batteries installées au bord de la mer.

La seconde ville de la zone française de Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle était le port de Paix qui n'était séparé de la fameuse « Isle de la Tortue », « la patrie de la flibuste, que « par un canal de trois lieues ». C'était un petit port, doté d'un gros bourg colonial et surmonté d'un fort. Le centre maritime de Saint-Nicolas tirait son importance de sa situation entre le Cap et Leogane et de sa proximité, « quinze lieues, d'une pointe de l'isle de Cuba appelée Messy ». C'était un bras de mer forcément très parcouru par nos vaisseaux et par ceux des Anglais allant à la Jamaïque. Aussi le port de Saint-Nicolas servait souvent de lieu de relâche dans « les fréquents coups de vent qu'on essuye dans ce parage ». On y faisait de l'eau et du bois. « C'est là que se rassembla et se rafraîchit l'escadre anglaise qui prit la Havane ».

L'arrière-pays était si escarpé qu'il n'y avait aucun colon et les gouverneurs signalèrent souvent à Versailles le danger de cet abandon. A la fin, le duc de Choiseul envoya « une mission » composée d'une « personne de confiance, d'un ingénieur et d'un capitaine de vaisseau. Les membres de la mission, étant allés à la chasse, décou-

virèrent une belle vallée, « à peu de distance du port ». Le gouverneur, M. de Clugny, avisé de cette découverte, n'hésita pas à prévenir six cents acadiens, pauvres réfugiés chassés par les Anglais du Canada, qu'ils allaient pouvoir fonder une colonie. Le gouverneur réunit incontinent vivres, ouvriers, outils, tentes, et l'expédition « acadienne » parvint en peu de temps à créer un « bel établissement ». Le chef de l'escadre des Antilles, M. d'Estaing, compléta cet effort de colonisation en faisant élever des batteries, des casernements et, faisant appel à des « familles allemandes », fit bâtir un bourg où elles cultivaient des vivres et élevaient bestiaux et volailles qu'elles portaient à la ville, fondée par les réfugiés d'Acadie. Ce centre de colonisation s'appelait à l'époque le Mosle Saint-Nicolas.

On trouvait encore sur la même côte un excellent havre, dit des Goyaves, qui était le débouché naturel d'une région, d'un « quartier », selon l'expression du temps, où le terrain était très favorable aux plantations de cannes à sucre. « A quatorze lieues de là » s'élevait une autre petite cité maritime, celle de Saint-Marc, qui était le port « de toutes les denrées du quartier de l'Artibonitte, qui est un des plus considérables de l'isle et qui est susceptible de beaucoup d'accroissement ; la rade est bonne, l'ancre excellent et les vaisseaux peuvent s'attacher à la terre ». La zone française comprenait encore, non loin de Saint-Marc, une petite rade, dit le Cul de sac, dont l'arrière-terre produisait beaucoup de cannes et d'indigos.

Une des principales villes de Saint-Domingue était déjà, au XVIII^e siècle, « Port au Prince », mais le gouverneur résidait au Cap, la cité ne se développant que lentement. Ce qui faisait l'activité de Port au Prince c'était l'arrière-pays, dont la riche plaine de Leogane, le « plus agréable

quartier de l'isle, tout y est cultivé comme un jardin », c'était une région saine et très prospère. Riche également était la plaine du fond « de l'isle à vaches », célèbre au temps des boucaniers ; elle possédait des cultures bien arrosées par nombre de ruisseaux et un petit bourg, les Cayers, bâti en surplomb de la mer. A l'extrémité nord de l'isle, nos colons avaient créé dans le « quartier de Saquemel » des cultures étendues de coton et d'indigots.

L'effort de nos ancêtres pour la mise en valeur de Saint-Domingue a été considérable et, en 1764, il existait dans la colonie « deux cent trente-six sucreries en blanc et deux cent trente en brut ». L'industrie sucrière se complétait par celle de la préparation de l'indigo, car on ne connaissait pas alors les couleurs chimiques. « Il y a trois mille cinq cent soixante indigoteries ». L'indigo se fait avec une herbe très ressemblante à la luzerne. « On la met dans une cuve remplie d'eau et, lorsque l'herbe y a pourri suffisamment, on laisse écouler l'eau dans une cuve qui est au-dessous de la première, on l'y bat avec des cuillères montées sur des chaudières, on l'y laisse reposer et lorsque le marc est au fond, on égoutte l'eau qui est claire. On met ensuite celle qui est bourbeuse dans des sacs de toile suspendus et, au bout d'un certain temps, on trouve au fond du sac une pâte qu'on fait sécher au soleil dans de petites caisses plates. »

Outre le sucre et l'indigo, Saint-Domingue donnait à la Métropole le café, cher aux Encyclopédistes. « Il y avait en 1764 onze millions cinq cent mille pieds de café ; depuis la paix cette culture a quadruplé et en aurait pris assez de développement pour en fournir l'Europe sans les droits exagérés qu'on y a mis. » L'histoire économique de la colonisation sous l'Ancien Régime n'est, en effet, qu'une longue

lutte des colons contre la fermeture par des droits prohibitifs des débouchés européens. Ni les moyens de produire, ni les produits ne manquaient, mais constamment le colon devait changer son fusil d'épaule, sans cesse les droits sur telle ou telle denrée variaient et même pour la France ils étaient fort élevés.

Il fallait donc produire beaucoup pour s'y retrouver et à Saint-Domingue les 16.000 blancs, secondés par cinq mille mulâtres, travaillaient avec ardeur dans les « habitations ». « L'armée des esclaves, dit le mémoire du temps auquel nous empruntons les détails ci-dessus, comportait un effectif de près de cent quatre-vingts unités » ; l'agriculture ne manquait pas de bras et on voit ce que de pareils terrains neufs on pouvait faire. Le gros problème, nous le répétons, était celui des débouchés à trouver pour les exportations. L'Exclusif tuait l'effort et menaçait d'annihiler une œuvre aussi remarquable que celle poursuivie par nos populations créoles. « La colonie de Saint-Domingue fournit pour quatre millions de sirops et de taffias que le commerce de France ne peut enlever et qui tombe en pure perte à l'habitant ». Pourquoi « le commerce de France » ne pouvait-il pas enlever « ces quatre millions de sirops et de taffias ? » Faute de fournir à la colonie le bois nécessaire à la tonnelerie locale et les colons de s'indigner de l'impossibilité où ils étaient de faire venir cette matière première indispensable de la Nouvelle-Angleterre, les futurs États-Unis, qui peut « en fournir en abondance et à bas prix ». Encore si l'on pouvait vendre rhums et taffias aux colons de la Nouvelle-Angleterre, laquelle n'était pas encore soumise au « régime sec », mais le contingent d'exportation autorisé était infime et les « achats se font en or » ; la crise du change n'est pas nouvelle, on le voit. Saint-Domingue connu, du reste, les avantages du « libre échange »

avec l'Amérique du Nord lorsqu'après la guerre de l'Indépendance la colonie put commercer avec le continent américain sans entraves pendant trois ans. Mais la Métropole réclama, déclarant qu'on lui prenait « ses sucres et ses indigots ». Or, tout en réclamant l'exclusivité dans les envois de produits coloniaux, la Métropole ne se gênait pas pour percevoir des droit- d'entrée sur les marchandises importées des « Isles » dans le Royaume.

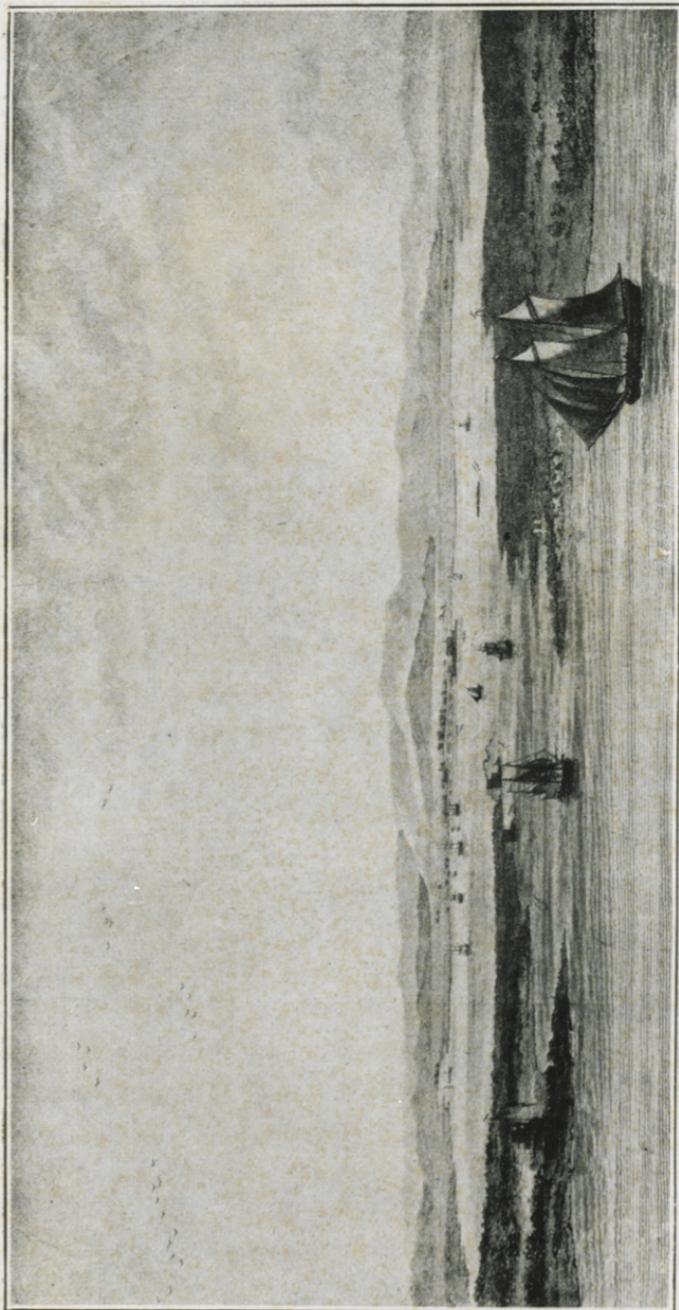
Nous trouvons la législation des droits dont étaient redevables les produits coloniaux importés en France comme codifiée dans l'Édit de mai 1664 « portant reconnaissance et établissement d'une Compagnie des Indes Occidentales ». L'Édit dont il s'agit distingue trois cas :

1^o Les marchandises venant des Colonies par les vaisseaux de la Compagnie et importées en France mais destinées à être transportées par terre ou par mer dans les Pays Étrangers. C'est le régime de l'entrepôt moderne et l'Édit prévoit que ces marchandises doivent être placées dans les magasins de la Gabelle et ne doivent acquitter ni droits d'entrée ni droits de sortie.

2^o Les marchandises venant des colonies et destinées à être consommées en France doivent payer ce que l'Édit intitule des « droits entiers ».

3^o Par contre, les marchandises arrivant des Colonies et importées dans le Royaume pour être manufacturées « encore que ces dernières sont destinées à la réexportation » auront à supporter les « droits entiers » ; le seul avantage que le Pouvoir Royal accorde en cas de « réexportation hors de notre Domaine » c'est l'exemption des droits de sortie.

Pour favoriser l'essor de la Compagnie des Indes Occidentales, le Conseil d'État prit un arrêté en date du 30 mai



LE FORT DAUPHIN DE SAINT-DOMINGUE

1664 abrogeant certaines règles fiscales de l'Édit précité et permettant « à titre temporaire » de remplacer les droits à l'entrée et à la sortie pour les produits coloniaux importés par les vaisseaux de la Compagnie par des « demi-droits ». C'était, en somme, une subvention déguisée accordée par l'État. Du reste, lorsque dix années après, en 1674, la Compagnie des Indes Occidentales fut dissoute, un arrêt du Conseil d'État du 1^{er} décembre 1674 autorise tous les sujets du roi à commercer avec les Colonies où la Compagnie avait eu un monopole et déclare que « pour une période de six ans le commerce intercolonial et métropolitain jouiront de l'exemption de la moitié des droits à l'entrée et à la sortie ».

Les dispositions de l'Édit de mai 1664 que nous rapportons étaient d'ailleurs celles que les différentes compagnies de colonisation avaient dû faire entrer dans leur charte.

Mais, peu à peu, à mesure que les possessions d'outre-mer de l'Ancien Régime se développaient, le Pouvoir Royal était amené à prendre des dispositions spéciales et l'on trouve de très nombreux arrêts sur la question (25 novembre 1671, 15 juillet 1673, 10 mai 1677, 27 août 1701) et concernant les droits de sortie, tandis que les arrêts des 10 septembre 1668, 19 mai 1670, 12 août 1671 réglaient la faculté d'entrepôt.

Bientôt, nul ne pouvant se reconnaître dans cet afflux de textes, une législation d'ensemble fut établie, ce sont les « Lettres Patentes d'avril 1717 portant règlement pour le commerce des Colonies françaises ».

Les principales directives de ces lettres patentes sont les suivantes :

1^o *Droits de sortie* : en sont exemptées les « marchandises du crû ou de la fabrication du Royaume à destination des Colonies ».

2° *Entrepôt* : ne doivent pas payer les droits d'entrée « toutes les marchandises provenant des Colonies, mais destinées à être « réexportées par mer ». Par exception, quelques produits coloniaux « destinés à être réexportés par terre » sont exonérés des droits d'entrée ; ces produits sont limitativement énumérés et se trouvent être les suivants : cassonade, indigo, gingembre, rocou et cacao.

3° *Droits d'entrée* : Les Lettres Patentes d'avril 1717 fixent ainsi qu'il suit le tarif des droits d'entrée des marchandises destinées à être consommées dans le Royaume, c'est-à-dire en territoires des grandes Fermes :

Sucres bruts, le cent pesant	2 livres	10 sols
Sucres terrés, — —	8 —	10 —
Indigo, — —	5 —	10 —
Gingembre, — —	5 —	15 —
Coton, — —	1 —	10 —
Confitures, — —	5 —	10 —
Cassonade, — —	2 —	10 —
Cacao, — —	10 —	10 —
Cuir, la pièce		5 —

Les autres marchandises, déclarent lesdites Lettres Patentes, continuent à payer les droits d'entrée fixés par le tableau des tarifs applicables aux marchandises étrangères entrant dans le Royaume.

Le Ministre de la Marine et des Colonies, cherchant à concilier colons et métropolitains, fit établir pour les Isles du Vent un entrepôt ou à mieux dire un port franc dans l'îlot de Sainte-Lucie, puis bientôt pour Saint-Domingue décréta que le Môle Saint-Nicolas en serait l'entrepôt pour le commerce étranger. Dans ce port franc, les bâ-

timents battant divers pavillons, principalement celui d'Angleterre, entraient, déchargeaient les marchandises autorisées et embarquaient rhums et taffias. C'étaient surtout de petits caboteurs venant de la Nouvelle-Angleterre qui s'ancraient dans le Môle de Saint-Nicolas, apportant des farines, du bois, du goudron, des bestiaux, des cordages et qui, bon an mal an, « enlevaient » deux millions de denrées coloniales. Ils embarquaient aussi des produits venant de France, « des vins, des savons de Marseille, des huiles d'olives, des soyeries ». Comme les colons de Saint-Domingue le faisaient remarquer, ce commerce, en accélérant l'essor de la colonie, assurait à la Métropole une plus grande prospérité. « Le commerce de la métropole oublie-t-il que la quantité d'or que les Anglois fournissent les habitants » apporte en France de la richesse. L'intérêt présent l'aveugle, il ne voit pas que toutes les nouvelles cultures sont profitables à tous. Ce commerce tourne nécessairement au profit de la Métropole, soit par le transport de la plus grande partie de ses denrées en France, soit par les droits qu'elles payent dans la colonie. La guerre avec l'Angleterre en 1756 fut une preuve de plus que nos colonies d'Amérique ne pouvaient vivre sur leurs seules relations commerciales avec la Métropole ; la maîtrise de la mer nous ayant échappé, nos possessions étaient acculées à la ruine. C'est d'ailleurs ce qui incita le ministre de Machault à proposer de lever le privilège du monopole du pavillon, mais le commerce français poussa de si hauts cris qu'il n'osa prendre cette mesure. Saint-Domingue, cependant, ne fut ravitaillée que par les Anglais eux-mêmes et les Espagnols et en contrebande, pas un bâtiment français n'aborda l'île. « Lorsque la paix se fit, la colonie de Saint-Domingue était dans un état de langueur dont dix ans de paix ont eu peine

à la tirer ; elle y serait encore sans le commerce avec les Anglois de la Nouvelle-Orléans ».

Les « habitants » de Saint-Domingue tournaient donc, à la fin du XVIII^e siècle, de plus en plus les yeux vers cette Nouvelle-Angleterre, dont ils sentaient bouillonner les forces vives, et se rendaient compte plus ou moins confusément qu'un monde nouveau se forgeait là-bas. « D'ailleurs ce peuple, dont la population incroyable augmente tous les jours la puissance, secouera tôt ou tard le joug de l'Angleterre et nos liaisons nous mettront à même de faire une alliance avec eux et d'avoir de sûrs deffenseurs contre les entreprises de l'Angleterre dont les vues tendent toujours à nous priver de nos possessions d'Amérique ». L'alliance franco-américaine est une nécessité historique et nos possessions antillaises, comme l'indiquait l'auteur du vieux mémoire dont nous avons cité maints passages, sont la « liaison » normale entre Washington et Paris.



TABLE DES GRAVURES

	Pages
Sauvagesse Iroquoise.....	13
La prise de Carthagène par les Corsaires de Saint-Domingue..	29
Le Grand Mogol.....	53
Le Vasseur, Gouverneur de la Tortue.....	71
L'Amiral Dupetit Thouars.....	95
Marchand d'esclaves de Gorée.....	109
Plan de Louisbourg.....	123
Une « Isle » à épices.....	131
Le Capitaine Marchand est reçu dans l'île d'Houapou.....	175
Le Fort Dauphin de Saint-Domingue.....	185

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS.....	7
Les derniers Natchez.....	9
Le retour du Corsaire.....	25
Un Colonel français à la Cour du Grand Mogol.....	37
La Nouvelle Normandie, Nouvelle Genève.....	63
Le Prince de Joinville à Saint-Pierre et Miquelon.....	75
Six Jésuites chez les Calvinistes du Cap.....	83
L'annexion des Iles Marquises par l'Amiral Dupetit-Thouars.....	89
Les idées coloniales de Louis XIV.....	105
Un raid naval sur la côte occidentale d'Afrique en 1778.....	113
Un inventaire d'un notaire canadien de l'an 1754.....	119
La lutte pour les épices.....	127
Le Seigneur Constance, Directeur du Protocole de l'Empereur du Siam, en 1685.....	135
La Martinique pendant les Cent-Jours.....	143
Un combat naval entre deux fils d'archevêque.....	151
L'aurore de la Révolution à l'Isle de France.....	155
Un mois sous le drapeau tricolore.....	163
Une conquête coloniale de l'époque révolutionnaire.....	171
Saint-Domingue en 1760.....	175

TABIE DES MATIERES

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART.

